

## Armes légères et sécurité en Mauritanie

Une perspective nationale et régionale

*Stéphanie Pézard avec Anne-Kathrin Glatz*



Une étude du Small Arms Survey

# Copyright

Publié en Suisse par le Small Arms Survey

© Small Arms Survey, Institut universitaire de hautes études internationales et du développement, Genève 2010

Publié en juin 2010

Tous droits de reproduction et de traduction, même partielles, réservés pour tous pays. Tout ou partie de cette publication ne peut être reproduit, conservé ou transmis, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans permission écrite préalable du Small Arms Survey, ou ainsi qu'expressément autorisé par loi, ou en vertu des accords sur les droits de reproduction. Toute question concernant la reproduction en dehors du domaine mentionné ci-dessus doit être adressée à :

Small Arms Survey

Le responsable des publications

Institut universitaire de hautes études internationales et du développement  
47, Avenue Blanc, 1202 Genève, Suisse

Edité par Georges Marion

Relecture par Emilie Pézard

Cartographie par MAPgrafix

Composition par Frank Benno Junghanns

[www.raumfisch.de/sign](http://www.raumfisch.de/sign)

Imprimé sur les presses de l'imprimerie Total Concept, New York

ISBN 978-2-940415-33-5

ISSN 1661-4453

# À propos du Small Arms Survey

Le Small Arms Survey est un projet de recherche indépendant intégré à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, Suisse. Fondé en 1999, il est soutenu par le Département fédéral suisse des affaires étrangères et bénéficie de l'aide régulière des gouvernements belge, canadien, finlandais, néerlandais, norvégien, suédois et britannique. Le Small Arms Survey tient à remercier l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, la France, la Nouvelle Zélande, l'Espagne et les Etats-Unis, ainsi que plusieurs agences, programmes et instituts des Nations-Unies, pour leurs contributions, passées et actuelles, à des projets spécifiques.

Le Small Arms Survey a pour but de devenir une source essentielle d'informations sur les problématiques des armes légères et de la violence armée. Centre de recherches et pôle de références, il met ses informations à la disposition des gouvernements, des décideurs politiques, des chercheurs et des acteurs engagés dans ces domaines. Le Small Arms Survey assure le suivi des initiatives nationales et internationales en matière d'armes légères, soutient les efforts visant à traiter les problèmes de prolifération et de mauvais usage des armes légères, se veut une plateforme pour le partage d'informations et la diffusion des meilleures pratiques. Le Small Arms Survey soutient les recherches sur le terrain et la collecte des données, particulièrement dans les pays et les régions touchés par la prolifération.

L'équipe du Small Arms Survey exerce ses activités et déploie son expertise dans les domaines de la sécurité, des sciences politiques, du droit, de l'économie, du développement et de la sociologie. Elle collabore avec un réseau de chercheurs, d'institutions, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements établis dans plus de 50 pays.

Small Arms Survey

Institut universitaire de hautes études internationales et du développement  
47 Avenue Blanc, 1202 Genève, Suisse

t + 41 22 908 5777

f + 41 22 732 2738

e [sas@smallarmssurvey.org](mailto:sas@smallarmssurvey.org)

w [www.smallarmssurvey.org](http://www.smallarmssurvey.org)

# Série Occasional Papers

- 1 *Re-Armament in Sierra Leone: One Year after the Lomé Peace Agreement*, by Eric Berman, December 2000
- 2 *Removing Small Arms from Society: A Review of Weapons Collection and Destruction Programmes*, by Sami Faltas, Glenn McDonald, and Camilla Waszink, July 2001
- 3 *Legal Controls on Small Arms and Light Weapons in Southeast Asia*, by Katherine Kramer (with Nonviolence International Southeast Asia), July 2001
- 4 *Shining a Light on Small Arms Exports: The Record of State Transparency*, by Maria Haug, Martin Langvandslien, Lora Lumpe, and Nic Marsh (with NISAT), January 2002
- 5 *Stray Bullets: The Impact of Small Arms Misuse in Central America*, by William Godnick, with Robert Muggah and Camilla Waszink, November 2002
- 6 *Politics from the Barrel of a Gun: Small Arms Proliferation and Conflict in the Republic of Georgia*, by Spyros Demetriou, November 2002
- 7 *Making Global Public Policy: The Case of Small Arms and Light Weapons*, by Edward Laurance and Rachel Stohl, December 2002
- 8 *Small Arms in the Pacific*, by Philip Alpers and Conor Twyford, March 2003
- 9 *Demand, Stockpiles, and Social Controls: Small Arms in Yemen*, by Derek B. Miller, May 2003
- 10 *Beyond the Kalashnikov: Small Arms Production, Exports, and Stockpiles in the Russian Federation*, by Maxim Pyadushkin, with Maria Haug and Anna Matveeva, August 2003
- 11 *In the Shadow of a Cease-fire: The Impacts of Small Arms Availability and Misuse in Sri Lanka*, by Chris Smith, October 2003
- 12 *Small Arms in Kyrgyzstan: Post-revolutionary Proliferation*, by S. Neil MacFarlane and Stina Torjesen, March 2007, ISBN 2-8288-0076-8 (first printed as *Kyrgyzstan: A Small Arms Anomaly in Central Asia?*, by S. Neil MacFarlane and Stina Torjesen, February 2004)
- 13 *Small Arms and Light Weapons Production in Eastern, Central, and Southeast Europe*, by Yudit Kiss, October 2004, ISBN 2-8288-0057-1

- 14 *Securing Haiti's Transition: Reviewing Human Insecurity and the Prospects for Disarmament, Demobilization, and Reintegration*, by Robert Muggah, October 2005, updated, ISBN 2-8288-0066-0
- 15 *Silencing Guns: Local Perspectives on Small Arms and Armed Violence in Rural South Pacific Islands Communities*, edited by Emile LeBrun and Robert Muggah, June 2005, ISBN 2-8288-0064-4
- 16 *Behind a Veil of Secrecy: Military Small Arms and Light Weapons Production in Western Europe*, by Reinhilde Weidacher, November 2005, ISBN 2-8288-0065-2
- 17 *Tajikistan's Road to Stability: Reduction in Small Arms Proliferation and Remaining Challenges*, by Stina Torjesen, Christina Wille, and S. Neil MacFarlane, November 2005, ISBN 2-8288-0067-9
- 18 *Demanding Attention: Addressing the Dynamics of Small Arms Demand*, by David Atwood, Anne-Kathrin Glatz, and Robert Muggah, January 2006, ISBN 2-8288-0069-5
- 19 *A Guide to the US Small Arms Market, Industry, and Exports, 1998–2004*, by Tamar Gabelnick, Maria Haug, and Lora Lumpe, September 2006, ISBN 2-8288-0071-7
- 20 *Small Arms, Armed Violence, and Insecurity in Nigeria: The Niger Delta in Perspective*, by Jennifer M. Hazen with Jonas Horner, December 2007, 2-8288-0090-3
- 21 *Crisis in Karamoja: Armed Violence and the Failure of Disarmament in Uganda's Most Deprived Region*, by James Bevan, June 2008, ISBN 2-8288-0094-6
- 22 *Blowback: Kenya's Illicit Ammunition Problem in Turkana North District*, by James Bevan, June 2008, ISBN 2-8288-0098-9
- 23 *Gangs of Central America: Causes, Costs, and Interventions*, by Dennis Rodgers, Robert Muggah, and Chris Stevenson, May 2009, ISBN 978-2-940415-13-7

## Série Special Reports

- 1 *Humanitarianism under Threat: The Humanitarian Impact of Small Arms and Light Weapons*, by Robert Muggah and Eric Berman, commissioned by the Reference Group on Small Arms of the UN Inter-Agency Standing Committee, July 2001
- 2 *Small Arms Availability, Trade, and Impacts in the Republic of Congo*, by Spyros Demetriou, Robert Muggah, and Ian Biddle, commissioned by the International Organisation for Migration and the UN Development Programme, April 2002
- 3 *Kosovo and the Gun: A Baseline Assessment of Small Arms and Light Weapons in Kosovo*, by Anna Khakee and Nicolas Florquin, commissioned by the United Nations Development Programme, June 2003
- 4 *A Fragile Peace: Guns and Security in Post-conflict Macedonia*, by Suzette R. Grillo, Wolf-Christian Paes, Hans Risser, and Shelly O. Stoneman, commissioned by United Nations Development Programme, and co-published by the Bonn International Center for Conversion, SEESAC in Belgrade, and the Small Arms Survey, June 2004, ISBN 2-8288-0056-3
- 5 *Gun-running in Papua New Guinea: From Arrows to Assault Weapons in the Southern Highlands*, by Philip Alpers, June 2005, ISBN 2-8288-0062-8
- 6 *La République Centrafricaine : une étude de cas sur les armes légères et les conflits*, by Eric G. Berman, published with financial support from UNDP, July 2006, ISBN 2-8288-0073-3
- 7 *Small Arms in Burundi: Disarming the Civilian Population in Peacetime (Les armes légères au Burundi : après la paix, le défi du désarmement civil)*, by Stéphanie Pézard and Nicolas Florquin, co-published with Ligue Iteka with support from UNDP–Burundi and Oxfam–NOVIB, in English and French, ISBN 2-8288-0080-6
- 8 *Quoi de neuf sur le front congolais ? Évaluation de base sur la circulation des armes légères et de petit calibre en République du Congo*, par Robert Muggah et Ryan Nichols, publié avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)–République du Congo, décembre 2007, ISBN 2-8288-0089-X
- 9 *Small Arms in Rio de Janeiro: The Guns, the Buyback, and the Victims* by Pablo Dreyfus, Luis Eduardo Guedes, Ben Lessing, Antônio Rangel Bandeira,

Marcelo de Sousa Nascimento, and Patricia Silveira Rivero, a study by the Small Arms Survey, Viva Rio, and ISER, December 2008, ISBN 2-8288-0102-0  
10 *Firearm-related Violence in Mozambique*, a joint publication of the Ministry of the Interior of Mozambique, the World Health Organization—Mozambique, and the Small Arms Survey, June 2009, ISBN 978-2-940415-14-4

## Série Ouvrages

*Armed and Aimless: Armed Groups, Guns, and Human Security in the ECOWAS Region*, edited by Nicolas Florquin and Eric G. Berman, May 2005, ISBN 2-8288-0063-6

*Armés mais désœuvrés : groupes armés, armes légères et sécurité humaine dans la région de la CEDEAO*, edited by Nicolas Florquin and Eric Berman, co-published with GRIP, March 2006, ISBN 2-87291-023-9

*Targeting Ammunition: A Primer*, edited by Stéphanie Pézard and Holger Anders, co-published with CICS, GRIP, SEESAC, and Viva Rio, June 2006, ISBN 2-8288-0072-5

*No Refuge: The Crisis of Refugee Militarization in Africa*, edited by Robert Muggah, co-published with BICC, published by Zed Books, July 2006, ISBN 1-84277-789-0

*Conventional Ammunition in Surplus: A Reference Guide*, edited by James Bevan, published in cooperation with BICC, FAS, GRIP, and SEESAC, January 2008, ISBN 2-8288-0092-X

*Ammunition Tracing Kit: Protocols and Procedures for Recording Small-calibre Ammunition*, developed by James Bevan, June 2008, ISBN 2-8288-0097-0

*The Central African Republic and Small Arms: A Regional Tinderbox*, by Eric G. Berman with Louisa N. Lombard, December 2008, ISBN 2-8288-0103-9

# Table des matières

Liste des abréviations . . . . .	x
À propos des auteurs . . . . .	xii
Remerciements . . . . .	xiii
<b>Carte 1 : Mauritanie . . . . .</b>	<b>xv</b>
<b>Carte 2 : Afrique de l’Ouest . . . . .</b>	<b>xvi</b>
<b>Introduction . . . . .</b>	<b>1</b>
a) Genèse et objectifs de l’étude . . . . .	3
b) Méthodologie . . . . .	4
c) La Mauritanie : une histoire marquée par l’instabilité politique . . . . .	6
<i>i. De l’indépendance à la guerre du Sahara . . . . .</i>	<i>7</i>
<i>ii. Les événements de 1989 . . . . .</i>	<i>8</i>
<i>iii. Une ouverture démocratique hésitante . . . . .</i>	<i>10</i>
<b>1. Les stocks étatiques d’armes légères et de petit calibre . . . . .</b>	<b>15</b>
a) Les forces de sécurité et leur équipement . . . . .	15
b) Une sécurité des stocks qui laisse à désirer . . . . .	17
<b>2. Violence armée et sentiment de sécurité en Mauritanie . . . . .</b>	<b>18</b>
a) Violence armée et perceptions de sécurité . . . . .	18
<i>i. À Nouakchott . . . . .</i>	<i>18</i>
<i>ii. À l’intérieur du pays . . . . .</i>	<i>23</i>
b) Une évolution préoccupante de l’insécurité . . . . .	25
c) Les réponses de l’État mauritanien et de la communauté internationale . . . . .	32
<i>i. L’État mauritanien . . . . .</i>	<i>32</i>
<i>ii. La communauté internationale . . . . .</i>	<i>34</i>
<i>iii. Engagements régionaux et internationaux dans le domaine des ALPC . . . . .</i>	<i>37</i>

<b>3. Détention d'armes à feu par la population civile</b> .....	<b>40</b>
a) Facteurs culturels .....	40
b) La législation relative aux armes à feu .....	42
c) Prêts et dons d'armes : quand les stocks étatiques passent aux mains des civils. ....	46
<b>4. Les flux d'armes légères en Mauritanie et dans la région du Sahel</b> ..	<b>48</b>
a) Importations et exportations d'armes légères .....	48
b) Les flux illicites d'armes légères et de petit calibre .....	49
c) Les armes aux mains des groupes armés non-étatiques .....	59
<i>Le Front Polisario</i> .....	60
<i>Les Touaregs maliens</i> .....	62
<i>L'Alliance pour la démocratie et le changement (ADC)</i> .....	62
<i>L'Alliance touarègue Niger-Mali (ATNM)</i> .....	64
<i>Le mouvement Ganda Izo</i> .....	66
<i>Le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ)</i> .....	66
<i>Les Cavaliers du Changement (Foursan el taghyir)</i> .....	68
<i>Le Groupe islamique combattant marocain (GICM)</i> .....	70
<i>Le Groupe islamique combattant libyen (GICL)</i> .....	71
<i>Le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) /</i> <i>Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI)</i> .....	73
<i>Al-Ansar Allah al-Mourabitoun</i> .....	81
<b>Conclusion</b> .....	<b>82</b>
<b>Notes</b> .....	<b>87</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>99</b>

# Liste des abréviations

ADC	Alliance démocratique pour le changement (Mali)
AFRICOM	Commandement militaire américain pour l'Afrique (United States Africa Command)
AGONU	Assemblée générale de l'organisation des Nations unies
ALPC	Armes légères et de petit calibre
ALPS	Armée de libération du peuple sahraoui
ATNM	Alliance touarègue Niger-Mali (Mali)
AOF	Afrique occidentale française
AQMI	Al-Qaida au Maghreb islamique
BASEP	Bataillon pour la sécurité présidentielle (Mauritanie)
BMI	Brigade mobile d'intervention (douanes maliennes)
CEAR	Commission espagnole d'aide aux réfugiés (Comisión española de ayuda al refugiado)
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique occidentale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CFA	Communauté financière africaine
DEA	Drug Enforcement Administration (Agence pour la répression du trafic des stupéfiants, États-Unis)
EUCOM	Commandement militaire américain pour l'Europe (United States European Command)
FARC	Forces armées révolutionnaires de Colombie (Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia)
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
FLAM	Forces de libération africaines de Mauritanie
FMI	Fonds monétaire international
FNDD	Front national de défense de la démocratie (Mauritanie)
Front Polisario	Front populaire de libération de Saguía el Hamra et de Río de Oro (Frente Popular de Liberación de Saguía el Hamra y Río de Oro, Sahara occidental)

FPN	Front patriotique nigérien
FUMA	Bataillon des fusiliers marins (Mauritanie)
GIA	Groupe islamique armé (Algérie)
GICL	Groupe islamique combattant libyen
GICM	Groupe islamique combattant marocain
GLAT	Groupement de lutte anti-terroriste (Mauritanie)
GSI	Groupement spécial d'intervention (Mauritanie)
GSPC	Groupe salafiste pour la prédication et le combat (Algérie)
GTZ	Société allemande pour la coopération technique (Gesellschaft für technische Zusammenarbeit)
MANPADS	Man-portable air-defense systems (Système individuel de défense anti-aérienne)
MINURSO	Mission des Nations unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Misión de las Naciones Unidas para la Organización del referéndum en el Sáhara Occidental)
MNJ	Mouvement des Nigériens pour la Justice
OEA	Organisation des États africains
OEF-TS	Opération paix durable – trans-Sahara (Operation Enduring Freedom – Trans-Sahara)
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRDS	Parti républicain démocratique et social (Mauritanie)
PSI	Initiative pan-sahélienne (Pan-Sahel Initiative)
RASD	République arabe sahraouie démocratique
RFD	Rassemblement des forces démocratiques (Mauritanie)
SNIM	Société nationale industrielle et minière (Mauritanie)
TSCTI	Initiative trans-saharienne contre le terrorisme (Trans-Sahara Counterterrorism Initiative)
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UNODC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime

## À propos des auteurs

Docteur en relations internationales (sciences politiques), **Stephanie Pézard** est actuellement chercheuse invitée à la RAND Corporation à Washington dans le cadre d'un programme transatlantique post doctoral en relations internationales et études de sécurité. Elle travaille plus particulièrement sur les relations transatlantiques, les contre-insurrections et la coopération en matière de sécurité. Elle était auparavant chercheuse pour le Small Arms Survey, où elle a participé à de nombreux projets et publications sur les groupes armés non-étatiques, le problème de la violence armée dans les sociétés post-conflit et les munitions pour armes légères et de petit calibre. En 2008, elle a obtenu son doctorat à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève sur le thème des stratégies de désengagement dans le contexte des interventions militaires extérieures. Elle est également diplômée et titulaire d'un DEA en histoire contemporaine de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris.

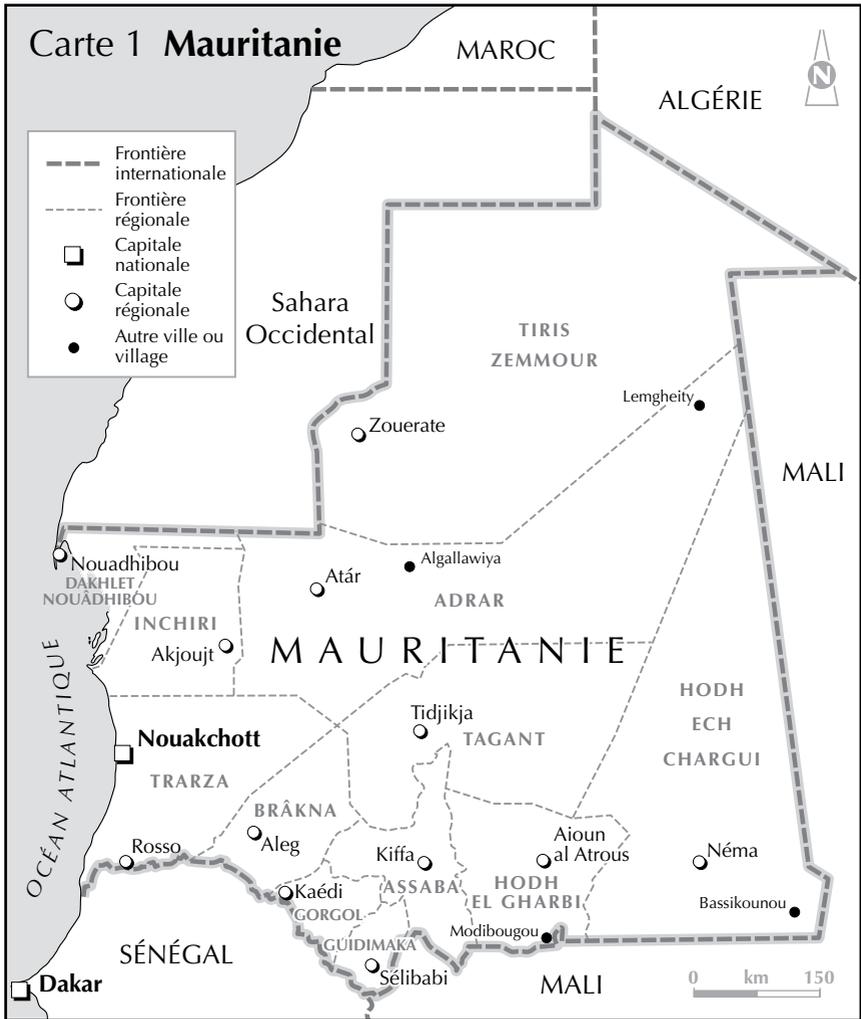
**Anne-Kathrin Glatz** a été chargée de recherches sur la sécurité humaine en Mauritanie et sur les transferts des ALPC au Small Arms Survey entre 2005 et 2007. Elle travaille actuellement comme analyste au sein de l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne (OSDI) du Conseil norvégien des réfugiés, où elle s'occupe plus particulièrement des recherches sur l'Inde, le Myanmar et le Sri Lanka. Mme Glatz a également travaillé comme chargée de programme (Afrique) à l'Appel de Genève et comme chargée de programme (développement et relations Nord-Sud) à la Déclaration de Berne. Elle a obtenu une Maîtrise en Sciences politiques et Études américaines de l'Université de Bonn en Allemagne.

# Remerciements

Cette étude n'aurait pas été possible sans le généreux soutien financier du ministère allemand des affaires étrangères, que les auteurs remercient chaleureusement. Nos remerciements vont également à Marc-Antoine Morel, du Bureau pour la prévention des crises et le relèvement (BPCR), ainsi qu'aux représentants du PNUD à Nouakchott qui ont apporté un important soutien logistique aux auteurs de ce rapport. Nous sommes particulièrement reconnaissantes à Jim Sawatzky, conseiller technique principal, et Abderrahmane Ould El Yessa, chargé de programme Gouvernance, pour leur appui sur le terrain et les contacts fournis durant notre recherche. Nous remercions également la Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR) et la Société allemande pour la coopération technique (GTZ) pour leur soutien dans la préparation et la conduite des entretiens de groupe effectués à Nouadhibou et à Aioun al-Atrous.

Le travail de recherche sur lequel repose ce rapport n'aurait pu être réalisé sans la contribution de ceux qui nous ont offert leur temps et leur expertise. Nous tenons donc à remercier les participants aux ateliers de groupe à Nouakchott, Nouadhibou et Aioun al Atrous ; les représentants du gouvernement et de la société civile mauritanienne qui ont accepté de nous rencontrer et de nous faire part de leurs connaissances et de leurs analyses ; les représentants des missions diplomatiques et des organisations internationales, régionales et non gouvernementales présentes à Nouakchott et à Bamako ; les représentants du gouvernement malien et les membres de la société civile malienne qui nous ont apporté leur éclairage sur l'impact régional de la question mauritanienne ; et enfin les personnes ressources interviewées en France et aux États-Unis sur les questions de sécurité dans la zone sahélienne. Nous remercions également tous ceux qui, sans avoir été directement impliqués dans notre recherche, ont contribué, par leur présence et par leur amitié, à faciliter et à enrichir nos séjours en Mauritanie et au Mali.

Toute notre reconnaissance va également à nos collègues du Small Arms Survey qui ont participé à l'élaboration, à la relecture et à la publication de ce rapport. Merci, en particulier, à Barbara Gimelli Sulashvili qui a assuré le fact-checking du manuscrit, à Georges Marion et Emilie Pézard qui en ont fait la relecture, et à Alessandra Allen qui a supervisé toutes les étapes de la publication. Enfin, nous adressons nos plus chaleureux remerciements à nos relecteurs externes —Alain Antil, Franck Kasbarian et Mohamed Fall Oumere— pour leurs précieux commentaires, ainsi qu'au Center for Transatlantic Relations de Washington et à son directeur Dan Hamilton pour l'exceptionnel environnement de travail qu'ils ont offert à l'un des auteurs durant la rédaction de ce manuscrit.



## Carte 2 Afrique de l'Ouest



# Introduction

Située à l'ouest du Sahel, en Afrique occidentale, la Mauritanie ne compte que trois millions d'habitants dispersés sur un territoire équivalent à deux fois la taille de la France<sup>1</sup>. Ainsi qu'en témoigne la structure de sa population, cet immense pays se situe, tant géographiquement que culturellement, à la frontière du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne (voir encadré 1). Nouakchott est beaucoup plus proche du Sénégal et du Mali que de n'importe quelle autre capitale du Maghreb, dont elle est séparée par le Sahara ; les mouvements migratoires en provenance de ces deux pays renforcent encore l'ancrage de la Mauritanie dans la zone sub-saharienne. Mais les efforts d'arabisation entrepris par le pouvoir depuis l'indépendance du pays, en 1960, ont contrebalancé cette proximité et fait de la Mauritanie un pays charnière entre les deux sous-régions.

La Mauritanie partage plus de 5 000 km de frontières terrestres avec le Sahara occidental<sup>2</sup>, l'Algérie, le Mali et le Sénégal<sup>3</sup>. La majeure partie du pays s'étend dans les sables du Sahara et ne fait l'objet que d'un contrôle très relatif, ce qui en a fait, depuis presque toujours, un lieu de passage idéal pour de nombreuses marchandises, licites ou illicites. Le pays est ainsi devenu une importante plaque tournante du trafic de cigarettes, surtout à destination de l'Algérie (ICG, 2007a, p. 19). Il sert aussi de point de passage pour les stupéfiants, dont le trafic est en forte augmentation dans la région depuis 2006 (Jane's, 2007). Les armes légères<sup>4</sup> font partie des marchandises couramment échangées dans le commerce illicite sahélien qui traverse la Mauritanie (Florquin et Pézard, 2006, p. 61).

À ces trafics, et parfois intimement liés à eux, il faut ajouter les activités de groupes armés non-étatiques établis de plus ou moins longue date dans la région. Depuis quelques années, l'un d'eux, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), devenu en 2007 Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), a pris la Mauritanie pour cible de ses attaques. Le premier incident majeur est intervenu en juin 2005, avec l'attaque du poste militaire de

### Encadré 1 : **Bref survol de la société mauritanienne**

Les trois principaux groupes ethniques de Mauritanie sont les Maures blancs (Beydanes), les Maures noirs (Haratins)—anciens esclaves des Maures blancs et culturellement très proches de ceux-ci—et les Afro-mauritaniens, appellation qui inclut les groupes ethniques des Halpulaars—Peuls et Toucouleurs—, des Soninkés, des Wolofs et des Bambaras (Fichter, 2007, p. 3)<sup>6</sup>. Historiquement, la société maure était constituée de tribus guerrières (arab ou hassan) et de « marabouts » (zwaya ou tolba). S’y ajoutaient les tributaires, les artisans, les poètes et les esclaves (affranchis ou non)<sup>7</sup> (Marchesin, 1992, p. 34–35).

Lors de l’indépendance, les Afro-mauritaniens, proches du pouvoir colonial et éduqués dans les écoles françaises, occupèrent les premiers postes de la toute nouvelle fonction publique mauritanienne. Le président Ould Daddah renversa cette tendance en menant une politique d’arabisation et en limitant à 30 % le nombre de postes réservés aux Afro-mauritaniens dans l’administration (Vandermotten, 2004, p. 33).

Les tensions inter communautaires s’aggravèrent avec le coup d’état de 1978 puis, à partir de 1984, avec la présidence de Maouiya Ould Sid Ahmed Taya. Ce dernier, qui appartient à la tribu des Smassin, a délibérément exclu les autres tribus et ethnies du pouvoir politique et économique, notamment en falsifiant les statistiques officielles et en entreprenant d’intenses efforts d’arabisation (ICG, 2005b, p. 1 ; Fichter, 2007, p. 8 ; Marchesin, 1992, p. 52).

Les Beydanes détiennent depuis l’indépendance l’essentiel du pouvoir politique et administratif. En 2001, par exemple, le gouvernement mauritanien comprenait vingt Beydanes ou descendants d’un couple mixte Beydane-Haratin, trois Haratins, trois Halpulaars et un Soninké. Sur les cinquante-six membres du Sénat, quarante-six étaient des Beydanes ou des descendants de Beydanes et de Haratins. À l’Assemblée nationale, ces derniers représentaient soixante des quatre-vingt-un députés (Fichter, 2007, p. 3). La représentativité des différentes ethnies au sein des institutions a évolué en avril 2007 : le président et le premier ministre étaient encore des Beydanes, mais le président de l’Assemblée nationale était, cette fois, un Haratin tandis que le président du Sénat était Afro-mauritanien (Bisson, 2007). Avec la mise en place, en mai 2009, d’un gouvernement de transition dirigé par le président du Sénat dans l’attente d’une nouvelle élection présidentielle, la Mauritanie, pour la première fois de son histoire, a été dirigée —quoique brièvement— par un Afro-mauritanien (AP, 2009b).

Lemgheity, dans le Nord-Est du pays. Les assassinats et les enlèvements de soldats mauritaniens ou de voyageurs étrangers se sont multipliés en 2007, 2008 et 2009, tous revendiqués par AQMI. Ces événements, ainsi que le caractère désertique du pays, ont pu laisser craindre qu’une large partie du terri-

toire mauritanien ne devienne une nouvelle « zone non gouvernée » (*ungoverned area*<sup>5</sup>), espace échappant au contrôle de l'État auquel il appartient et pouvant servir de sanctuaire ou de terrain d'entraînement à des groupes terroristes. Cette crainte a conduit les États-Unis à s'impliquer davantage dans la région, y compris auprès des forces armées mauritaniennes. Ces récents développements de la situation sécuritaire soulignent, un peu plus encore, la nécessité d'examiner les sources et la destination des armes qui circulent en Mauritanie et dans le reste de la zone sahélienne.

## a) Genèse et objectifs de l'étude

En 2001, les Nations unies ont adopté un Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes légères sous tous ses aspects. Le Programme, qui s'applique à tous les États membres, recommande notamment la création d'une commission nationale réunissant l'ensemble des organismes compétents dans le domaine des armes légères, l'adoption d'un plan national d'action et la publication de rapports réguliers sur la mise en œuvre, au niveau national, du Programme<sup>8</sup>. À ce jour, la Mauritanie n'a ni créé de commission nationale, ni adopté de plan d'action. Elle n'a envoyé qu'un seul rapport, en 2005, sur sa situation au regard des armes légères.

En novembre 2005, le bureau du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) de Nouakchott a organisé avec des représentants du gouvernement mauritanien un atelier afin d'étudier les problèmes liés au commerce illicite des armes légères. Cette réunion entendait également poser les premiers jalons en vue de la création d'une commission nationale et la mise en œuvre d'un plan d'action. Afin de délimiter au mieux les priorités du plan, les participants à l'atelier ont souligné la nécessité de réaliser une évaluation précise de la situation des armes légères en Mauritanie (PNUD, 2005). Cette évaluation a été confiée au Small Arms Survey qui a entrepris ce travail avec le soutien financier du ministère allemand des Affaires étrangères et l'aide logistique du bureau du PNUD à Nouakchott.

Le présent rapport expose les résultats de cette évaluation. Son principal objectif est de fournir au gouvernement mauritanien informations et références pour accompagner ses efforts de mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies. Cette étude vise, notamment, à offrir une vue d'ensemble de la demande et des stocks d'armes légères présents en Mauritanie. Quelles catégories de la population (civils, forces de sécurité, membres des groupes armés, délinquants) recherchent et détiennent des armes légères ? Pour quelles raisons ces individus et groupes détiennent-ils (ou souhaitent-ils détenir) des armes ? Comment ont évolué, ces dernières années, la violence armée et les perceptions de sécurité en Mauritanie ?

Le deuxième point de cette étude aborde l'étendue du commerce illicite des armes légères en Mauritanie, en particulier dans certaines régions frontalières. Comment est structuré ce marché illicite ? Quels en sont les principaux acteurs ? Quels sont les types d'armes et de munitions concernés, d'où proviennent-elles, à quel prix sont-elles vendues ?

Enfin, ce rapport évalue la situation mauritanienne au regard des armes légères et de petit calibre dans un contexte régional. Quels sont les autres acteurs régionaux qui détiennent, achètent, vendent et utilisent des armes ? Peut-on parler de menaces émergentes transnationales ? Quelles sont les mesures qui ont été prises, par la Mauritanie comme par les organisations sous-régionales, régionales et internationales pour les prévenir ou y faire face ?

## b) Méthodologie

Les informations contenues dans ce rapport sont issues d'entretiens individuels ou de groupes (focus groups) menés, entre octobre 2006 et février 2007, à Nouakchott, à Nouadhibou (dans le Nord-Ouest du pays) et à Aioun al-Atrous (dans le Sud-Est du pays)<sup>9</sup>. À Nouadhibou et à Aioun al-Atrous, les entretiens ont eu lieu avec les groupes suivants : femmes maures, hommes maures, femmes afro-mauritaniennes (principalement Halpulaar), et hommes afro-mauritaniens (principalement Halpulaar). Chaque groupe était constitué d'une dizaine d'adultes d'âges divers. Chaque session était dirigée par un modérateur qui, lorsque cela était possible, avait le même profil que

les intervenants. Deux traductrices (hassaniya/arabe-français et pulaar/français) étaient par ailleurs présentes lors de certains entretiens de groupe. Les organisateurs et modérateurs des ateliers ont été recrutés grâce à l'aide de la CEAR dans le cas de Nouadhibou, et avec l'aide de la GTZ dans le cas d'Aioun al-Atrous.

Les sites de Nouadhibou et d'Aioun al-Atrous ont été choisis à cause de leur proximité avec les frontières du pays. Nouadhibou est proche du Sahara occidental et se situe dans une région où les mines sont encore nombreuses (Landmine Monitor, 2008). Des armes y ont été distribuées à la population civile pendant la guerre du Sahara, dans les années 1970. Le trafic transfrontalier de marchandises diverses y est toujours très important. Proche des Iles Canaries, la ville est également un point de transit pour nombre de ressortissants africains (Maliens, Sénégalais, Guinéens) qui cherchent à émigrer en Europe (Lamazou, 2008). Cette situation est susceptible de stimuler la demande d'armes légères, les passeurs cherchant à protéger, y compris par la violence, leurs activités illicites.

Aioun al-Atrous est proche de la frontière méridionale de la Mauritanie avec le Mali. Fermiers et nomades mauritaniens ou maliens se déplacent vers le sud ou vers le nord en fonction des saisons et de la fertilité des terres. Par ailleurs, la rébellion des Touaregs maliens contre le pouvoir central à Bamako, dans les années 1990, a pu faire des régions du Nord du Mali un réservoir d'armes susceptibles de circuler vers les pays voisins, dont la Mauritanie.

Un travail de terrain complémentaire a été mené en avril 2009 à Nouakchott et à Bamako (Mali). Une quarantaine d'entretiens individuels ont été conduits avec des membres du gouvernement et des forces de sécurité, des journalistes, des représentants de la société civile, des fonctionnaires, des diplomates et des représentants d'organisations internationales. Des entretiens téléphoniques, ainsi que des rencontres avec des experts et des fonctionnaires nationaux et internationaux impliqués dans l'analyse de la région ont été réalisés en France (décembre 2008) et aux États-Unis (mars 2009)<sup>10</sup>.

Dans la mesure où cette étude se fonde principalement sur des entretiens réalisés à Nouakchott, à Nouadhibou et à Aioun al-Atrous, les conclusions qu'elle projette au niveau national peuvent différer des situations prévalant dans les régions du pays où l'enquête de terrain n'a pas été conduite. Compte

tenu, toutefois, de la distribution de la population (entre un tiers et un quart des Mauritaniens vivent à Nouakchott) et de la localisation des villes étudiées (Nouadhibou est une ville du Nord, frontalière du Sahara occidental, tandis qu'Aioun al-Atrous est située dans le Sud, près de la frontière marocaine), on peut estimer que les conclusions de l'étude offrent une représentation aussi fidèle que possible de la situation nationale.

#### Encadré 2 : Définition des armes légères et de petit calibre (ALPC)

Dans le présent rapport, les expressions « armes de petit calibre » et « armes légères » revêtent le sens indiqué dans le rapport du groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre issu d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies (AGONU, 1997) :

**Armes de petit calibre** : revolvers et pistolets à chargement automatique, fusils et carabines, fusils d'assaut, mitraillettes et mitrailleuses légères.

**Armes légères** : mitrailleuses lourdes, lance-grenades portatifs, amovibles ou montés, canons antiaériens et antichars portatifs, fusils sans recul, lance-missiles antichars et antiaériens portatifs, lance-roquettes antichars portatif et mortiers de calibre inférieur à 100 mm.

Le Small Arms Survey utilise cette définition pour désigner les armes de petit calibre et les armes légères, commerciales ou militaires. Dans le présent rapport, les armes à feu sont également comprises dans cette définition et, sauf indication contraire, l'expression « armes légères » englobe les « armes de petit calibre et les armes légères ». L'expression « armes à feu » désigne les « armes portatives qui envoient un projectile par un tube au moyen d'une charge explosive » (Small Arms Survey, 2006, p. 9).

## c) La Mauritanie, une histoire marquée par l'instabilité politique

Sur le plan interne, la Mauritanie se distingue par une instabilité politique chronique. Depuis 1978, date de la déposition du président Mokhtar Ould Daddah par l'armée, le pays a vécu treize coups d'État ou tentatives de coup d'État avant de connaître, au printemps 2007, sa première élection présidentielle multipartite, libre et régulière (Fichter, 2007, p. 17). La présidence de Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi a toutefois été brutalement interrompue,

le 6 août 2008, par un nouveau coup d'État qui a mis fin à cette première expérience démocratique et a installé au pouvoir le chef de la garde présidentielle, le général Mohammed Ould Abdelaziz ; après une année d'un pouvoir contesté, Abdelaziz a remporté l'élection présidentielle du 18 juillet 2009 qui a conforté sa légitimité à la tête du pays (voir tableau 1).

Tableau 1 : **Chronologie des régimes au pouvoir en Mauritanie depuis 1963**

Dates	Type de pouvoir	Parti au pouvoir	Dirigeants
1963–1978	Parti unique	Hizb ash-shaab al-muritani (Parti du peuple mauritanien)	Mokhtar Ould Daddah
1978–1984	Dictature militaire	Comité militaire de salut national	Moustapha Ould Mohamed Saleck (1978–1979)
1984–1992			Mohamed Mahmoud Ould Ahmed Louly (1979–1980) Mohamed Khouna Ould Haidallah (1980–1984)
1992–2005	Multipartisme et démocratie de façade	Al-hizb al-jumhuri ad-dimuqrati al-ijtimai (Parti républicain démocratique et social)	Colonel Maouiya Ould Sid Ahmed Taya (1984–2005)
2005–2007	Dictature militaire	Conseil militaire pour la justice et la démocratie	Colonel Ely Ould Mohamed Vall
2007–2008	Multipartisme démocratique	Aucun <sup>11</sup>	Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi
2008–2009	Dictature militaire	Haut Conseil d'État	General Mohamed Ould Abdelaziz
2009–...	Multipartisme démocratique	Union pour la République	

Sources : Ould-Mey, 2008, p. 81 et 87 ; Reuters, 2008b.

### *i) De l'indépendance à la guerre du Sahara*

La République islamique de Mauritanie a accédé à l'indépendance le 28 novembre 1960, après quarante ans d'appartenance à l'Afrique occidentale française. Son premier président, Mokhtar Ould Daddah, a instauré un système de parti unique et a remplacé le français par l'arabe dans l'administration et

l'éducation. En 1973, la Mauritanie a rejoint la Ligue arabe, s'est retirée de la Communauté financière africaine (CFA) et a frappé sa propre monnaie, l'ouguiya (Vandermotten, 2004, p. 36).

Après les accords de Madrid du 14 novembre 1975 organisant la décolonisation du Sahara occidental, le Maroc et la Mauritanie se sont partagé l'ancienne colonie espagnole. En février 1976, la Mauritanie a occupé le Rio de Oro, dans la partie méridionale du Sahara, ce qui a immédiatement déclenché contre elle les attaques du Front Polisario combattant pour l'indépendance du Sahara occidental. Le pays a participé à la guerre du Sahara jusqu'au renversement, en juillet 1978, du président Mokhtar Ould Daddah par le colonel Moustapha Ould Mohamed Saleck<sup>12</sup>. Après avoir signé un accord de cessez-le-feu avec le Front Polisario, le nouveau gouvernement mauritanien s'est retiré du Río de Oro puis, en 1979, a renoncé à ses prétentions sur le Sahara occidental avant de formellement reconnaître la République arabe sahraouie démocratique (RASD) comme État indépendant (BBC, 2007)<sup>13</sup>. Les gouvernements successifs de la Mauritanie ont, depuis, proclamé leur neutralité à l'égard du conflit qui oppose le Maroc au Front Polisario (Ould-Mey, 2008, p. 84–85).

## *ii) Les événements de 1989*

La composition ethnique de la population mauritanienne constitue une question particulièrement sensible qui a suscité, dans les années 1980, d'importantes tensions intercommunautaires. En 1966, à Nouakchott, des premières émeutes à caractère racial avaient déjà opposé Arabo-berbères et Afro-mauritaniens, faisant une centaine de morts<sup>14</sup>. Puis le colonel Haïdallah, au pouvoir de 1980 à 1984, renforça l'arabisation du pays en remplaçant le droit français, en vigueur depuis l'indépendance, par la charia islamique. En réaction, un nationalisme afro-mauritanien commença à poindre au sein de différents partis politiques qui fusionnèrent en 1983 pour former les Forces de libération africaine de la Mauritanie (FLAM) puis publièrent, en avril 1986, un *Manifeste du Négro-Mauritanien opprimé*. Ce texte valut à ses auteurs d'être arrêtés et emprisonnés ; de nombreux cadres afro-mauritaniens furent limogés (Vandermotten, 2004, p. 36–37). Le 22 octobre 1987, des membres de

l'armée proches des FLAM échouèrent dans leur tentative de renverser le pouvoir. Les officiers impliqués furent exécutés et l'armée purgée de ses éléments afro-mauritaniens<sup>15</sup>. Le contrôle des Maures sur les forces de sécurité de l'État en est sorti renforcé (Vandermotten, 2004, p. 38)<sup>16</sup>.

En 1989, des affrontements entre éleveurs mauritaniens et agriculteurs sénégalais provoquèrent de graves violences accompagnées de déplacements massifs de populations. Restés dans les mémoires sous le nom des « événements de 1989 », les affrontements débutèrent le 9 avril par un incident mineur opposant des agriculteurs Soninkés sénégalais à des éleveurs Peuls mauritaniens dont le troupeau paissait sur l'îlot de Dundé-Koré, près de Bakel, en territoire sénégalais (Vandermotten, 2004, p. 13). Cet incident, qui n'était pourtant pas le premier du genre, dégénéra rapidement. Tentant de rétablir l'ordre, un brigadier mauritanien tira sur les Sénégalais, tuant l'un d'eux et en blessant deux autres ; une dizaine de Sénégalais furent arrêtés par les gardes mauritaniens. En réaction, des commerces maures mauritaniens furent pillés à Bakel, puis dans d'autres villes du Sénégal et jusqu'à Dakar. Ces pillages provoquèrent de l'autre côté de la frontière de violentes représailles avec le lynchage, le 24 et le 25 avril, à Nouakchott et à Nouadhibou, d'une centaine de Sénégalais. Le 28 avril, une soixantaine de Mauritaniens du Sénégal furent à leur tour massacrés (Vandermotten, 2004, p. 15).

Devant ces violences, chaque pays rapatria rapidement ses ressortissants : 60 000 à 70 000 Sénégalais vivant en Mauritanie rentrèrent au Sénégal, tandis que 160 000 Mauritaniens vivant au Sénégal revinrent en Mauritanie — un rapatriement qui, dans certains cas, s'accompagna d'expulsions et d'expropriations (Vandermotten, 2004, p. 15 ; HCR, 2008). Les populations sénégalaises demeurées en Mauritanie subirent menaces, détentions arbitraires, tortures, viols et assassinats perpétrés par l'armée et la Garde nationale (Amnesty International, 1990). Ces événements conduisirent la Mauritanie et le Sénégal à rompre leurs relations diplomatiques d'août 1989 à avril 1992.

Les armes à feu ont joué leur rôle dans ces violences. Le gouvernement mauritanien avait installé sur les terres des Afro-mauritaniens expulsés vers le Sénégal des Haratins dont certains venaient eux-mêmes d'être expulsés du Sénégal. Selon Amnesty International, ces nouveaux occupants, organisés en milice pour assurer leur protection, auraient reçu des armes du gouverne-

ment avec lesquelles ils auraient commis de graves violences contre les autres villageois, avec l'assentiment des forces de sécurité présentes (Amnesty International, 1990, pp. 5 et 7).

Ces événements servirent de prétexte au pouvoir pour épurer l'appareil d'État de ses membres afro-mauritaniens, notamment les Halpulaars particulièrement actifs au sein des FLAM<sup>17</sup> (Vandermotten, 2004, p. 16 ; ICG, 2006, p. 2). Au total, durant la « période d'exception » qui a duré de 1990 à 1991, le gouvernement mauritanien a arrêté plus de 3 000 Afro-mauritaniens membres de l'armée et de l'administration, tandis que 500 autres étaient portés disparus<sup>18</sup> (ICG, 2005a, p. 14 ; Baduel, 1994, p. 14–16).

Il a fallu attendre 2007 et l'élection du président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi pour que les réfugiés afro-mauritaniens installés au Sénégal soient officiellement invités à rentrer au pays. En 2007, quelque 35 000 d'entre eux étaient réfugiés au Sénégal ; selon le HCR, environ 24 000 souhaitaient rentrer en Mauritanie (IRIN, 2008a). Un accord de rapatriement fut signé en novembre 2007 entre la Mauritanie, le Sénégal et le HCR (IRIN, 2008d). En juillet 2009, plus de 14 000 réfugiés mauritaniens étaient déjà revenus en Mauritanie. Le programme reprit en octobre 2009 après la saison des pluies ; 5 000 à 7 000 réfugiés supplémentaires étaient attendus en Mauritanie avant la fin de l'année (HCR, 2009). Cette invitation au retour des réfugiés afro-mauritaniens lancée par le gouvernement de Nouakchott suscita la crainte qu'elle ne s'accompagne de nouvelles violences avec les Maures du sud du pays. Ces inquiétudes se sont révélées infondées. À la fin de l'année 2009, aucun incident de violence sérieux n'était à déplorer.

### *iii) Une ouverture démocratique hésitante*

En 1991, le colonel Maaouiya Ould Sid Ahmed Taya, au pouvoir depuis décembre 1984, tenta une ouverture démocratique avec l'adoption par référendum, le 12 juillet, d'une nouvelle constitution instaurant le multipartisme, puis l'organisation d'élections qu'il remporta l'année suivante. Cette évolution s'accompagna d'un changement de cap radical en matière de politique étrangère. Alors que la Mauritanie avait été l'un des rares pays à soutenir

Saddam Hussein durant la première guerre du Golfe en 1990<sup>19</sup>, le pays adhéra, en 1994, au Dialogue méditerranéen de l'OTAN et, surtout, noua en 1999 des relations diplomatiques avec Israël<sup>20</sup>, initiative diplomatique largement critiquée par l'opinion publique mauritanienne (RFI, 2007a; Jourde, 2007, p. 88–89). La Mauritanie devenait ainsi le troisième pays arabe, après l'Égypte et la Jordanie, à normaliser ses relations avec l'État hébreu (Jourde, 2007, p. 89). Ces bonnes relations persistèrent même après le déclenchement, en 2000, de la deuxième Intifada qui provoqua pourtant la détérioration des quelques relations qu'entretenait Israël avec d'autres pays arabes (Ould-Mey, 2008, p. 73–74). Cette stratégie d'ouverture réussit, dans une large mesure, à faire revenir les bailleurs de fonds en Mauritanie et à améliorer les relations du pays avec les États-Unis, ce qui était l'un des objectifs principaux du rapprochement mauritano-israélien (Ould-Mey, 2008, p. 74).

Entre 1992 et 2005, trois élections présidentielles se sont succédé, mais toutes ont vu leur régularité mise en doute par la communauté internationale. En 2003, une tentative de coup d'État, menée par des officiers appartenant majoritairement à la tribu des Oulad Nacer<sup>21</sup>, se solda par la mort de quinze personnes (soixante-huit autres furent blessées) à l'issue d'une bataille durant laquelle officiers putschistes et troupes restées fidèles au chef de l'État s'affrontèrent en plein cœur de Nouakchott. Les deux camps s'opposèrent à l'aide d'armes légères, de mortiers et de tanks (Carroll, 2003 ; Bullard et Tandia, 2003).

Le 3 août 2005, le président Ould Taya, au pouvoir depuis presque vingt ans, fut finalement renversé par le colonel Ely Ould Mohamed Vall à l'issue d'un putsch qui s'est déroulé sans effusion de sang (N'Diaye, 2006, p. 431). Le colonel Vall tint sa promesse d'engager une transition démocratique au cours des deux années suivantes. Après un référendum, en 2006, puis des élections législatives et municipales, en novembre 2006 et janvier 2007, Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi fut élu président de la République en mars 2007 (BBC, 2007 ; ICG, 2006 ; Ould Mohamedou, 2005).

Ce qui était perçu comme le début d'une nouvelle ère politique a pris brutalement fin le 6 août 2008 avec le coup d'État qui a mis à l'écart le président Abdallahi renversé par le chef du bataillon pour la sécurité présidentielle (BASEP), le général Mohamed Ould Abdelaziz. Cet événement a suscité

de vives protestations de la part de la communauté internationale. En février 2009, l'Union Africaine a décidé d'imposer des sanctions contre les membres civils et militaires de la junte au pouvoir, incluant une interdiction de voyager et le gel de leurs avoirs bancaires (AFP, 2009d ; BBC, 2009a). La Mauritanie a été exclue de l'organisation tandis que sa délégation était refoulée du sommet d'Addis-Abeba, en février 2009. Les États-Unis ont suspendu leur coopération militaire, leur soutien à la formation de troupes de maintien de la paix et leur aide au développement, faisant perdre à la Mauritanie quelque 22 millions de dollars d'aides diverses (Fertey, 2008 ; Stearns, 2009a). La France, l'Union européenne et la Banque mondiale ont également suspendu une grande partie de leur aide au développement (Fertey, 2008 ; IRIN, 2008d ; Stearns, 2000a).

La Ligue arabe a adopté une ligne radicalement différente, invitant le président Abdelaziz à participer au sommet de Doha (Qatar) de janvier 2009 sur la crise de Gaza —le premier voyage à l'étranger du général en tant que nouveau chef de la Mauritanie (AFP, 2009c). Le coup d'État d'août 2008 n'a pas non plus découragé tous les investisseurs. En janvier 2009, la Chine a annoncé un investissement de plus de 280 millions de dollars destiné à tripler la capacité du port de Nouakchott (AFP, 2009a). De façon générale, le changement de régime n'a pas remis en cause les investissements étrangers et les accords commerciaux déjà conclus dans les secteurs miniers, pétroliers et halieutiques (voir encadré 3). Le Koweït a officiellement invité la Mauritanie à participer au sommet économique arabe de janvier 2009 organisé par ses soins (AFP, 2008d).

En janvier 2009, le régime du président Abdelaziz a radicalement infléchi la diplomatie de son pays. Après les opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza, Nouakchott a fermé sa représentation diplomatique à Tel-Aviv, avant de demander à Israël de fermer son ambassade à Nouakchott (AP, 2009a ; Aziri, 2009). Contesté par une partie de sa population, le général cherchait peut-être à augmenter son capital de popularité en prenant une initiative à la mesure de l'indignation provoquée dans la population locale par l'offensive israélienne. Sans doute le chef de la junte a-t-il également cherché à se rapprocher des pays arabes qui étaient alors parmi les rares à avoir gardé des relations normales avec la Mauritanie.

### Encadré 3 : Les ressources de la Mauritanie

La Mauritanie est un pays pour l'essentiel désertique, à l'exception de quelques terres arables au sud, le long du fleuve Sénégal. Le pays s'étend sur une superficie de plus d'un million de km<sup>2</sup>, dont moins de 500 km<sup>2</sup> sont irrigués. Sur cette étroite surface, la Mauritanie produit des dattes, du millet, du sorgho, du riz et du maïs. Elle y élève aussi des bovins et des ovins. Ses principales ressources, cependant, proviennent du secteur minier et de la mer. Le sous-sol mauritanien recèle du fer, du gypse, du cuivre, du phosphate, du diamant, de l'or, et du pétrole. Les produits de la pêche, l'or et le minerai de fer — à lui seul près de 40 % du total<sup>22</sup> — constituent l'essentiel des exportations du pays. Les ressources halieutiques, néanmoins, se sont appauvries ces dernières années, laissant craindre un épuisement dans ses eaux de certaines espèces.

Des gisements de pétrole ont été découverts en 2001. Les réserves connues à ce jour, estimées à 310 millions de barils, sont surtout localisées dans les gisements off-shore de Chingetti et Tiof, ainsi que dans celui, on-shore, de Taoudenni, dans le nord-est du pays. En 2007, la Banque Mondiale estimait qu'en 2010 le pétrole permettrait à la Mauritanie d'atteindre un PNB de 1 000 USD par habitant contre 420 USD en 2004<sup>23</sup>. Toutefois, à cause des difficultés de l'extraction, la production, initialement estimée à 75 000 barils par jour, s'est révélée décevante. La production et l'exportation ont débuté en 2006, au rythme moyen de 30 600 barils par jour, mais elles ont diminué les années suivantes, atteignant 12 000 barils par jour en 2008. La Mauritanie ne disposant pas de raffineries, le pétrole brut est directement exporté, mais ceci pourrait changer si la décision annoncée en septembre 2009 par le président vénézuélien Hugo Chavez de construire une raffinerie en Mauritanie est mise en œuvre. Bien que moins importantes que prévu, les ressources pétrolières mauritaniennes restent attractives. Pour les entreprises étrangères travaillant dans cette branche, la Mauritanie constitue en effet un environnement plus sécurisé que d'autres régions, notamment le Golfe de Guinée. Par ailleurs, la production de gaz naturel reste prometteuse, notamment avec le gisement off-shore de Banda.

Sources : Banque mondiale, 2008 ; CIA, 2009 ; *Le Monde diplomatique*, 2005 ; Marchesin, 1992, p. 55 ; PNUD, 2006, p. 285 et 293 ; PNUD, 2008, p. 231 et 239 ; Ould-Mey, 2008, p. 76–77 ; *El Universal*, 2009.

Après une année de confrontation entre le général Abdelaziz et ceux qui, en Mauritanie comme au sein de la communauté internationale, contestaient son maintien au pouvoir, puis de longues négociations sous l'égide du Sénégal et de l'Union africaine, le chef de la junte et l'ancien président Abdallahi ont accepté l'organisation d'une élection présidentielle (Stearns, 2009b). Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, l'Union africaine a donc levé les sanctions qu'elle avait imposées à la

Mauritanie (Reuters, 2009c). Malgré quelques incidents, dont la démission du président de la commission électorale et les accusations de fraude soulevées par trois candidats, l'élection présidentielle du 18 juillet, remportée haut la main par le général Abdelaziz, a été considérée par la communauté internationale comme n'ayant pas été entachée d'irrégularités majeures (BBC, 2009e ; Sillah, 2009). Cette élection constitue, pour la Mauritanie, un « retour à la normale » incarné, notamment, par une aide financière de 100 millions de dollars octroyée, fin décembre 2009, par le Fonds monétaire international (Reuters, 2009e) et par la reprise de la coopération militaire avec les États-Unis (U.S. Naval Forces Europe, 2009). 🗉

# 1. Les stocks étatiques d'armes légères et de petit calibre

## a) Les forces de sécurité et leur équipement

Une note d'étude interne de la Direction générale de la sûreté nationale mauritanienne, qui est responsable de l'attribution des permis de port d'armes, évalue à 35 ou 36 000 les armes détenues par les forces de sécurité, mais sans donner de précision sur la façon dont ce total a été calculé<sup>24</sup>. Les forces de sécurité comprennent l'armée, la police, la Garde nationale, la Gendarmerie, et une garde prétorienne constituée du Bataillon pour la sécurité présidentielle (BASEP), du Bataillon des fusiliers marins (FUMA) et du Bataillon des commandos parachutistes (ICG, 2006, p. 2). L'armée mauritanienne comprend environ 15 000 hommes. La France lui a apporté son aide pendant la guerre du Sahara en lui fournissant des mitrailleuses et des mortiers. La Mauritanie a également reçu des armes d'Iran, via la Jordanie (Barbier, 1982, p. 248). L'Irak aurait contribué à fournir des armes à la Mauritanie, avec laquelle Saddam Hussein entretenait d'excellentes relations (le parti baasiste était alors particulièrement puissant au sein de l'armée mauritanienne). En 1990, la Mauritanie fut d'ailleurs l'un des rares pays à soutenir l'Irak dans son invasion du Koweït<sup>25</sup>. Selon Jane's (2009b), les armes légères en dotation dans l'armée mauritanienne sont des mortiers français de 60, 80 et 120 mm, des missiles antichars franco-allemands MILAN et des RPG-7 russes, des fusils sans recul de 75 et 106 mm (principalement américains), des MANPADS (SA-7 et SA-9) et des fusils anti-aériens soviétiques et russes. Ses armes de petit calibre sont des pistolets 9mm français (MAC-50, MAB PA-15), des pistolets de calibre 7,62 mm russes (Tokarev), des fusils français et américains (MAS-49/56, FR F1, M1), des pistolets mitrailleurs français et espagnols (MAT-49 et Star Z-45), et des mitrailleuses allemandes, françaises, belges et américaines (MG42, AAT-52, FN MAG, Browning M1919A4, et Browning M2 HB).

Cette liste est très probablement incomplète ; elle ne mentionne même pas les kalachnikovs qui constituent pourtant l'armement d'une grande partie des soldats. On note par ailleurs que la plupart des modèles sont anciens, voire franchement obsolètes. Parmi les armes de petit calibre mentionnées ci-dessus,

seuls le FN MAG et le Browning M2 HB sont encore en production aujourd'hui. Si les informations de Jane's sont exactes, le parc d'armes de l'armée mauritanienne est donc très vétuste et une partie, au moins, devra être renouvelée dans les prochaines années.

Le BASEP est une unité d'élite qui a pour fonction principale de protéger le chef de l'État. Officiellement, il dépend du ministère de la défense, mais dans la pratique il prend ses ordres directement du président. Le BASEP a été créé par le président Ould Taya, qui l'aurait constitué sur le modèle de la garde républicaine de Saddam Hussein après un voyage en Irak. Le BASEP comprendrait quelque 500 hommes<sup>26</sup> dont certains disposent d'armes récentes. Entre 30 et 40 hommes du BASEP forment la garde rapprochée du Président. Habillés en civil, ils sont armés de fusils FN P90 (calibre 5,7 x 28 mm), un modèle souvent utilisé par les forces spéciales, les unités anti-terroristes et celles chargées de missions de protection rapprochée<sup>27</sup>. Les autres hommes du BASEP sont également armés : les quarante officiers du Bataillon disposent d'une arme de poing et d'une kalachnikov ; les soldats ne disposent que d'une kalachnikov<sup>28</sup>.

Les forces policières sont équipées de différentes façons. Les forces d'intervention (mobilisées en cas de manifestations ou d'émeutes, par exemple) ne disposent pas d'armes à feu. Des discussions seraient actuellement en cours avec des fabricants d'armes non-létales de type Taser<sup>29</sup>. D'autres unités de la police, telles la Brigade de recherche du grand banditisme, ou la Brigade anti-terroriste, sont en revanche armées<sup>30</sup>.

Un mois environ après les incidents dans le quartier dit du « centre émetteur » où, en avril 2008, policiers et militants islamistes d'AQMI avaient échangé des coups de feu (voir ci-dessous 2)b), des policiers ont tiré sur deux hommes qu'ils avaient pris pour des terroristes en fuite. L'un des deux hommes, touché à l'abdomen par plus de 25 impacts de balles, est décédé à l'hôpital. Ce type d'incidents, qui révèle une utilisation peu professionnelle de leur arme par les policiers, reste toutefois rare —un par an en moyenne, selon une source médicale<sup>31</sup>.

## b) Une sécurité des stocks qui laisse à désirer

Selon plusieurs sources, la sécurité des stocks d'armes légères et de munitions appartenant aux forces de l'État laisse à désirer<sup>32</sup>. Il semble que la vente et le don d'armes et de munitions par l'état-major général de l'armée soit une pratique courante. Il s'agit le plus souvent d'armes « déclassées », c'est-à-dire jugées, pour diverses raisons, impropres au service, mais qui au lieu d'être détruites sont données à des civils<sup>33</sup>. La décision de « déclasser » des armes semble relativement arbitraire et ne dépendre que de l'état-major. Certaines armes seraient également revendues en pièces détachées<sup>34</sup>. Par ailleurs, l'armée fournit des munitions aux clubs de tirs pour leurs concours ainsi que, selon certaines sources, pour leurs entraînements (voir encadré 5).<sup>35</sup>

La relative facilité avec laquelle armes et munitions sont détournées montre que l'État n'assure pas la sécurité de ses propres stocks sur lesquels il n'exerce qu'un contrôle superficiel<sup>36</sup>. Ces détournements alimentent également le marché illicite des armes. Ces dernières risquent de tomber aux mains de groupes armés illégaux, lesquels, par ailleurs, n'hésitent pas à monter des opérations militaires pour s'en procurer. En 2005, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC, aujourd'hui AQMI) a revendiqué la responsabilité de l'attaque perpétrée le 4 juin contre un poste frontalier de l'armée mauritanienne près de Lemgheity, à la frontière avec l'Algérie. Dirigée par Mokhtar Belmokhtar, l'un des émirs du GSPC au Sahara, l'opération a fait quinze morts parmi les soldats et neuf autres dans les rangs du GSPC (Jane's, 2005 ; Lecocq et Schrijver, 2007, p. 152). Mokhtar Belmokhtar a plus tard déclaré que son groupe avait récupéré au cours de cette opération un mortier de type SPG-9, une arme anti-aérienne, 58 kalashnikovs, 2 RPG-7, près de 50 000 cartouches et 7 véhicules<sup>37</sup>. 📌

## 2. Violence armée et sentiment de sécurité en Mauritanie

### a) Violence armée et perceptions de sécurité

#### i) À Nouakchott

Le contenu des entretiens avec des sources mauritaniennes et internationales à Nouakchott, ainsi qu'avec les participants aux ateliers de Nouadhibou et d'Aioun al-Atrous, convergent sur deux points : le faible taux de criminalité, malgré tout en augmentation depuis une dizaine d'années<sup>38</sup>, et l'utilisation très rare d'armes à feu dans les actes de délinquance, les criminels ayant plutôt recours aux armes blanches. Les attaques sur les routes (phénomène des « coupeurs de route ») semblent largement inconnues en Mauritanie<sup>39</sup>. Les témoignages ne font état que de quelques braquages et cambriolages ; les vols de voiture et les viols semblent, en revanche, plus fréquents. Ces derniers, toutefois, ne s'accompagnent que rarement de l'emploi d'armes à feu. L'idée générale qui en découle est que les voleurs, poussés à la délinquance par la pauvreté, n'ont précisément pas les moyens d'acheter une arme à feu. Il existerait également une criminalité issue des classes privilégiées où de jeunes désœuvrés commettraient des viols, mais en n'utilisant que rarement une arme à feu<sup>40</sup>. Entre ces deux catégories, il ne semble pas exister de criminalité organisée en gangs<sup>41</sup>. Même dans les cas d'auto-défense, les commerçants semblent préférer les bâtons et les haches aux armes à feu<sup>42</sup>. Certains d'entre eux possèdent cependant une arme de poing à titre de dissuasion<sup>43</sup>.

La faible utilisation des armes à feu est patente dans les cas de viols. Selon la présidente de l'Association mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant, une ONG basée à Nouakchott, les violences sexuelles sont en augmentation mais les agresseurs sont rarement poursuivis par la justice, notamment parce que ces questions demeurent encore largement taboues<sup>44</sup>. Cette association, qui héberge les femmes victimes et leurs enfants, note toutefois que depuis sa création, en 2000, elle n'a jamais enregistré de viol perpétré sous la menace d'une arme à feu, mais estime en revanche que quatre viols sur cinq sont commis sous la menace d'une arme blanche<sup>45</sup>. En 2008, l'asso-

ciation a accueilli 304 victimes de violences sexuelles, dont seulement deux avaient plus de 18 ans<sup>46</sup> ; il est donc possible que s'attaquant à des enfants et à des adolescents, les agresseurs, pour parvenir à leurs fins, aient pu se contenter de violences physiques sans avoir besoin de recourir à une arme à feu.

Les statistiques de l'administration pénitentiaire confirment l'utilisation réduite des armes à feu en matière criminelle. Sur les 847 détenus<sup>47</sup> de la prison Dar-Naim, à Nouakchott, seuls quarante-six sont impliqués dans des crimes ou délits liés aux armes à feu : trois sont détenus pour trafic d'armes, deux pour homicides et quarante-et-un pour usage d'armes et menaces armées<sup>48</sup>. Dans ces chiffres figurent les individus arrêtés en avril 2008 pour terrorisme.

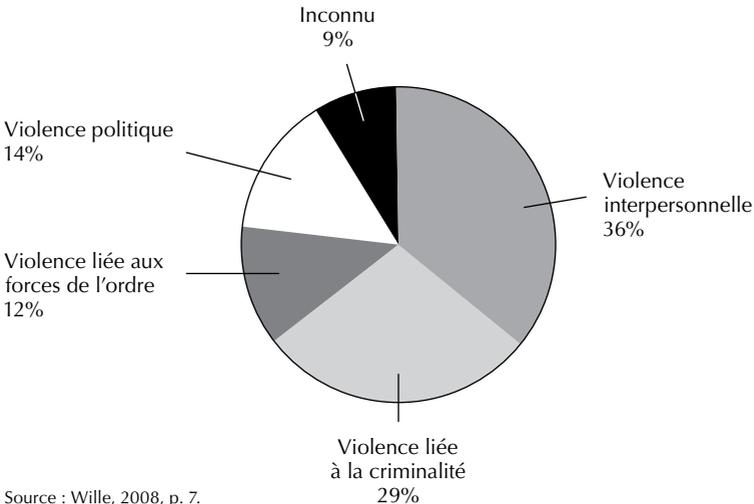
Une autre approche permettant d'évaluer le niveau de violence armée en Mauritanie est l'analyse, selon la méthode Taback-Coupland, des incidents de violence armée rapportés par les médias. L'étude de tous les numéros de sept journaux francophones et arabophones publiés entre janvier 2003 et janvier 2007 laisse apparaître que les journaux francophones analysés —*Nouakchott Info*, *L'Authentique*, *Le Calame*, *La Tribune* et *L'Éveil-Hebdo*— mentionnent cinquante et un incidents de ce type survenus dans tout le pays. Durant la même période, les journaux arabophones —*El Akhbar* et *Essevir*— font état de trente et un incidents. Ces quatre-vingt-deux références à la violence armée recouvrent soixante-cinq incidents distincts, dont dix sont mentionnés dans plusieurs des journaux étudiés (Wille, 2008, p. 3-4). Étalée sur une période de quatre ans, la moyenne mensuelle des incidents rapportés est donc de 1,35.

Deux raisons peuvent expliquer ce chiffre faible : soit il y a effectivement peu d'incidents de ce type en Mauritanie, soit les journaux locaux ne rendent compte que d'une partie des incidents (Wille, 2008, p. 1). Selon un journaliste mauritanien travaillant pour un autre journal que les sept indiqués plus haut, certains incidents échappent parfois aux journalistes, ou leur parviennent trop tard pour pouvoir faire l'objet d'un article. En règle générale, toutefois, l'attrance du public pour les faits divers pousse les journalistes mauritaniens à rapporter tous les incidents de violence armée qui leur parviennent, mais ces derniers sont relativement rares<sup>49</sup>.

Cette analyse des médias permet de dégager quelques observations quant aux profils des auteurs et des victimes, comme sur les types d'actes de

violence généralement perpétrés. Les actes de violence interpersonnelle (définie comme le cas où l’auteur et la victime se connaissent avant l’incident) sont plus nombreux que les actes de violence liés à la criminalité, ou que ceux générés lors d’affrontements avec les forces de l’ordre, ou lors de violences politiques (voir graphique 1). Les actes de violence rapportés opposent le plus souvent des criminels à de simples individus, ou des individus à d’autres individus, mais rarement des criminels à d’autres criminels (phénomène de gangs). Les actes de violence entre membres des forces de sécurité et des criminels ou de simples citoyens sont également rares (Wille, 2008, p. 11). La « bonne conduite » générale des forces de sécurité est confirmée par le fait que l’on ne compte que deux personnes tuées lors de tous les incidents où les forces de sécurité étaient impliquées (Wille, 2008, p.12), ce qui suggère que ces dernières ne font qu’un usage modéré de leurs armes. Parmi les principaux types de violence recensés, vols et cambriolages arrivent en première position (onze cas sur soixante-cinq), suivis des crimes passionnels, crimes « d’honneur » et actes de vengeance (dix cas), puis des actes de violence politique (dix cas également commis lors de coups d’État ou de tentative de coup d’État) (Wille, 2008, p. 7).

Graphique 1  
Types d’actes de violence recensés entre janvier 2003 et janvier 2007



Ces données permettent également quelques observations sur les instruments utilisés lors des incidents. Sur les 65 actes de violence armée enregistrés durant la période étudiée, le couteau est l'arme la plus utilisée (34,7 % des cas) les armes à feu n'en représentant qu'environ un quart (Wille, 2008, p. 1). Les armes à feu n'ont été utilisées que dans deux des vingt-trois incidents de violence interpersonnelle recensés. Le fait que des « armes » telles que des tournevis ou des tessons de bouteilles aient été mentionnées à plusieurs reprises, tend à suggérer que les Mauritaniens ont difficilement accès aux armes à feu, ou n'y ont que rarement recours lorsqu'ils sont impliqués dans des actes de violence (Wille, 2008, p. 15).

80 % des incidents rapportés ont eu lieu dans des zones urbaines mais ce chiffre n'est probablement pas représentatif de la situation mauritanienne. Il est en effet probable que les médias rapportent davantage les incidents survenus dans les zones faciles d'accès, et où eux-mêmes sont présents, que dans les zones plus reculées. On note également que les actes de violence ont souvent lieu la nuit ou dans la soirée (32 cas sur 65) (Wille, 2008, p. 8–9).

Le fait que les actes de violence sont en général peu meurtriers —sur l'ensemble des personnes victimes de violence, « seules » 14,3 % en sont mortes— est cohérent avec l'utilisation de couteaux, arme statistiquement moins létale que les armes à feu. Par ailleurs, le taux élevé d'incidents de nature interpersonnelle rapportés —alors que ce sont habituellement les incidents criminels qui prédominent dans les médias— suggère que cette seconde catégorie est relativement limitée en Mauritanie (Wille, 2008, p. 15). Ces éléments distinguent le cas mauritanien des autres cas africains étudiés selon la méthodologie Taback-Coupland, tels le Nigéria ou l'Ouganda (Wille, à paraître, pp. 50–57).

Une troisième approche permettant d'estimer l'incidence de la violence armée en Mauritanie est l'étude du nombre de personnes blessées par balle. La Mauritanie ne dispose cependant pas de statistiques sur cette question. Le ministère de la Santé recense bien les types de blessure et leur nombre, mais n'enregistre pas leur origine<sup>50</sup>. Selon une source officielle mauritanienne, établir des statistiques sur le nombre de blessés par balle n'est pas considéré comme une priorité, compte tenu de la rareté du phénomène<sup>51</sup>. Les causes des blessures sont parfois mentionnées dans les registres des hôpi-

taux, mais ces données ne sont pas systématiquement enregistrées et/ou centralisées. Il est également à noter que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne considère pas les blessures par arme à feu comme une priorité de santé publique en Mauritanie. Comparé aux blessures provoquées par les accidents de la circulation, particulièrement nombreux dans le pays, le nombre de blessures par armes à feu est considéré comme trop faible pour justifier que l'organisation maintienne des statistiques à leur sujet<sup>52</sup>.

Les témoignages des personnels de santé permettent cependant d'évaluer la fréquence de ce type de blessures. Selon l'ancien chef des urgences de l'Hôpital national, le plus grand établissement hospitalier de Nouakchott, le nombre de cas ne dépasse pas la vingtaine par an. Il s'agit le plus souvent de personnes vivant en milieu rural, admises à la suite d'un accident de chasse, ou par suite d'une mauvaise manipulation de leur arme. Les autres raisons font état de conflits interpersonnels<sup>53</sup>, tels que des conflits familiaux ou des querelles liées aux cheptels ou à l'accès aux ressources<sup>54</sup>.

Il est important de noter que ce nombre ne prend pas en compte toutes les personnes blessées par balle décédées avant d'atteindre l'hôpital. Cela peut représenter un nombre important dans la mesure où seul Nouakchott est équipé pour traiter les lésions les plus graves, celles-là même qui sont les plus susceptibles de causer le décès du blessé pendant son transport vers l'hôpital. Le chiffre de vingt cas évoqué plus haut ne prend pas non plus en compte les incidents liés à l'activité d'AQMI survenus en 2007–2008, tel l'assassinat de quatre touristes français en décembre 2007 ou la fusillade entre policiers et membres de la branche mauritanienne d'AQMI en avril 2008 (voir ci-dessous 2)b). Selon l'ancien chef des urgences de l'Hôpital national, les blessures par balle sont causées par toutes sortes d'armes à feu : armes de chasse, armes automatiques, pistolets. En cas de blessure par balle, le médecin doit faire une déclaration à la police ou à la gendarmerie et remplir deux certificats : l'un de constatation initiale qui comporte la description des lésions ; l'autre, après consolidation des lésions, qui évalue le degré d'incapacité, temporaire ou permanente, qui en résulte. Ces deux certificats peuvent être utilisés devant la justice par la victime si elle décide de porter plainte<sup>55</sup>. Il est à noter que 85 % de la population ne bénéficie pas d'assurance maladie. Le traitement d'une plaie par balle, à l'abdomen par exemple, coûte entre 250 000 et 300 000 ouguiyas

(entre 1 000 et 1 200 USD), ce qui représente environ 10 mois de salaire d'un fonctionnaire moyen<sup>56</sup>.

## *ii) Dans l'intérieur du pays*

Selon une source à l'hôpital de Kiffa, deuxième hôpital du pays en terme d'équipement, qui accueille essentiellement les habitants de la région de Kiffa (Sud) et des régions limitrophes, le nombre de blessés par armes à feu dans l'intérieur du pays est également faible. Dans cet hôpital où sont accueillies vingt à trente urgences par jour, seules quatre personnes ont été traitées pour des blessures par armes à feu en 2008, et sur ces quatre, une seule en est décédée. Les quatre victimes avaient été touchées par des armes de chasse ; dans trois cas, il s'agissait d'accidents ; le dernier cas était intentionnel. Selon cette même source, le nombre de blessés par balle reçus en 2008 est représentatif des autres années. Il est à souligner que les plaies par balles ne représentent pas vraiment un problème de santé publique : les blessures par armes blanches (couteaux, sabres) ou celles causées par des objets contondants tels que des bâtons sont, en revanche, plus répandues : l'hôpital en traite cinq ou six par mois<sup>57</sup>.

À Nouadhibou, les participants aux ateliers ont souligné que les vols et agressions sexuelles n'étaient perpétrés que dans les quartiers les plus isolés, tels Hay Dubai et autour du port artisanal. La plupart des voleurs utilisent des armes blanches (couteaux, bâtons, tournevis), mais parfois aussi des pistolets. La présence, particulièrement importante à Nouadhibou, de ressortissants d'autres pays africains en attente d'un passage vers l'Europe ne semble pas avoir d'incidence sur le niveau de sécurité. Le problème majeur de Nouadhibou, en termes de sécurité humaine, reste les mines antipersonnel disséminées le long de la frontière avec le Sahara occidental qui provoquent encore entre dix à quinze accidents par an<sup>58</sup>. Au nord du pays, la zone autour de Zouerate, proche de la frontière avec le Sahara occidental, présente, en revanche, une insécurité plus forte en raison des trafics d'armes, de cigarettes, de drogues et autres marchandises qui s'y déroulent. De fait, c'est dans la zone de Zouerate, à environ 30 km au nord de la petite ville de Tourine, que

des soldats mauritaniens et leur guide civil ont été attaqués, le 14 septembre 2008, par des membres d'AQMI. Douze d'entre eux ont été enlevés et égorgés (BBC, 2008a ; Ould Oumere, 2008b).

La situation sécuritaire à Aioun al-Atrous, dans le Sud, a été jugée plutôt bonne par les participants aux entretiens de groupe, qui ont déclaré ne pas systématiquement fermer leur porte le soir, ni se sentir en danger lorsqu'ils dormaient en plein air. La délinquance est faible et touche davantage les biens que les personnes. Les voleurs sont, apparemment, rapidement arrêtés<sup>59</sup>. Les armes utilisées, lorsqu'il y en a, sont plutôt des armes blanches (couteaux, machettes, tournevis, bâtons) que des armes à feu. Ces dernières semblent principalement utilisées pour des raisons de prestige et pour les célébrations.

Le prix des armes à Modibougou, au sud de Aioun-al-Atrous, est plus élevé qu'à Nouadhibou ou Nouakchott (voir Tableau 5), ce qui pourrait suggérer que la demande en armes légères est plus forte dans la région frontalière avec le Mali. De fait, selon les participants aux ateliers, les éleveurs nomades détiennent des armes pour la défense des troupeaux. Les personnes qui vivent de petits trafics transfrontaliers possèdent également des armes, y compris des kalachnikovs et des pistolets. Selon ces mêmes sources, de petits conflits fonciers éclatent régulièrement entre éleveurs et agriculteurs et même si ce sont les armes blanches qui sont les plus fréquemment utilisées, des armes à feu l'auraient également été à plusieurs reprises. Ces petits conflits fonciers sont particulièrement nombreux autour de la frontière avec le Mali (entre Sélibaby et la région au sud d'Aioun al-Atrous côté mauritanien, et Kayes côté malien)<sup>60</sup> ; ajoutés aux problèmes de brigandage, notamment des vols de bétail, ils expliquent qu'une partie de la population soit armée pour des motifs d'auto-défense avec ce qui semble être, principalement, des armes de chasse<sup>61</sup>.

Les sociétés privées de sécurité, encore inconnues à Nouakchott il y a cinq ans, se sont, depuis, multipliées. Au début de 2009, on en comptait une dizaine<sup>62</sup>. Leurs agents, qui ne sont pas autorisés à porter des armes à feu<sup>63</sup>, sont habituellement équipés de matraques. Leurs activités sont désormais régies par un texte de loi mais, au début de 2009, ce dernier n'était pas encore entré en application. Les gardes employés sont souvent d'anciens militaires. Ces sociétés sont principalement employées par les banques, les ambassades, les grandes entreprises, et certains particuliers (souvent des expatriés), pour

garder les bâtiments. L'augmentation du nombre des sociétés privées de sécurité ne reflète toutefois pas nécessairement une augmentation de l'insécurité mais semble plutôt résulter de la découverte d'un marché jusque-là inexploité et d'un effet d'entraînement : une première société s'est installée, d'autres l'ont immédiatement suivie<sup>64</sup>. La nouveauté du phénomène rend prématurée toute évaluation quant à leur avenir. Leur nombre va probablement se stabiliser, voire se réduire lorsque les sociétés non viables auront disparu du marché.

## **b) Une évolution préoccupante de l'insécurité**

Si les incidents de violence armée semblent peu fréquents, les autorités mauritaniennes n'en observent pas moins une évolution préoccupante de la situation sécuritaire. Une note d'étude interne de la direction générale de la sûreté nationale mauritanienne estimait, en 2008, que « la prolifération des armes non contrôlées a eu pour conséquence une vague de criminalité du fait qu'il est de plus en plus facile de se procurer des armes de différents types et calibres, y compris des armes de guerre » ; la même note indiquait que « l'utilisation d'armes pour commettre une grande variété d'infractions contre les biens et les personnes, est de plus en plus fréquente. [...] De manière générale, la circulation d'armes en soi est un sujet croissant de préoccupation »<sup>65</sup>. Cette même note fait état de 70 000 armes en circulation parmi la population mauritanienne. Elle ne donne aucune indication sur la méthode utilisée pour parvenir à ce chiffre, lequel doit être donc être considéré avec précaution.

La note mentionnée ci-dessus fait également référence aux attaques menées en Mauritanie par AQMI (anciennement GSPC). Avant 2007, une seule attaque, celle de Lemgheity, en 2005, avait été attribuée au GSPC sur le territoire mauritanien. L'attaque, préparée et exécutée par deux brigades du GSPC<sup>66</sup>, aurait été réalisée en représailles à l'arrestation par le gouvernement du président Ould Taya de sept jeunes Mauritaniens qui revenaient des camps d'entraînement du GSPC au Mali. Elle entendait aussi dénoncer l'activité des militaires américains présents dans le pays dans le cadre de l'initiative pan-sahélienne (PSI), un programme régional de lutte antiterroriste<sup>67</sup>. Selon une autre

source, c'est le groupe du GSPC au Mali, dirigé par Mokhtar Belmokhtar, qui aurait décidé de se ravitailler en armes en attaquant la garnison. Il aurait bénéficié de l'aide d'une autre cellule du GSPC, dirigée par Abdel Hamid (également connu sous le nom d'Abid Hammadou), active dans la zone de Tindouf, au sud de l'Algérie (Ould Oumere, 2008c). Après cette attaque, le GSPC a diffusé un communiqué dans lequel il annonçait que d'autres actions suivraient, et qualifiait au passage Ould Taya de « Karzai de la Mauritanie »<sup>68</sup>. De fait, l'attaque de Lemgheity a eu lieu peu après la visite du ministre des Affaires étrangères israélien à Nouakchott et juste avant le début de l'exercice militaire « Flintlock » organisé dans le cadre de la PSI (Lecocq et Schrijver, 2007, p. 153). En mai 2007, vingt et une personnes suspectées d'avoir participé à l'attaque de Lemgheity ont été jugées par le tribunal de Nouakchott<sup>69</sup>.

L'opération de Lemgheity a révélé les capacités opérationnelles des cellules sahariennes du GSPC, passées soudain du statut de réseau de trafiquants et de preneurs d'otages occasionnels à celui d'un groupe disposant de moyens suffisants pour attaquer un poste militaire, qui plus est sur le territoire d'un pays où ils n'avaient jamais été actifs jusqu'ici. Depuis son changement de nom, AQMI a multiplié ses attaques en Mauritanie où l'on a noté une rapide succession d'incidents revendiqués par le groupe, ou qui lui ont été attribués (voir tableau 2).

Les liens de la Mauritanie avec Israël, comme sa participation à des exercices militaires dirigés par les États-Unis (voir plus bas), expliquent vraisemblablement que le pays ait été choisi pour cible par AQMI. Le changement de régime, le 6 août 2008, semble avoir eu pour effet de radicaliser encore plus AQMI contre la Mauritanie : le 10 août 2008, le leader (ou « émir ») du groupe, Abdelmalek Droukdel, également connu sous le nom de Abou Mossaab Abdelouadoud, a annoncé sur Internet que le pays devait « se préparer à la guerre totale », appelant les Mauritaniens à se rebeller contre le gouvernement du général Abdelaziz (AFP, 2008b ; BBC, 2008b ; Ould Oumere, 2008b). En septembre 2008, quelques jours après l'assassinat, à Tourine, de onze soldats et de leur guide, Droukdel déclarait dans un communiqué que la Mauritanie était un « nid d'espions, avec en première ligne le Mossad » et l'accusait d'avoir été le seul pays arabe sans frontière commune avec Israël à avoir reconnu l'État hébreu (AFP, 2008c).

Tableau 2

**Incidents revendiqués par AQMI, ou liés à AQMI, survenus sur le territoire mauritanien entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2009**

Date	Lieu	Cible	Armes utilisées	Bilan de l'attaque
5 juin 2005	Lemgheity	poste militaire	armes à feu	15 soldats et 9 membres du GSPC tués, plusieurs blessés
23 octobre 2007	port autonome de Nouakchott	recette de la capitainerie du port	fusil Simonov (coups tirés en l'air)	vol de 45 millions d'ouguiyas (environ 170 000 USD) <sup>70</sup>
24 décembre 2007	Aleg (sud)	4 touristes français	fusils automatiques	4 morts, un blessé grave
27 décembre 2007	poste de l'armée à Al Ghallawiya (dans la région d'Atar)	3 soldats mauritaniens, vol d'un SPG-9 <sup>71</sup> de l'armée		3 morts
1 <sup>er</sup> février 2008	Nouakchott	ambassade israélienne et boîte de nuit « Le VIP »	armes à feu	3 blessés, dégâts matériels
7 avril 2008	quartier dit « du centre émetteur » au nord de Nouakchott	fusillade entre la police et des membres de la cellule mauritanienne du GSPC	armes à feu (fusillade)	1 policier et 2 militants tués
15 septembre 2008	Tourine, près de Zouerate (nord)	12 soldats mauritaniens	mitrailleuses, RPG	12 morts (11 soldats et leur guide civil)
23 juin 2009	Nouakchott	un travailleur humanitaire américain	fusils automatiques	1 mort
8 août 2009	Nouakchott	ambassade de France	attentat suicide	1 mort (l'auteur de l'attentat) et 3 blessés
29 novembre 2009	route entre Nouadhibou et Nouakchott	3 travailleurs humanitaires espagnols	enlèvement	affaire en cours
18 décembre 2009	près de Kobenni, à 8 km de la frontière avec le Mali	2 touristes italiens et leur chauffeur ivoirien	enlèvement	affaire en cours

Sources : Lecocq et Schrijver, 2007, p. 152 ; Jane's, 2008b ; Adams, 2008 ; AFP, 2008a et 2009j ; Choplin, 2008 ; entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009 ; entretien avec une source judiciaire mauritanienne, avril 2009 ; Ould Oumere, 2008a et 2008b ; Reuters, 2009d ; Reuters, 2009f ; Daniel, 2009.

Après la fusillade du 1<sup>er</sup> février 2008, un deuxième attentat de moindre importance contre l'ambassade israélienne à Nouakchott a échoué le 31 décembre 2008. Il ne semble cependant pas que l'auteur de l'attaque, arrêté par la police, soit membre d'un groupe quelconque<sup>72</sup>. Peut-être son geste n'était-il qu'une réaction individuelle à considérer comme une des manifestations de l'indignation suscitée par l'intervention militaire israélienne à Gaza (Afrik.com, 2008). D'autres menaces ont pu être contrecarrées à temps, dont un complot visant à enlever le vice-consul allemand à Nouakchott qui a été déjoué en avril 2009, quelques heures à peine avant que les ravisseurs ne passent à l'action<sup>73</sup>. En juillet 2009, deux personnes, dont un ressortissant soudanais, ont été arrêtées par la police qui les suspectait de préparer un attentat contre la Société nationale industrielle et minière (SNIM), qui est située à Zouerate, non loin du lieu où douze soldats mauritaniens avaient déjà été tués par AQMI en septembre 2008. Les deux suspects étaient également accusés d'avoir participé à l'attaque de 2008 (*Panapress*, 2009c).

L'assassinat de quatre Français à Aleg, en décembre 2007, a eu lieu dans des conditions obscures : enlèvement ayant mal tourné ou meurtre délibéré ? Il semble cependant certain que l'attaque n'avait pas été planifiée : les trois hommes responsables du massacre, Sidi Ould Sidna, Mohamed Ould Chabarnoux et Marouf Ould Haiba, auraient repéré les Français à Aleg, et les auraient suivis à la sortie de la ville<sup>74</sup> où ils les auraient mitraillés, tuant quatre d'entre eux et blessant grièvement le cinquième<sup>75</sup>. Sidi Ould Sidna et Mohamed Ould Chabarnoux ont été arrêtés en Guinée-Bissau, en février 2008, mais le premier a réussi à s'enfuir lors de son interrogatoire au palais de justice de Nouakchott. La police l'a retrouvé quelques semaines plus tard, dans une villa située dans le quartier dit « du centre émetteur », au nord de Nouakchott, en compagnie d'autres membres d'AQMI. L'affrontement autour de la villa, le 7 avril 2008, entre les membres du groupe et la police a fait 3 morts et une dizaine de blessés (*Panapress*, 2008). Trois des terroristes, dont Sidi Ould Sidna, ont réussi à s'enfuir en emportant des kalachnikovs, une mitrailleuse PK et des grenades<sup>76</sup>. Après la fusillade, la police a découvert dans la villa des explosifs et des détonateurs dont les caractéristiques techniques suggéraient l'imminence d'une opération d'envergure<sup>77</sup>. Marouf Ould Haiba a été arrêté quelques jours plus tard par la police à Nouakchott (RFI,

2008). Quant à Sidi Ould Sidna, il a finalement été arrêté le 30 avril par une patrouille de police ; quelques heures plus tard, Khadim Ould Semane, le chef de la cellule mauritanienne d'AQMI (voir plus bas 4c), tombait à son tour après avoir été repéré dans une villa du quartier populaire d'Arafat, à Nouakchott (ANI, 2008). La perquisition qui a suivi a permis de retrouver dans la villa des uniformes de policiers et des gilets pare-balles, des jumelles, des armes de petit calibre (deux fusils chinois type 56, et quatre AKM et AKMS, probablement russes<sup>78</sup>), des bonbonnes de gaz et des ceintures d'explosifs<sup>79</sup>. Ces deux arrestations ont été suivies de nombreuses autres (ANI, 2008).

En avril 2009, 53 personnes au total étaient emprisonnées à Nouakchott pour terrorisme<sup>80</sup>, la plupart toujours en attente de procès. Six cellules terroristes actives en Mauritanie ont, au total, été démantelées (Ould Oumere, 2008b). Une dizaine de mandats d'arrêt ont été émis contre des personnes en fuite<sup>81</sup>.

#### Encadré 4 : **Islam et islamisme en Mauritanie**

L'islam a été un élément clé de la fondation de l'État mauritanien. Dans un pays aux différences ethniques, tribales et régionales marquées, la religion est considérée comme une importante force unificatrice<sup>82</sup>. Depuis le 9<sup>e</sup> siècle, avec l'expansion de la dynastie berbère des Almoravides, l'islam est solidement implanté dans tout l'Ouest du Sahara. L'arabisation des populations berbères (les Maures mauritaniens d'aujourd'hui) était complète dès le 17<sup>e</sup> siècle. Les populations afro-mauritaniennes se sont, elles, converties vers le 19<sup>e</sup> siècle, à un moment où l'islam était perçu comme une force de résistance à l'expansion coloniale européenne (Jane's, 2008a ; ICG, 2005b, p. 4). Aujourd'hui, presque tous les Mauritaniens sont musulmans (sunnites), pour la plupart de tradition malikite<sup>83</sup>. La Mauritanie se définit comme une République islamique, mais la place de l'islam dans la vie politique a connu d'importantes fluctuations au gré des dirigeants qui se sont succédé à la tête du pays. Largement ignoré par le président Mokhtar Ould Daddah, l'islam a gagné en importance avec le colonel Haïdallah, au pouvoir de 1980 à 1984, qui a remplacé le droit français hérité à l'indépendance par la charia islamique. Symbole significatif, le jour férié du dimanche a été remplacé par celui du vendredi (ICG, 2005b, p. 8).

Le président Ould Sid Ahmed Taya, moins religieux que son prédécesseur, a pris un tournant nettement anti-islamiste lorsqu'il s'est rapproché des États-Unis et d'Israël. Sous sa présidence, une loi a interdit la constitution de partis politiques fondés sur la religion et le jour férié hebdomadaire du dimanche a été rétabli. Des militants islamistes ont été arrêtés en 1994 (ICG, 2005a, p. 15). En 2003, trente-deux leaders islamistes ont été arrê-

tés et accusés de complot contre la Constitution. Bien qu'il soit peu probable que ce facteur ait joué un rôle dans la tentative de coup d'État qui s'est déroulée une semaine plus tard —la raison principale en était des limogeages dans l'armée— la répression qui a suivi a pris pour cible de nombreux islamistes (Carroll, 2003). Cette même année, une loi a interdit toute activité politique dans les mosquées où seul le rite malikite est désormais admis (ICG, 2005a, p. 15)<sup>84</sup>.

Le président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, démocratiquement élu en 2007, était largement perçu comme plus religieux que nombre de ses prédécesseurs. Il a rétabli le vendredi comme jour férié hebdomadaire<sup>85</sup> et a officialisé deux partis politiques islamistes, el-Fadila et Tawassoul. Le parti Fadila (vertu, en arabe) est relativement peu important, mais le parti Tawassoul qui se réclame des Frères musulmans a plusieurs députés. Jusqu'au remaniement ministériel de juillet 2008, il a même participé au second gouvernement du président Abdallahi. Le parti Tawassoul a été l'un des principaux organisateurs des nombreuses manifestations de Nouakchott, au début de janvier 2009, pour protester contre l'intervention israélienne à Gaza (AFP, 2009b) ; il appartient également au Front national de défense de la démocratie (FNDD), regroupement de partis opposés au coup d'État d'août 2008. Son candidat, Mohamed Jamil Ould Mansour, n'a obtenu que 4,57 % des suffrages à l'élection présidentielle du 18 juillet 2009 (RFI, 2009).

Le régime de Sidi Ould Cheikh Abdallahi a libéré une partie des islamistes emprisonnés en Mauritanie. En juin 2007, il a relâché quatorze personnes détenues depuis 2005 pour avoir dirigé des mosquées que l'ancien président Ould Taya suspectait d'endoctriner la jeunesse. Neuf autres personnes, emprisonnées depuis le milieu de l'année 2006, ont été également libérées en juillet 2007. Seuls deux détenus, qui avaient participé à l'attaque de Lemgheity, sont demeurés en prison. Abdallahi répondait ainsi aux organisations de la société civile et internationale qui dénonçaient les détentions arbitraires et les mauvais traitements subis par les prisonniers<sup>86</sup>. Ces remises en liberté ont été vivement critiquées par le général Mohamed Ould Abdelaziz, qui a justifié son coup d'État du 6 août 2008 en accusant le président Abdallahi de faiblesse devant la menace terroriste.

Les risques de dérive extrémiste en Mauritanie sont généralement considérés comme faibles. Le salafisme<sup>87</sup> est très éloigné du rite malikite qui prévaut en Mauritanie où la population paraît peu attirée par une version fondamentaliste de l'islam. Les activités d'AQMI ne semblent y rencontrer qu'un faible écho : les témoignages recueillis s'accordent sur le fait que les appels à témoins et les numéros verts mis en place par la police dans les affaires de terrorisme rencontrent en général beaucoup de succès<sup>88</sup>. Le système tribal qui structure toute la vie sociale, politique et économique rend également improbable une radicalisation de grande ampleur (*The Economist*, 2008). À quelques rares cas près, tels celui d'un des leaders du Groupe islamique combattant libyen, Abou Yahya al-Libi, qui a reçu sa formation théologique en Mauritanie<sup>89</sup>, il ne semble pas que les mosquées mauritaniennes soient devenues un terrain de recrutement pour djihadistes. On ne peut pas exclure que le gouvernement d'Ahmed Taya, après l'attaque de Lemgheity, ait

délibérément exagéré la « menace islamiste » pour faire taire l'opposition à son régime et obtenir le soutien financier et militaire des États-Unis<sup>90</sup>.

La présence de combattants mauritaniens en Afghanistan, en Algérie et en Irak constitue cependant un nouvel élément<sup>91</sup>. Trois citoyens mauritaniens ont été détenus dans la prison de Guantanamo<sup>92</sup>. La première génération de salafistes mauritaniens date de 2004, lorsque des volontaires sont partis vers les camps du GSPC dans l'espoir d'aller combattre les troupes américaines en Irak. Au lieu de cela, la plupart ont été envoyés en Algérie<sup>93</sup>. Selon des sources marocaines, la région de Zouerate, entre autres, aurait été une zone de recrutement où opéraient des membres d'Al-Qaida (Botha, 2008, p. 94). En août 2008, une quarantaine de jeunes Mauritaniens ont été signalés en compagnie de plusieurs vétérans d'Afghanistan dans les camps d'AQMI du Nord du Mali<sup>94</sup>. En 2009, on estimait à une trentaine le nombre de Mauritaniens appartenant à AQMI (pour un total d'environ 600 membres)<sup>95</sup>. En mai 2009, le Mauritanien Abou Alkama El Mouritani (de son vrai nom Mokhtar Mohamed Ben Mohamed), était jugé en Algérie pour son appartenance à une cellule d'AQMI implantée à la frontière algéro-malienne qui aurait préparé des attentats en Algérie (Bounira, 2008). Déjà, en août 2008, son compatriote Abdelrahman Abou Zeina al-Mauritani était devenu le premier kamikaze mauritanien en se faisant exploser dans la ville algérienne de Bouira<sup>96</sup> (Jameh, 2008). En Mauritanie même, les ceintures d'explosifs trouvées dans une villa du Nord de Nouakchott, en avril 2008, suggèrent qu'une opération d'envergure était en préparation au cours de laquelle une ou deux personnes devaient se faire exploser<sup>97</sup>. Les arrestations du printemps 2008 ont toutefois permis de démanteler une grande partie des cellules salafistes mauritaniennes : on considère aujourd'hui que la branche mauritanienne d'AQMI, Al-Ansar Allah al-Murabitun, a cessé d'exister (voir ci-dessous 4)c). Le meurtre d'un travailleur humanitaire américain, en juin 2009, et l'attentat-suicide contre l'ambassade de France, deux mois plus tard, tous deux revendiqués par AQMI (BBC, 2009d ; NEFA Foundation, 2009), suggèrent toutefois qu'une nouvelle cellule d'AQMI en Mauritanie, et plus particulièrement à Nouakchott, a pu se reconstituer.

La dégradation de la situation sécuritaire a été à l'origine d'une baisse sensible du tourisme en Mauritanie. L'assassinat, à Aleg, des quatre Français et celui, à Atar, l'un des hauts lieux du tourisme local, de trois soldats mauritaniens, ont été lourds de conséquences : la saison touristique 2007–2008 a connu une baisse de fréquentation de 60 % par rapport à la saison précédente, une situation critique pour une activité qui emploie près de 45 000 personnes et a rapporté au pays 39 millions de dollars en 2007 (AFP, 2008e). À la suite de menaces d'AQMI et malgré les promesses de l'État mauritanien de mobiliser 3 000 hommes pour assurer sa sécurité, le rallye automobile Paris-

Dakar, dont le parcours, depuis la première édition de la course en 1979, comportait une traversée de la Mauritanie, a annulé son édition 2008 (AP, 2008a)<sup>98</sup>. En 2009, le rallye Africa Race joignant Marseille à Dakar n'a attiré qu'un nombre très limité de participants. La Mauritanie avait pourtant déployé d'importants moyens pour assurer leur protection, escortant le convoi et assurant la garde nocturne des bivouacs avec des véhicules pick-up équipés de mitrailleuses (Benmehdi, 2009 ; Reuters, 2009a). De source officielle mauritanienne, les pertes de revenus engendrées par l'annulation du Paris-Dakar et la baisse du tourisme étaient estimées, début 2008, à plusieurs millions de dollars (Jane's, 2008b). Le massacre des onze soldats mauritaniens et de leur guide, en septembre 2008, n'a fait qu'aggraver cette situation : les trois premiers vols entre Paris et Atar, en décembre 2008, en pleine saison touristique, ont dû être annulés faute d'avoir trouvé un nombre suffisant de passagers (IRIN, 2008e). L'assassinat, en juin 2009, à Nouakchott, du travailleur humanitaire américain, l'attentat contre l'ambassade française d'août 2009, ainsi que les enlèvements de ressortissants étrangers commis en novembre et décembre 2009 —un type d'incidents qui, jusque-là, avait touché le Mali voisin mais jamais la Mauritanie— ne peuvent qu'accentuer le sentiment d'insécurité et réduire encore davantage l'afflux des visiteurs. En août 2009, les États-Unis ont décidé de retirer du pays une centaine de travailleurs humanitaires bénévoles du Peace Corps et de les envoyer au Sénégal, jugé plus sûr (BBC, 2009f).

## c) Les réponses de l'État mauritanien et de la communauté internationale

### i) *L'État mauritanien*

L'attaque de Lemgheity en 2005, l'assassinat des Français en 2007, et les meurtres de Tourine en 2008 ont produit dans l'opinion comme au sein du gouvernement l'équivalent d'un électrochoc. La réponse de l'État mauritanien a été principalement judiciaire et militaire. Les arrestations de militants islamistes, qui s'étaient multipliées depuis 2005, se sont poursuivies avec, fin 2008, l'extradition depuis le Mali de trois Mauritaniens condamnés chacun à

dix ans de prison pour activités en relation avec AQMI. Il s'agit de la peine la plus lourde jamais prononcée pour ce type de délit en Mauritanie (BBC, 2008b). En juillet 2009, la Cour d'appel de Nouakchott a alourdi les peines de prison que purgeaient deux hommes qui avaient participé à l'attaque de Lemgheity (*Panapress*, 2009b). Fin 2009, une proposition de loi anti-terroriste a été déposée devant le Parlement mauritanien. Le texte donne davantage de pouvoirs aux forces de l'ordre en matière d'écoutes téléphoniques et de perquisitions domiciliaires (AFP, 2009c).

En 2005–2006, peut-être pour prévenir d'autres attaques comme celle de Lemgheity, le gouvernement a tenté de récupérer une partie des armes que, traditionnellement, l'armée « prêtait » à la population civile, mais ses efforts ont échoué<sup>99</sup>. Il semblerait que des registres des armes prêtées aient été gardés, mais ils n'étaient pas tenus de façon très méticuleuse et, souvent, ne comportaient que des informations lacunaires : parfois n'y figurait que le nom du récipiendaire de l'arme, mais pas son adresse ni les autres informations qui auraient permis de l'identifier dans un pays où les homonymes sont nombreux<sup>100</sup>. Un certain nombre d'armes ont été récupérées par les autorités, mais on ne dispose pas d'autres précisions ; cette mesure a été prise relativement discrètement, compte tenu du fait que l'état-major n'a jamais officiellement admis l'existence des prêts d'armes<sup>101</sup>.

Après l'attentat d'Aleg, en décembre 2007, les contrôles de police et de gendarmerie ont été renforcés, ce qui a permis de récupérer encore une centaine d'armes<sup>102</sup>. Fin août 2009, juste avant le début du mois du Ramadan, les contrôles dans Nouakchott ont encore été resserrés : le gouvernement craignait de nouveaux attentats-suicides à l'exemple de celui qui avait frappé l'ambassade française quelques semaines plus tôt (*Panapress*, 2009d). Les patrouilles militaires ont, elles aussi, été renforcées et étendues à des zones auparavant peu surveillées telles que la région de l'Adrar (Ould Abdel Wedoud et Ould Khattat, 2009). Pour surveiller les zones les plus reculées du pays, près des frontières de l'Algérie, du Mali et du Sahara occidental, l'armée a déployé les Groupements spéciaux d'intervention (GSI), de nouvelles unités d'environ 600 hommes<sup>103</sup>. Par ailleurs, la Mauritanie a renforcé sa coopération avec ses voisins pour assurer une meilleure surveillance de ses frontières, notamment en déployant des patrouilles mobiles sur les routes, en définissant les

zones prioritaires à surveiller et en professionnalisant les services chargés de cette mission<sup>104</sup>. La Mauritanie, le Mali, l'Algérie et le Niger conduisent occasionnellement des « patrouilles simultanées » ou « patrouilles conjointes » lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes qui couvrent plus d'un pays.

Cette coopération régionale entre les différents pays concernés par la présence ou l'activité d'AQMI s'est encore resserrée en 2009. Au mois de mai, le Mali a envoyé trois bataillons dans le Nord, apparemment pour déloger des militants salafistes. Selon la presse algérienne, la Mauritanie, l'Algérie et le Niger s'apprêtaient à y envoyer des renforts lorsque les opérations ont été suspendues à la demande d'un pays européen soucieux de ne pas mettre en danger les deux otages suisses et britanniques encore retenus par le groupe dans cette région (Reuters, 2009b). L'Algérie a fourni des armes au Mali pour mener à bien ces opérations et, en juillet, tout comme la Libye, elle a promis à Bamako de partager les informations de ses services de renseignements, ainsi que des moyens militaires, dans le cadre de la lutte contre AQMI (AFP, 2009l ; BBC, 2009b). Début septembre 2009, les autorités militaires de Mauritanie, d'Algérie, du Mali et du Niger se sont rencontrées pour renforcer encore leur coopération (AFP, 2009m).

## *ii) La communauté internationale*

Depuis les attaques terroristes contre leurs ambassades à Nairobi (Kenya) et à Dar es-Salaam (Tanzanie) en 1998, les États-Unis ont réévalué la priorité accordée à l'Afrique, traditionnellement considérée comme n'ayant qu'un intérêt stratégique modeste. Leur stratégie en matière de sécurité nationale (National Security Strategy) rendue publique en mars 2006 indique que, désormais, « l'Afrique détient une importance géostratégique croissante et constitue une priorité élevée pour cette administration. [...] Les États-Unis reconnaissent que leur sécurité dépend de leur partenariat avec les Africains pour renforcer les États fragiles et défaillants et amener les espaces non gouvernés sous le contrôle de démocraties efficaces »<sup>105</sup> (USNSC, 2006, p. 37).

L'annonce, le 6 février 2007, de la création d'un commandement militaire américain pour l'Afrique (AFRICOM), illustre ce nouvel intérêt pour un

continent dont certaines zones désertiques, ou échappant au contrôle des États, sont considérées comme pouvant servir de refuge à des éléments déstabilisateurs<sup>106</sup>. AFRICOM est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et a la responsabilité de l'ensemble du continent africain<sup>107</sup>, auparavant placé sous la tutelle de trois commandements militaires distincts.

Le ralliement du GSPC à Al-Qaida, annoncé le 11 septembre 2006 par Ayman al-Zaouahiri, a été perçu par les États-Unis comme une raison supplémentaire d'être actif dans la région (Jane's, 2009f)<sup>108</sup>. Dans son rapport annuel évaluant les dangers qui menacent les États-Unis (Annual Threat Assessment), le directeur central du renseignement américain (Director of National Intelligence), Dennis C. Blair, estimait en février 2009 qu'AQMI représentait « une menace significative pour les intérêts américains et occidentaux dans la région »<sup>109</sup> (ODNI, 2009, p. 6).

La région du Sahel est, avec la Corne de l'Afrique, l'une des deux zones qui a bénéficié de ce nouvel intérêt de la part des États-Unis. Celui-ci s'est traduit par une coopération militaire accrue avec les États concernés. En 2003, les États-Unis ont lancé l'Initiative pan-Sahélienne (PSI), suivie, en 2005, par l'Initiative transsaharienne contre le terrorisme (TSCTI). La composante militaire de ces deux programmes est connue sous l'acronyme américain d'OEF-TS (Operation Enduring Freedom—Trans-Sahara).

La PSI, financée par le Département d'État et dirigée depuis Stuttgart par le Commandement militaire américain pour l'Europe (US European Command, EUCOM), englobe la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad. Son but était de développer et d'entraîner une force de réaction rapide de quelque 150 hommes dans chacun des quatre pays concernés (RAND, 2007, p. 200). Sur un budget de 7 millions de dollars, 500 000 ont été affectés au soutien des forces mauritaniennes. Des membres des forces spéciales américaines ont participé à l'entraînement du 1<sup>er</sup> bataillon mauritanien de commandos parachutistes (Jourde, 2007, 91). L'objectif principal de la PSI était de donner aux armées concernées la capacité de mieux surveiller leur territoire et leurs frontières.

La TSCTI comprend les mêmes pays que la PSI, augmentés de l'Algérie, du Maroc, du Sénégal, du Nigéria et de la Tunisie. Ce programme dispose d'un budget beaucoup plus conséquent que celui de la PSI, et a démarré à

30–60 millions de dollars en 2005 pour atteindre 100 millions de dollars par an jusqu'en 2011 (RAND, 2007, p. 200–201). Tout comme la PSI, la TSCTI se concentre sur l'entraînement des forces armées des pays participants grâce, notamment, à l'exercice Flintlock qui consiste, une fois tous les deux ans, à tester la coopération de 1 000 militaires américains et de 3 000 militaires algériens, mauritaniens, maliens, nigériens, tchadiens et sénégalais déployés dans une opération anti-terroriste et anti-contrebande commune. Cet exercice a également pour but de renforcer les capacités des pays participants en vue d'opérations humanitaires ou de maintien de la paix (ICG, 2005a, p. 1 ; De la Grange, 2007 ; Jourde, 2007, p. 92 ; RAND, 2007, p. 201).

Après le coup d'État d'août 2008, les États-Unis ont immédiatement suspendu leur coopération militaire avec la Mauritanie. Washington a retiré du pays les troupes chargées de la formation de l'armée mauritanienne au contre-terrorisme et suspendu son projet de créer une unité anti-terroriste locale (IRIN, 2008c). Initialement baptisée GLAT (Groupement de lutte anti-terroriste), cette nouvelle unité devait comprendre une centaine d'hommes entraînés par les États-Unis. Après le retrait américain, la Mauritanie a continué à développer ce concept mais sous le nouveau nom de Groupements spéciaux d'intervention, ou GSI<sup>110</sup>. Les 80 soldats et marines américains chargés de la formation de leurs homologues mauritaniens ont été rappelés, tout comme l'avion de surveillance chargé de survoler les zones désertiques du nord à la recherche des bases salafistes (Schmidle, 2009). Le nouveau régime mauritanien a tenté de compenser ces défections d'une partie de la communauté internationale en renforçant ses liens avec le monde arabe. En février 2009, les chefs des services de renseignements des pays de l'Union du Maghreb arabe, regroupant la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye, se sont réunis à Nouakchott pour tenter d'établir une meilleure collaboration en matière de sécurité, notamment dans la lutte contre le trafic des stupéfiants, des armes, des personnes, et contre les activités d'AQMI dans la région (*Ennahar*, 2009).

La France soutient également l'État mauritanien dans sa lutte anti-terroriste. En octobre 2009, elle a engagé avec Nouakchott des discussions afin de renforcer la coopération militaire bilatérale entre les deux pays (AFP, 2009n). Ce renforcement des liens entre Paris et Nouakchott fait suite à l'attentat-suicide qui a visé l'ambassade française en août 2009.

### *iii) Engagements régionaux et internationaux dans le domaine des ALPC*

L'adhésion de la Mauritanie à diverses organisations régionales reflète la variété ethnique de sa population comme sa situation géographique particulière entre le Maghreb et l'Afrique sub-saharienne. Membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) depuis sa création en 1963, puis de l'Union africaine (UA) qui lui a succédé en 2002, le pays s'est engagé à respecter la Déclaration de Bamako concernant la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (OUA, 2000), qui précède le Programme d'action de l'ONU (AGONU, 2001). Celle-ci n'est cependant qu'une déclaration d'intention politique et n'est pas juridiquement contraignante. L'adhésion de la Mauritanie à l'UA a été suspendue après le coup d'État du 3 août 2005<sup>111</sup>, puis rétablie en avril 2007, après l'élection présidentielle (BBC, 2007). Le coup d'État du 6 août 2008, quoique condamné par l'UA, l'ONU, l'Union européenne et la Ligue arabe, n'a pas remis en cause la participation mauritanienne à l'UA (UA, 2008).

La Mauritanie a adhéré à la Communauté économique des États d'Afrique occidentale (CEDEAO) à sa création en 1975, mais s'en est retirée en 1999 (CEDEAO, 2000)<sup>112</sup>. Elle n'est donc pas impliquée dans le processus de la CEDEAO qui a fait de sa Déclaration de moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, en 1998, une convention ayant force contraignante (CEDEAO, 2006). Cette mesure représente l'une des plus grandes avancées de la région en matière de lutte contre la prolifération des armes légères. Le 6 juin 2007, le ministre mauritanien de l'Industrie et du commerce, Sid'Ahmed Ould Rayess, a annoncé son intention de négocier un accord de libre-échange avec la CEDEAO (*Panapress*, 2007a). Un tel rapprochement pourrait, à long terme, faire profiter la Mauritanie de l'expérience de la CEDEAO en matière de contrôle de la prolifération des armes légères.

La Mauritanie fait également partie de la Ligue arabe, rejointe en 1973. Les questions touchant aux armes légères y sont coordonnées par le service du désarmement de la Ligue (BBC, 2007). Une conférence consacrée à la mise

en œuvre du Programme d'action de l'ONU par les États arabes s'est tenue en 2003 (Ligue arabe, 2003). Les États membres ont, depuis, périodiquement renouvelé leur engagement en faveur du Programme d'action (Ligue arabe, 2006). La Mauritanie fait encore partie de l'Union du Maghreb arabe, mais cette organisation ne prévoit aucun engagement de ses membres sur la question des armes légères et de petit calibre.

La Mauritanie est également membre de l'Initiative sur la sécurité en Méditerranée (également appelée Initiative 5+5), qui réunit, depuis décembre 2004, les pays de l'Ouest de la Méditerranée soucieux d'établir un dialogue dans le domaine de la défense et de la sécurité. L'Initiative organise des activités conjointes dans les domaines de la surveillance maritime (qui inclut la lutte contre les trafics), de la protection civile et de la sécurité aérienne<sup>113</sup>. Les pays membres —Algérie, France, Italie, Libye, Malte, Mauritanie, Maroc, Portugal, Espagne et Tunisie— dressent chaque année un plan d'action. Lors du sommet annuel de 2009, les ministres de la défense des pays participants ont abordé les questions touchant à la prévention du terrorisme, à l'échange d'informations, à la coopération des commandements militaires concernés, ainsi qu'à la promotion des femmes dans les forces armées (Arfaoui, 2009). En 2010, la présidence de l'Initiative reviendra à la Mauritanie (*Times of Malta*, 2009).

Aux côtés de l'Algérie, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie, la Mauritanie fait aussi partie du Dialogue méditerranéen lancé par l'OTAN en 1994. Elle participe également à l'Initiative de coopération d'Istanbul qui se veut l'expression du renforcement du Dialogue méditerranéen et son ouverture vers les pays du Moyen-Orient<sup>114</sup>. Ces deux initiatives, qui ont notamment pour but d'ouvrir un dialogue sur les questions de sécurité, n'ont pas jusqu'ici suscité d'approche particulière dans le domaine des armes légères et de petit calibre.

Forte de 28 membres, la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), mise en place en 1998 sous l'impulsion de la Libye, constitue une autre de ces initiatives régionales auxquelles participe la Mauritanie. Son objectif est principalement économique — il s'agit de faciliter les échanges, d'aider au développement des pays membres et de promouvoir les investissements— mais elle aborde également les domaines de la sécurité et de la défense (*Panapress*, 2009a). Fin mai 2009, la réunion des chefs d'État de la CEN-SAD consa-

créée aux questions de sécurité a finalement pu se tenir en Libye, après avoir été reportée à plusieurs reprises. La question des armes de petit calibre n'y a pas été spécifiquement abordée, mais les pays présents ont demandé à la Mauritanie de « rétablir l'ordre constitutionnel » (AFP, 2009g).

En tant que membre de l'ONU, la Mauritanie est partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, document additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée entré en vigueur en juillet 2005. La Mauritanie est également tenue de mettre en œuvre le Programme d'action de l'ONU sur les armes légères, mais elle ne dispose toujours pas de commission nationale ou de tout autre organisme capable d'énoncer un plan d'action. De fait, il semble que les autorités mauritaniennes ne soient que très modérément convaincues de la nécessité d'adopter un tel plan d'action. Le seul et unique rapport remis, en 2005, par la Mauritanie au département des affaires de désarmement de l'ONU et portant sur sa mise en œuvre du Programme d'action, affirme que le commerce illicite des armes « n'a pas d'incidence majeure en Mauritanie ». Le rapport indique également qu'« à l'heure actuelle, il n'existe ni trafic d'armes légères, ni prolifération significative de ces armes », mais précise toutefois que le pays se situe dans une zone potentiellement à haut risque, en raison du conflit au Sahara occidental, des groupes terroristes armés présents en Algérie et du trafic d'armes auquel se livreraient les Touaregs mauritaniens et maliens (République islamique de Mauritanie, 2005).

Une analyse comparative des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU juge le rapport mauritanien « faible », soit le niveau le plus bas du classement (Kytömäki et Yankey-Wayne, 2006, p. 35). Cette mauvaise note provient de ce que plusieurs questions particulièrement importantes sont absentes du rapport mauritanien, telles que la législation nationale relative aux armes légères, le ramassage et la destruction des armes, la gestion des stocks et la sécurité, le marquage des armes et munitions, ou encore leur enregistrement et leur traçage. 🗳

### 3. Détention d'armes à feu par la population civile

#### a) Facteurs culturels

Toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette étude se sont accordées à juger la population civile mauritanienne très largement armée. Avant la colonisation, il était courant de posséder des armes, principalement contondantes, pour régler les conflits tribaux mais aussi pour la chasse et pour protéger le bétail des prédateurs. Les armes à feu ne sont arrivées qu'avec les colonisateurs, dans les années 1920. Au dire des participants aux entretiens de groupe d'Aioun al-Atrous, il est commun pour les éleveurs nomades du Sud-Est de posséder des carabines. Les chasseurs, les chefs de tribus et la « classe bourgeoise » de cette région possèdent souvent des *bouvelkes*, armes de chasse artisanales à une cartouche. La chasse est strictement réglementée, mais le braconnage, qui a mené à la quasi-extinction d'espèces telles que les antilopes ou les outardes, persiste. La chasse se pratique souvent aussi avec des armes de guerre plutôt qu'avec les *bouvelke* traditionnels<sup>115</sup>. En raison de l'urbanisation, de la désertification croissante et du manque de gibier, les Mauritaniens utilisent désormais leurs armes à feu pour l'autodéfense, le tir cérémonial et le tir à la cible<sup>116</sup>. Le tir cérémonial et le tir sportif sont pratiqués avec des carabines comme avec des armes de guerre (voir encadré 5)<sup>117</sup>.

Il semble assez courant pour les Maures de porter une arme, avec ou sans autorisation de l'État<sup>118</sup>. Dans les tribus dites « guerrières », chaque famille possède une ou plusieurs armes, qui sont autant de signes extérieurs de prestige<sup>119</sup>. Il s'agit en général de Beydanes, mais il existe également des tribus guerrières chez les Haratins, comme les tribus Zomboti, Oulad Aïd ou Oulad Beinouk, présentes notamment dans la région du Trarza, dans le sud-ouest du pays<sup>120</sup>. Même dans les tribus maraboutiques, on considère que le chef de tribu a le droit de posséder une arme, privilège accordé également à des membres de rang moins élevé<sup>121</sup>. Les armes sont généralement considérées comme étant un cadeau très prestigieux<sup>122</sup>. Leur possession relève davantage d'une tradition, où l'arme souligne le rang social et constitue un

symbole de prestige, que d'une nécessité pratique : même les bergers qui, dans d'autres pays, ont une arme à feu pour éloigner les voleurs et les prédateurs, ne sont, en Mauritanie, armés le plus souvent que d'un bâton (pour les bergers maures) ou d'un sabre (pour les bergers peuls)<sup>123</sup>.

#### Encadré 5 : **Le tir à la cible en Mauritanie**

Le tir à la cible est un sport traditionnel en Mauritanie. Avec les courses de chameaux, il s'agit de l'une des rares activités sportives pratiquées par les Maures dans le désert. Si les courses ont aujourd'hui quasiment disparu, le tir à la cible reste, lui, très prisé avec ses clubs, ses compétitions et ses prix prestigieux, comme la Coupe du Président qui se dispute chaque année à Nouakchott. À l'occasion de la fête de l'indépendance, le 28 novembre, l'armée organise traditionnellement des concours de tir, pour lesquels elle fournit armes et cartouches.

Dans un pays où il n'existe pas d'armuriers, se procurer des armes et des munitions pour le tir à la cible se fait par des pratiques aussi bien établies que peu transparentes. Seuls trois modèles d'armes sont utilisés pour l'entraînement et les championnats : les Mausers, les FN-FAL et les G3. FN-FAL et G3 ne sont pas utilisés en mode automatique. Ces armes ne sont chargées que de trois cartouches à la fois, tirées successivement. Il s'agit d'armes déclassées, c'est-à-dire jugées obsolètes par l'armée. Au lieu de les détruire, elle les prête à des particuliers. Ces prêts s'accompagnent normalement de la remise d'un papier officiel émanant du ministère de la Défense et indiquant que l'arme, dont le numéro de série est spécifié, est prêtée pour une durée indéterminée à une personne donnée, et peut être récupérée à tout moment. Ce document permet de justifier, en cas de contrôle, que l'arme n'a pas été volée et que son détenteur est légitime. Il tient également lieu de permis de port d'armes et dispense son détenteur de passer par la direction générale de la sûreté nationale qui fournit normalement ces autorisations.

Il n'a pas été possible de déterminer combien d'armes l'armée avait « prêtées » au cours des ans, ni s'il existait un registre des armes distribuées. Une note d'étude émanant de la direction générale de la sûreté nationale estime toutefois que les membres des clubs de tir sont au nombre de 1 200, et que chacun possède en moyenne deux armes à feu<sup>124</sup>.

Jusque dans les années 1960, l'armée offrait également des armes à ceux de ses membres qui retournaient à la vie civile —une sorte de cadeau d'adieu, qui n'était pas systématique mais laissé à l'appréciation des officiers en fonction des états de service du soldat démobilisé. Ces armes étaient le plus souvent des MAS-36, des MAS-49 et des Mausers. Les deux premiers modèles, d'origine française, sont aujourd'hui largement inutilisables, à cause de leur âge et, surtout, à cause de l'impossibilité de trouver les munitions adéquates (de calibre 7,5 x 54 mm).

Les munitions, quant à elles, doivent également être obtenues auprès des autorités. Lors des championnats qu'elles organisent, la Fédération nationale de tir (organisme officiel de la discipline) et sa concurrente, l'Association de tir à la cible, doivent demander

des munitions à la gendarmerie, qui délivre elle-même le nombre de cartouches nécessaires à chacun pour participer à la compétition. Les cartouches sont remises officiellement par la gendarmerie, sur le lieu du championnat, lequel se déroule sous sa surveillance. Les douilles sont ensuite ramassées pour justifier que les munitions ont bien été utilisées dans le cadre de la compétition et qu'aucune cartouche n'a été détournée.

La procédure est différente lors des entraînements. Des intermédiaires achètent alors à l'armée des munitions déclassées (c'est-à-dire techniquement périmées, mais toujours en état de fonctionnement) et les donnent ou les revendent aux clubs de tirs. Théoriquement, seules les cartouches de 7,62 x 51 mm (OTAN), calibre qui convient aux trois modèles d'armes utilisées par les tireurs, peuvent sortir des arsenaux de l'armée. La vente ou le don de cartouches de calibre 7.62 x 39 mm, utilisables par des fusils kalachnikov en usage dans l'armée sont normalement interdits.

Les incidents liés à AQMI ont jeté un froid sur la pratique du tir sportif. Depuis 2005, soit peu après l'attaque de Lemgheity, l'armée semble avoir mis fin aux prêts des armes. Désormais, le seul moyen légal d'obtenir une arme est de la racheter à son propriétaire ou d'obtenir un permis d'importation. Dans les deux cas, le nouveau détenteur doit demander une autorisation de port d'arme auprès de la Sûreté nationale. Après l'assassinat des quatre touristes français à Aleg et des trois soldats mauritaniens à Algallawiya, tous tués par balles en décembre 2007, le championnat de la Coupe du Président qui devait se tenir en janvier 2008 a été annulé. De même, des responsables de l'armée ont proposé de mettre fin au don de munitions et de retirer les armes des mains des civils, mais aucune mesure en ce sens n'a encore été prise.

Source : entretien avec un pratiquant de tir à la cible depuis 2004, Nouakchott, avril 2009.

## b) La législation relative aux armes à feu

La législation mauritanienne sur les armes à feu est fortement inspirée du droit français, en vigueur dans le pays jusqu'à son indépendance en 1960. Le décret du 19 novembre 1947 de l'Afrique occidentale française interdisait la production d'armes de fabrication industrielle et d'« armes de traite » ; l'ordonnance générale du 20 avril 1957 fixait un quota d'importation annuel pour les armes de chasse dans chaque territoire (Cissé, 2005, p. 8). Après l'indépendance, l'interdiction de production et le quota d'importation annuelle ont été repris dans la loi mauritanienne. Aujourd'hui, toutes les questions touchant aux armes à feu et à leurs munitions dans la vie civile relèvent du

décret n° 60.072 de 1960 fixant le régime des armes à feu et munitions (République islamique de Mauritanie, 1960), ainsi que de la loi n° 74-177 de 1974 portant interdiction de la détention des armes de chasse et de leurs munitions (République islamique de Mauritanie, 1974).

Le décret de 1960 interdit, à quelques exceptions près, l'importation, la vente, le transport, le stockage et la possession d'armes à feu avec leurs munitions (République islamique de Mauritanie, 1960, art. 1). Toutefois, les armes à feu auxquelles le texte s'applique ne sont définies que de manière très générale : il est seulement fait mention, à l'article 6, d'« armes perfectionnées à canon rayé », d'« armes perfectionnées à canon lisse » et d'« armes de traite » (voir encadré 6).

#### Encadré 6 : **Types d'armes à feu couverts par le décret n° 60.072 de 1960**

##### *Armes perfectionnées (à canon rayé et à canon lisse)*

La législation mauritanienne ne fournit pas de définition des « armes perfectionnées ». Au Niger, par exemple, toutes les armes à feu, à l'exception des fusils à pierre et des fusils à piston, entrent dans cette catégorie (Cissé, 2005, p. 11 ; République du Niger, 1963). De façon générale, l'expression « armes perfectionnées » fait référence aux armes produites industriellement.

##### *Armes de traite*

Historiquement, les « armes de traite » sont ce que l'on appelle également des « armes d'échange ». Il s'agit d'armes à feu de qualité inférieure que les puissances coloniales vendaient ou offraient aux populations indigènes en échange de marchandises, d'informations ou de leur coopération. Ces armes pouvaient provenir de surplus, ou être spécialement fabriquées en Belgique ou en Angleterre pour ce marché, souvent ornées de décorations en bronze ou en laiton. Les fusils à pierre et les fusils à piston entrent également dans la catégorie des armes de traite (Cissé, 2005, p. 11 ; République du Niger, 1963). Cette pratique était courante dans les colonies d'Afrique, d'Amérique et d'Asie<sup>125</sup>. Aujourd'hui l'expression fait parfois référence aux armes anciennes ou historiques (Cissé, 2005, p. 10), mais elle est le plus souvent employée pour désigner toute arme de fabrication artisanale, par opposition aux armes de fabrication industrielle (République du Bénin, 2003, p. 7 ; voir également AOF, 1947 ; entretien avec une source militaire mauritanienne, Nouakchott, avril 2009).

Comme le montre le tableau 3, la grande majorité des types d'armes à feu actuellement en circulation en Mauritanie sont des armes de fabrication industrielle à canon rayé. Afin de tenir compte de la nature particulière et de

l'impact spécifique de ces catégories d'armes, il serait utile que la législation mauritanienne prévoie des dispositions spéciales pour les armes à feu automatiques et semi-automatiques qui se sont multipliées ces dernières années.

L'article 2 de la loi de 1974 interdit la production industrielle et artisanale d'armes à feu, tout comme celle des éléments entrant dans la composition des munitions. Il n'y a pas de production industrielle d'armes à feu en Mauritanie, mais il existe, fabriquées par des armuriers locaux, des armes artisanales (armes de poing et armes longues utilisées pour la protection, la chasse et les cérémonies), ainsi que des munitions (Ly, 2007). Les participants aux entretiens de groupe d'Aioun al-Atrous ont indiqué connaître au moins deux artisans qui fabriquaient des carabines<sup>126</sup>. Les forgerons locaux sont également capables de remonter des armes entrées dans le pays en pièces détachées<sup>127</sup>.

Tableau 3

**Quelques types d'armes à feu en circulation en Mauritanie<sup>128</sup>**

Type			Catégorie dans le décret n° 60.072		
Pré-OTAN et OTAN	Armes longues	Automatique	Kalachnikov	À canon rayé	
			Simonov		
			G3		
			FAL		
			MAS-49		
		Non-automatique	MAS-36		
			Mauser		
			Carabine (non précisé)		À canon rayé ou lisse
			Carabine américaine (non précisé)		
			Fusil de chasse (y compris Bouvelke)		
	Armes de poing	Semi-automatique	Revolver .38 Special	À canon rayé	
			Revolver (non précisé)		
			Pistolet (non précisé)		
			Pistolet de 7,65 mm (non précisé)		
			Pistolet de 6,35 mm (non précisé)		
Pistolet de 9 mm Helwan (égyptien)					
Pistolet de 9 mm Star (espagnol)					
Pistolet de 9 mm (non précisé)					

Il existe trois types de permis : le permis d'importation pour les armes et les munitions (art. 8), le permis de port d'arme et le permis d'achat de munitions. En outre, un permis de chasse est nécessaire pour l'obtention d'un permis d'importation et d'un permis d'achat pour les munitions. D'après une source policière, 477 nouveaux permis de port d'arme de chasse ont été attribués en 2006<sup>129</sup> ; 400 en 2007 ; et 270 au cours des quatre premiers mois de l'année 2009<sup>130</sup>. Les particuliers ne peuvent pas posséder plus de deux armes à feu (art. 18)<sup>131</sup>. L'article 19 du décret de 1960 (République islamique de Mauritanie, 1960) prévoit que les civils qui détiennent des armes doivent les enregistrer auprès des autorités. Dans la pratique, cette disposition n'est pas systématiquement respectée. Tous les permis d'importation et de port d'arme sont soumis au contrôle de la direction générale de la sûreté nationale<sup>132</sup>. Les permis de port d'arme sont délivrés en même temps que les permis d'importation correspondants. Il est nécessaire d'avoir un permis de port d'arme valide pour pouvoir en importer. Une note d'étude interne de la direction générale de la sûreté nationale indique toutefois que « les autorisations d'importation ou de détention d'armes légères ont été souvent délivrées sur des critères qui ne correspondent pas aux dispositions réglementaires légales »<sup>133</sup>.

Le décret semble implicitement rédigé d'après le principe que les armes à feu sont, en règle générale, demandées et obtenues pour la chasse. Les autres cas, tels l'autodéfense, le tir cérémonial, le tir à la cible, les armes de collection, etc., ne sont pas prévus par le décret. Proportionnellement, cependant, la part de ces usages annexes a dû augmenter puisque depuis plusieurs décennies la pratique de la chasse a régulièrement diminué<sup>134</sup>. Selon une source policière, les armes à canon rayé, normalement interdites, peuvent être exceptionnellement autorisées au sein des clubs de tir, par exemple. Les civils peuvent en revanche posséder des fusils à canon lisse pour la chasse, sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions, notamment qu'ils satisfassent à une enquête de moralité<sup>135</sup>.

Le décret interdit aux commerçants l'importation ou le stockage d'armes à feu, sauf s'il s'agit d'une commande de la part de quelqu'un qui dispose d'un permis d'importation (art. 17). Il n'y a donc pas d'armurerie ou de magasin qui vende des armes à feu en Mauritanie. Les munitions, quant à elles, peuvent être importées par les commerçants « habilités à tenir un dépôt de

munitions par arrêté ministériel et offrant des garanties suffisantes », mais les garanties en question ne sont pas autrement détaillées.

Un civil ne peut donc obtenir une arme à feu qu'à condition de disposer d'une licence d'importation qui l'autorise à l'acheter à l'étranger<sup>136</sup>, de bénéficier d'un « prêt » d'arme accordé par l'État, ou de l'acquérir au marché noir. Selon des participants aux ateliers de Nouadhibou, une autorisation de port d'arme falsifiée coûte 50 000 ouguiyas (192 USD), un prix prohibitif dans un pays où le revenu moyen par habitant est de 400 USD (Barrouhi, 2005). Cette difficulté à obtenir des armes, ajoutée à leur prix élevé, ont vraisemblablement empêché leur acquisition par un grand nombre de civils (Fichter, 2007). Par ailleurs, depuis 2006, les civils ne sont plus autorisés à posséder des armes de guerre<sup>137</sup>. Les armes de chasse peuvent toujours, quant à elles, faire l'objet d'une autorisation.

### **c) Prêts et dons d'armes : quand les stocks étatiques passent aux mains des civils**

Le décret de 1960 prévoit des exceptions à l'interdiction générale d'importation, de vente, de transport, de stockage et de possession d'armes, mais les circonstances dans lesquelles celles-ci sont accordées ne sont pas précisées. Il est seulement indiqué que des autorisations individuelles peuvent être accordés aux personnes de haut rang (art. 3) et qu'aucun permis d'importation ne peut être délivré aux personnes ayant été reconnues coupables d'infractions ou de délits en matière de chasse (art. 8 bis).

On l'a vu, le prêt d'armes par l'état-major général de l'armée est une pratique courante. Une note d'étude interne de la direction générale de la sûreté nationale mauritanienne estime que 50 000 des quelque 70 000 armes qui seraient en circulation dans la population mauritanienne proviendraient des forces armées<sup>138</sup>. Il s'agit de prêts individuels, consentis aux Mauritaniens de classe sociale élevée qui ont des contacts auprès des autorités<sup>139</sup>. Les chefs de tribu, notamment, bénéficient de cette pratique, ainsi que les membres de leur famille ; de même pour ceux qui disposent de relations ou peuvent prouver qu'ils ont besoin de s'armer, par exemple pour se défendre contre le braconnage<sup>140</sup>. La tradition qui veut que les membres des tribus guerrières

portent une arme concerne tous les types d'armes, kalachnikovs, simonovs, G3, FAL ou mausers, avec leurs munitions. Bien que les armes doivent normalement être remises aux bénéficiaires accompagnées d'un document spécifiant qu'il s'agit d'un prêt, il arrive régulièrement que ces armes « disparaissent » après un don ou une vente<sup>141</sup>. Il n'a pas été possible d'établir avec certitude s'il existait un registre répertoriant de tels prêts d'armes. D'aucuns assurent que l'état-major relèverait les noms des bénéficiaires, ainsi que les numéros de série des armes prêtées<sup>142</sup>. L'existence d'un tel registre est une condition nécessaire pour estimer le nombre d'armes « prêtées » et les récupérer le cas échéant.

Aux « prêts » ci-dessus mentionnés, il convient d'ajouter les distributions assurées par le gouvernement durant les diverses crises qui ont secoué l'État mauritanien. À plusieurs occasions, le pouvoir en place a voulu renforcer les capacités de défense de certains groupes de la population. Il en est allé ainsi pendant la guerre du Sahara, à la fin des années 1970, et lors du conflit avec le Sénégal, à la fin des années 1980<sup>143</sup>.

Des armes ont été distribuées dans le Nord du pays au moment de la guerre du Sahara occidental, lorsque la population civile était appelée à défendre le territoire contre les incursions du Front Polisario ; cette distribution aurait été limitée, ne dépassant pas une ou deux armes par village<sup>144</sup>. Les populations beydanes qui, au nord du pays, détenaient le pouvoir politique et représentaient la majeure partie de la population, ont été les principales bénéficiaires de cette distribution pendant la guerre du Sahara.

Lors du conflit avec le Sénégal, entre 1989 et 1991, le gouvernement a distribué des armes aux populations haratines venues occuper les terres des Afro-mauritaniens qui avaient fui ou avaient été expulsés vers le Sénégal. Les Beydanes, eux aussi, auraient à l'occasion reçu des armes du gouvernement<sup>145</sup>. Les armes distribuées étaient surtout des kalachnikovs et, en moindre quantité, des FAL. Des pistolets Tariq irakiens de calibre 9 mm ont également été distribués<sup>146</sup>. Les armes alors mises en circulation ont été considérablement plus nombreuses qu'au moment de la guerre du Sahara<sup>147</sup>. Comme dans le cas des armes « prêtées », il n'a pas été possible de savoir si la distribution avait été systématiquement enregistrée. À ce jour, le gouvernement n'a pas récupéré les armes distribuées alors. 📄

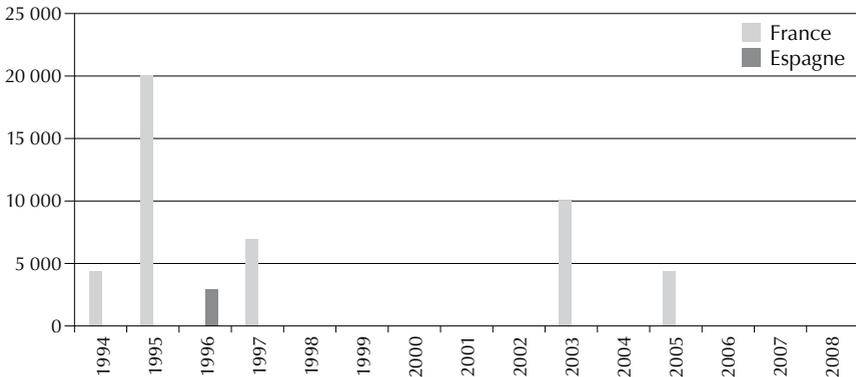
## 4. Les flux d'armes légères en Mauritanie et dans la région du Sahel

### a) Importations d'armes légères par la Mauritanie

Les importations mauritaniennes d'armes, déclarées entre 1994 et 2008 à Comtrade, base de données des Nations unies qui recense les importations et exportations de biens dans le monde, se composent pour l'essentiel de fusils de chasse et de fusils destinés au tir sportif (voir graphique 2), ainsi que de munitions pour armes légères. Aucun transfert d'armes légères et de petit calibre militaires n'a été recensé par ou pour la Mauritanie durant la même période (Lazarevic, 2009).

Graphique 2

**Importations par la Mauritanie de fusils de chasse et de sport (1994–2008, en USD)**



Source : Lazarevic, 2009

Notes : – Ces données proviennent de UN Comtrade, qui dépend de la division statistique des Nations unies.

– Les valeurs ont été arrondies au millier le plus proche.

– Seules les transactions supérieures à 2 000 USD pour un pays et une année donnés apparaissent sur ce graphique.

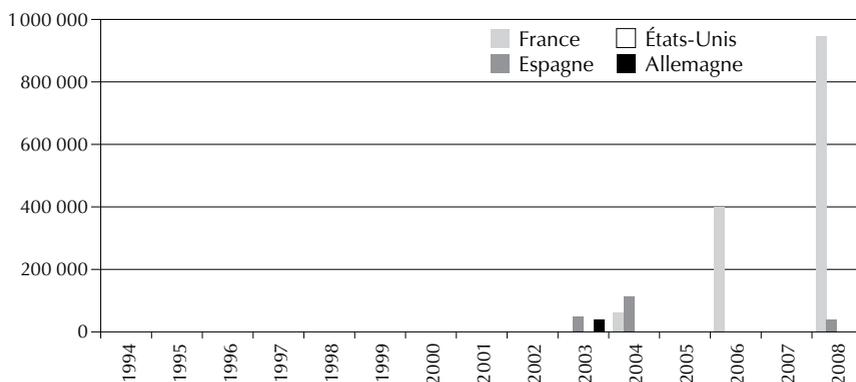
En 2005, les États-Unis ont déclaré avoir exporté vers la Mauritanie pour 11 000 USD de pièces détachées et d'accessoires pour armes militaires ; sur les 14 ans couvrant l'étude dont rend compte le graphique 2 (voir ci-dessus), cette somme, au demeurant modeste, représente le plus gros transfert re-

censé pour pièces détachées et accessoires destinés aux armes légères et de petit calibre (Lazarevic, 2009).

Toujours entre 1994 et 2008, les transferts de munitions (pour armes légères, armes de petit calibre, et armes conventionnelles de calibre plus large) vers la Mauritanie ont été considérablement plus importants que les transferts d'armes légères et de petit calibre. En 2003, 2004 et 2008, l'Espagne a exporté vers Nouakchott, en total cumulé, quelque 200 000 USD de munitions (voir graphique 3). Quant à la France, elle a exporté vers la Mauritanie, en 2004, 2006 et 2008, des munitions pour une valeur de près de 1,4 million USD. Au cours de la même période, la Mauritanie a également importé, d'Espagne et de France principalement, des munitions pour fusils à canon lisse, une arme typiquement non-militaire (Lazarevic, 2009).

Graphique 3

**Importations mauritaniennes, en USD, de munitions pour armes de petit calibre, armes légères et armes de plus gros calibre (hors cartouches pour fusils à canon lisse)**



Source : Lazarevic, 2009

Notes : – Ces données proviennent de UN Comtrade, qui dépend de la division statistique des Nations unies.

– Les valeurs ont été arrondies au millier le plus proche.

– Seules les transactions supérieures à 2 000 USD pour un pays et une année donnés apparaissent sur ce graphique.

## b) Les flux illicites d'armes légères et de petit calibre

Sa position géographique et ses frontières peu surveillées font de la Mauritanie un pays privilégié pour les nombreux trafics qui prospèrent dans la zone sahélienne. Trois postes militaires seulement, à Chegatt, à Lemgheity et à Al Ghallawiya, tentent de contrôler l'immense zone désertique du Nord-Est du pays (Ould Oumere, 2008b). Ils ont été renforcés depuis l'attaque de Tourine, en septembre 2008, mais leurs moyens comme leur nombre demeurent insuffisants pour assurer une surveillance efficace du territoire.

Les participants aux entretiens individuels et de groupe réunis pour cette étude ont mentionné des entrées et des sorties d'armes à feu aux frontières de la Mauritanie avec le Sahara occidental, l'Algérie et le Mali. Les personnes interviewées à Aioun al-Atrous ont cité le Mali comme point d'origine des armes circulant dans la région. Il n'est pas exclu que certaines de ces armes soient de fabrication artisanale, le Mali comptant, notamment dans la région de Mopti, de nombreux artisans capables de fabriquer des armes moins chères que celles d'origine industrielle. Il n'existe pas de production artisanale de munitions, mais ces dernières sont fabriquées de façon industrielle dans une usine à Bamako ; il semble qu'il s'agisse toutefois principalement de cartouches pour fusil de chasse de calibre 12<sup>148</sup>.

Au Mali, une arme de poing artisanale coûte approximativement entre 25 000 et 30 000 francs CFA, soit de 55 à 65 dollars US ; un fusil de type Baikal —du nom d'un fusil soviétique à canon lisse— ou une carabine s'achètent pour environ 50 000 francs CFA, soit quelque 100 dollars US. Ces armes qui demandent beaucoup de temps pour être rechargées, ce qui affecte d'autant leurs performances, sont, au Mali, souvent utilisées dans les cas de banditisme<sup>149</sup>.

En Mauritanie, le marché illicite des armes légères s'alimente des armes provenant du trafic transfrontalier ainsi que des armes volées aux forces de sécurité et aux civils. Selon plusieurs témoignages, il était encore possible, il y a quelques années, de trouver des armes sur le marché de Nouakchott, mais depuis l'attaque de Lemgheity les contrôles ont été renforcés<sup>150</sup>. Selon les participants aux ateliers de Nouadhibou et d'Aioun, il existe dans ces deux villes, comme à Nouakchott, un important marché noir, mais le trafic

d'armes est encore plus important à Zouerate, près de la frontière avec le Sahara occidental, ou à Bassikounou, au sud-est du pays. Zouerate et Nouadhibou sont des plaques tournantes du trafic de drogue, de cigarettes et d'armes ; il semble que ces différentes activités soient le fait des mêmes réseaux, et —en Mauritanie du moins— suivent les mêmes routes<sup>151</sup>.

Les cigarettes, par exemple, sont moins chères côté mauritanien, et sont revendues en Algérie. Elles partent de Nouakchott ou Nouadhibou, circulent vers l'intérieur du pays, rejoignent Atar, puis Zouerate, avant d'arriver en Algérie<sup>152</sup>. Il existe également une filière vers le Maroc qui part de Nouadhibou<sup>153</sup>. Selon International Crisis Group, « [c]e trafic [de cigarettes] ne peut être réalisé sans la complicité de personnes proches du pouvoir à Nouakchott, de membre du Polisario et de l'armée algérienne » (ICG, 2007a, p. 19). Selon une source internationale interviewée à Nouakchott, les cargaisons de cigarettes contiennent souvent d'importantes quantités d'armes, ce qui rend les chargements plus lucratifs<sup>154</sup>. Il n'est pas établi, en revanche, que drogue et armes circulent ensemble : de source officielle, aucune saisie effectuée par les douanes mauritaniennes n'a permis de découvrir de la drogue et des armes dans la même cargaison, ce qui peut, entre autres hypothèses, laisser penser qu'elles font l'objet de cargaisons séparées ou qu'elles sont convoyées par des réseaux différents<sup>155</sup>.

Dans le Nord du pays, le trafic transfrontalier avec le Sahara occidental opère dans les deux sens. Des armes automatiques (kalachnikovs, simonovs et G3) entrent illégalement en Mauritanie à partir du Sahara occidental, tandis que des armes telles que mausers et MAS-36 font le chemin inverse<sup>156</sup>. Selon une source officielle mauritanienne, le Front Polisario représenterait l'un des premiers fournisseurs d'armes envoyées en Mauritanie<sup>157</sup>. En l'absence de règlement du conflit du Sahara occidental, le Polisario a conservé la plus grande partie de ses armes. Le soutien de certains États, au premier rang desquels l'Algérie et la Libye, particulièrement pendant les premières années du conflit, lui a assuré un arsenal relativement important, encore grossi des prises faites sur l'armée marocaine. Le mouvement dispose aujourd'hui de suffisamment d'armes pour en vendre une partie et alimenter le marché régional<sup>158</sup>. De fait, les mois qui ont suivi le cessez-le-feu de 1991 ont vu des centaines de combattants du Polisario traverser la frontière pour vendre

leurs armes en Mauritanie. Dans les années 1992–1994, les armes de type kalachnikov étaient ainsi meilleur marché dans le Nord du pays, comme à Atar ou à Zouerate, où elles étaient vendues pour environ 90 000 ouguiyas (350 USD), qu'à Nouakchott où leur prix atteignait 120 000 ouguiyas (450 USD)<sup>159</sup>. Aujourd'hui, il arrive que des armes illégales soient encore saisies par les autorités mauritaniennes ou marocaines, mais cela ne concerne en général que des quantités très limitées<sup>160</sup>.

Au sud du pays, dans la région d'Aioun al-Atrous, près de la frontière avec le Mali, le village de Modibougou est également un lieu de marché noir d'armes<sup>161</sup>. Les armes légères et les munitions y sont plus chères qu'à Nouakchott ou Nouadhibou. Ce prix plus élevé est peut-être lié aux petits conflits fonciers qui prévalent dans le Sud-Est de la Mauritanie et suscitent une demande d'armes plus importante. Au sud, celles-ci arrivent du Mali, mais également de Sierra Leone, via la Guinée-Bissau. Des pistolets (souvent espagnols, de marque Star) parviennent également de Guinée et de Gambie. Il existe par ailleurs un trafic d'armes qui passe par le Mali en venant de l'est, principalement du Darfour, au Soudan, et du sud. La Guinée, notamment, est un voisin problématique. Depuis l'affaiblissement du régime de Lansana Conté, l'armée a eu des difficultés à contrôler ses troupes. Des militaires guinéens auraient ainsi vendu de l'essence, mais également leurs armes et leurs munitions<sup>162</sup>. Il est probable qu'une partie de celles-ci a échoué dans les mains des rebelles touaregs du Mali ou dans celles d'AQMI (voir le tableau 4 pour les saisies d'armes et de munitions en provenance de Guinée effectuées au Mali).

Côté malien, les armes de guerre arrivent surtout de Mauritanie et de Guinée. Les douanes maliennes ont saisi des kalachnikovs, des pistolets, des mortiers, des pistolets mitrailleurs (notamment des Uzi israéliens), des lance-roquettes, des fusils mitrailleurs et des carabines de type chinois ou russe<sup>163</sup>. C'est la Brigade mobile d'intervention (BMI) de Bamako<sup>164</sup> qui fait habituellement les plus grosses prises, mais certains postes-frontières saisissent également des armes. Un important « commerce de fourmi » se ferait entre la Guinée et le Mali, avec des cyclistes passant des armes dissimulées sous des bottes de foin<sup>165</sup>. Peu ou pas d'armes, en revanche, proviennent actuellement de Côte d'Ivoire<sup>166</sup>. Du côté de la frontière avec la Mauritanie, on note

une saisie importante de cartouches de petit calibre en 2007, ainsi qu'un trafic de biens de consommation courante tels que le sucre ou la farine qui circulent en particulier entre Fassala (en Mauritanie) et les villages de l'autre côté de la frontière, au Mali <sup>167</sup>.

Tableau 4

**Importantes saisies d'armes et munitions effectuées aux frontières maliennes, janvier 2007–juin 2009**

Date	Poste ou unité responsable de la saisie	Armes ou munitions saisies	Quantités	Provenance <sup>168</sup>
16 juin 2007	Poste de Léré	Cartouches de calibre 7,62 x 39 mm	14 470	Mauritanie <sup>169</sup>
19 avril 2007	BMI de Bamako	Pistolets-mitrailleurs chinois	6	Guinée
Février, juin, août, septembre 2007	Poste de Kourémalé	Cartouches de calibre 7,62 x 39 mm	16 000	Guinée
26 août 2007	Poste de Kourémalé	Pistolets-mitrailleurs chinois	30	Guinée
		Lance-roquettes anti-char	11	
		Fusil mitrailleur	1	
		Fusils (calibre 12,7 mm)	4	
4 septembre 2008	Poste de Kourémalé	Cartouches de calibre 7,62 x 39 mm	14 500	Guinée
20 février 2009	BMI de Bamako	Pistolets mitrailleurs	12	Guinée
		Lance-roquettes de marques russe et tchèque	9	
		Roquettes	12	
Juin 2009	Poste de Kourémalé	Pistolets automatiques	5	Guinée
		Cartouche de calibre 9 mm	250	

Sources : entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009 ; Fall, 2009 ; Bamba, 2009.

Le tableau 5 dresse la liste des types d'armes en circulation en Mauritanie et de leur prix sur le marché noir, établie sur la base des informations recueillies

Tableau 5

**Types et prix des armes à feu disponibles sur le marché noir à Nouakchott, Nouadhibou et Modibougou, en 2006–2007\***

Type		Lieu	Fourchette de prix (en ouguiya) par unité	Fourchette de prix (en USD) par unité	
Soviétique	Kalachnikov	Nouakchott	70 000–200 000	269–768	
		Nouadhibou	120 000–200 000	461–768	
		Modibougou	200 000	768	
	Simonov (SKS)	Nouakchott	100 000 (achat) / 150 000 (vente)	384 (achat) / 567 (vente)	
		Nouadhibou	70 000–150 000	269–576	
	Automatique	G3	Nouakchott	100 000 (achat) / 150 000 (vente)	384 (achat) / 576 (vente)
			Nouadhibou	70 000–150 000	269–576
			Modibougou	150 000	576
		FAL	Nouakchott	200 000 (achat) / 250 000 (vente)	768 (achat) / 960 (vente)
			Nouadhibou	120 000	461
MAS-49		Nouakchott	15 000 (achat) / 25 000 (vente)	58 (achat) / 96 (vente)	
MAS-36		Nouakchott	15 000 (achat) / 25 000 (vente)	58 (achat) / 96 (vente)	
Mauser (type non précisé)		Nouakchott	50 000 (achat) / 65 000 (vente)	192 (achat) / 250 (vente)	
		Modibougou	100 000	384	
Carabine américaine (type non précisé)		Nouakchott	30 000 (achat) / 45 000 (vente)	115 (achat) / 173 (vente)	
Carabine (type non précisé)	Nouakchott	80 000 (achat) / 100 000 (vente)	307 (achat) / 384 (vente)		
Fusil de chasse	Modibougou	20 000–30 000	77–115		
<i>Bouvelke</i> (type de fusil de chasse)	Modibougou	70 000–120 000	269–461		
<i>Bouvelke</i> falsifié	Modibougou	18 000–40 000	69–154		
Armes longues	Non-automatique	Revolver .38 Special	Nouakchott	30 000 (achat) / 50 000 (vente)	115 (achat) / 192 (vente)
		Revolver (type non précisé) avec 10–20 cartouches	Modibougou	70 000	269
	Semi-automatique	Pistolet (type non précisé)	Nouadhibou	30 000–40 000	115–154
			Modibougou	50 000–70 000	192–269
		Pistolet de 7,65 mm (type non précisé)	Nouakchott	50 000 (achat) / 70 000 (vente)	192 (achat) / 269 (vente)
		Pistolet de 6,35 mm (type non précisé)	Nouakchott	70 000 (achat) / 110 000 (vente)	269 (achat) / 422 (vente)
		Pistolet de 9 mm (type non précisé) <sup>170</sup>	Nouakchott	80 000 (achat) / 120 000 (vente)	307 (achat) / 461 (vente)

Notes : Les valeurs en USD ont été calculées au taux de change moyen entre le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et le 28 février 2007 (1 ouguiya = 0,00384 USD).

Source : Ces informations sont issues d'entretiens individuels et de groupe, menés en novembre 2006 et en janvier-février 2007 à Nouakchott, Nouadhibou et Aioun al-Atrous. Il n'a pas été possible d'obtenir des informations sur l'évolution des prix des armes légères et de leurs munitions sur plusieurs mois ou plusieurs années.

au cours des entretiens individuels et de groupe. Cette liste, qui se fonde sur un nombre restreint de témoignages, ne prétend pas être complète, ni, compte tenu de la fluctuation des prix, définitive. Les fusils automatiques sont les armes les plus chères (entre 70 000 et 200 000 ouguiyas), suivis des armes de poing semi-automatiques (entre 50 000 et 120 000 ouguiyas), des fusils et carabines non automatiques (entre 15 000 et 120 000 ouguiyas) et des armes de poing non automatiques (entre 30 000 et 70 000 ouguiyas). Les prix dépendent de plusieurs facteurs : l'état de l'arme, sa traçabilité (une arme dont on peut retracer le parcours après sa sortie d'usine coûte plus cher qu'une arme issue d'un vol, par exemple), et l'éventuelle présence d'accessoires (chargeurs, notamment)<sup>171</sup>.

À une exception près (les munitions pour *Bouvelke* à Modibougou), le prix des munitions pour les armes en circulation indiquées au tableau 5 n'a pu être déterminé que pour la ville de Nouakchott. Les anciennes cartouches françaises et les munitions de type OTAN (7,62 x 51 mm) sont les plus chères, tandis que les munitions de type soviétique (7,62 x 39 mm) sont bien meilleur marché (voir tableau 6). En 2009, un réseau de trafic de munitions (essentiellement de calibre 7,62 x 39 mm) et impliquant cinq personnes a été démantelé ; 6 700 cartouches ont été saisies<sup>172</sup>.

Bien que les informations relatives aux prix des armes varient d'un informateur à l'autre et d'une région à l'autre, on note qu'à Nouakchott et à Nouadhibou, les fusils kalachnikovs et simonovs semblent moins chers que les G3 et les FAL. Il en va de même pour leurs munitions. Cela indique que les armes dont les munitions sont meilleur marché ne sont pas forcément les plus chères. Armes et munitions de type soviétique sont, soit plus nombreuses sur le marché noir que les autres types d'armes, soit moins demandées par les acheteurs. Il est également possible que les acheteurs recherchent des cartouches pour des armes qu'ils possèdent depuis longtemps,

Tableau 6

### Types et prix des munitions disponibles sur le marché noir à Nouakchott, Nouadhibou et Modibougou, en 2006–2007

Type d'arme		Munitions correspondantes	Lieu	Fourchette de prix (en ouguiya) par balle (approximation)	Fourchette de prix (en USD) par balle (approximation)	
Pré-OTAN et OTAN	Soviétique	Kalachnikov	Nouakchott	30 (achat) / 50 (vente)	0,12 (achat) / 0,19 (vente)	
		Simonov (SKS)				
	Armes longues	Automatique	G3	Nouakchott	120 (achat) / 170 (vente)	0,46 (achat) / 0,65 (vente)
			FAL			
			MAS-49			
		Non-automatique	MAS-36 (1936–1955)	Nouakchott	100 (achat) / 200 (vente)	0,38 (achat) / 0,77 (vente)
			Carabine américaine (non précisé)			
			Carabine (non précisé)			
	Armes de poing	Non-automatique	<i>Bouvelke</i> (type de fusil de chasse)	Modibougou	100–200	0,38–0,77
			Revolver .38 Special	Nouakchott	40 (achat) / 70 (vente)	0,15 (achat) / 0,27 (vente)
		Semi-automatique	Pistolet de 7,65 mm (non précisé)	Nouakchott	15 (achat) / 25 (vente)	0,06 (achat) / 0,10 (vente)
			Pistolet de 6,35 mm (non précisé)	Nouakchott	30 (achat) / 60 (vente)	0,12 (achat) / 0,23 (vente)

Notes : – Les valeurs en USD ont été calculées au taux de change moyen entre le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et le 28 février 2007 (1 ouguiya = 0,00384 USD).

– Les prix en USD des munitions ne sont pas arrondis afin de garder un maximum de précision pour ces petites valeurs.

voire dont ils ont hérité, ce qui pourrait expliquer le prix élevé des vieux calibres français. Dans un pays tel que la Mauritanie, qui n'a connu aucun conflit armé interne ou externe depuis près de vingt ans, et où la demande d'armes est en grande mesure déterminée par la tradition et les coutumes, des facteurs tels que le prestige que confère une arme particulière peuvent,

en matière de prix, s'avérer plus déterminants que la disponibilité des munitions correspondantes. La présence plus importante d'armes et de munitions de type soviétique sur le marché noir peut également s'expliquer par le fait que deux des pays voisins de la Mauritanie, l'Algérie et le Mali, en sont, depuis les années 1970, équipés (IISS, 2007). Les armes de type soviétique peuvent également provenir du Sahara occidental où elles équipent le Front Polisario armé par l'Algérie et la Libye (IISS, 2007).

#### Encadré 7 : **Une augmentation de trafic de drogue qui profite à AQMI**

Le trafic des stupéfiants en provenance d'Amérique du Sud a connu un accroissement considérable au cours des cinq dernières années dans toute l'Afrique de l'Ouest. Entre la période 1998–2003 et la période 2004–2007, les saisies annuelles de cocaïne ont, en moyenne, été multipliées par cinq pour atteindre presque 6,5 tonnes en 2007 (UNODC, 2007, p. 3 ; 2008, p. 8). Ces saisies se font le plus souvent en haute mer, mais également à terre (UNODC, 2007, p. 7). Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), cette augmentation est due principalement à trois facteurs :

- l'amélioration des contrôles sur les routes traditionnelles des Caraïbes et d'Europe qui pousse les trafiquants à trouver des routes alternatives. Celles d'Afrique de l'Ouest sont situées à distance raisonnable pour permettre le transport des cargaisons en provenance du Venezuela et du Brésil.
- le déclin de la consommation de cocaïne aux États-Unis et son augmentation en Europe<sup>173</sup>.
- les problèmes de gouvernance et la corruption rampante qui font de l'Afrique de l'Ouest une zone de moindre résistance à la pénétration des trafics (UNODC, 2007, p. 6 ; 2008, p. 8 ; Brice, 2009).

Durant la période 2005–2007, la Mauritanie se situait en 3<sup>e</sup> position des pays africains pour les saisies de cocaïne<sup>174</sup>. Le 13 août 2007, à Nouakchott, la police mauritanienne a effectué la plus importante saisie de drogue de son histoire. En mai, à Nouadhibou, elle avait déjà mis la main sur 630 kilos de cocaïne arrivés du Venezuela dans un bimoteur Cessna 441 (RFI, 2007b ; Ould Salem, 2007 ; UNODC, 2008, p. 10, note 7)<sup>175</sup>. En Europe, la valeur marchande de cette prise représente plus de 30 millions d'USD<sup>176</sup>. La saisie de Nouadhibou a conduit à l'arrestation de plusieurs officiels mauritaniens, ainsi que de deux Français et un Marocain<sup>177</sup> (UNODC, 2007, p. 9). Au total, entre mai et août 2007, près d'une tonne et demie de cocaïne a été saisie en Mauritanie (UNODC, 2007, p. 5). Il est toutefois remarquable que dans le Nord-Est du pays, là où, selon plusieurs sources, les trafics sont les plus nombreux, la police et les douanes mauritaniennes n'ont procédé à aucune saisie, vraisemblablement faute de patrouiller et de contrôler la zone<sup>178</sup>.

La Mauritanie a encore servi de pays de transit dans deux autres cas : le 21 juin 2007, les autorités espagnoles ont saisi aux îles Canaries 800 kilos de cocaïne découverts à bord

d'un avion. L'appareil avait décollé d'un lieu non-identifié, dans le Sahara, au nord de la Mauritanie (UNODC, 2008, p. 12, note 14). Vingt-huit kilos de cocaïne ont également été découverts dans la voiture d'un Français arrivé du Sénégal au Maroc, via la Mauritanie (UNODC, 2008, p. 12, note 14). En raison d'un trafic aérien modeste, la Mauritanie n'est en revanche que rarement un pays d'embarquement pour les passeurs de drogue cherchant à rallier les grands aéroports européens (UNODC, 2008, p. 15, 16, 23). Les saisies de drogue et arrestations se sont poursuivies en 2008, principalement à Nouakchott et Nouadhibou. Si une partie de la drogue est transportée par avion, la voie de passage la plus importante reste cependant la mer, les marchandises passant d'un bateau à l'autre jusqu'en Espagne (Afrique en ligne, 2009 ; UNODC, 2008, p. 11).

Les crimes et délits liés à la consommation de drogues dures sont rares en Mauritanie, probablement à cause de leur coût, trop élevé pour le Mauritanien moyen<sup>179</sup>. Cette situation pourrait toutefois changer : en Guinée-Bissau et au Mali, on a pu récemment observer les premiers cas de consommation de crack<sup>180</sup>. S'il devait se développer, ce phénomène, particulièrement inquiétant, pourrait conduire à une sérieuse augmentation des actes de violence armée.

Comme on l'a vu, il ne semble pas non plus que l'augmentation du trafic de drogue, comme celle des incarcérations pour des faits en relation avec les stupéfiants, ait conduit à l'émergence de gangs ou à l'augmentation de la violence armée. Peut-être est-il encore trop tôt pour que ce genre de phénomène apparaisse ; il est également possible que le trafic de drogue fasse l'objet d'un monopole de fait dont sont, pour l'instant, encore écartés les concurrents qui pourraient être tentés de s'imposer par la violence. L'UNODC suggère également que l'essor de la consommation en Europe couplé à la faiblesse et à la corruption des forces de police et des douanes mauritaniennes (qui ne représentent qu'une menace toute relative pour les trafiquants<sup>181</sup>), peuvent expliquer l'absence de concurrence : sur le marché de la drogue en expansion, il y a, pour le moment, de la place pour tout le monde (UNODC, 2008, p. 28). Ces conditions peuvent néanmoins rapidement changer et créer le type de situation vécue au Venezuela, où le trafic de drogue, selon l'UNODC, a conduit à une augmentation significative de la violence armée (UNODC, 2008, p. 9). Compte tenu des sommes considérables en jeu et de l'instabilité chronique de certains pays d'Afrique de l'Ouest, l'UNODC met également en garde contre les risques politiques que font courir ces trafics à la région (UNODC, 2008, p. 35).

Le trafic de drogue est, enfin, un important moyen de financement pour certains groupes armés. Selon une source officielle mauritanienne, AQMI assure la sécurité de convois de drogue dans le désert en échange d'armes<sup>182</sup>. Cette information a été confirmée fin décembre 2009, lorsque trois ressortissants maliens ont été arrêtés au Ghana et extradés vers les États-Unis. Ils sont accusés d'avoir organisé, à la demande d'agents américains de la Drug Enforcement Administration (DEA) qui prétendaient appartenir aux Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le transport par camion d'une cargaison de cocaïne depuis le Ghana jusqu'en Espagne<sup>183</sup>. Des membres d'AQMI devaient assurer la sécurité de la cargaison à travers le Sahara. Les trois trafiquants arrêtés, dont la

zone d'opération couvrirait le Togo, le Ghana, le Burkina Faso et le Mali, auraient précédemment fait passer vers la Tunisie, toujours avec l'aide d'AQMI, deux tonnes de hachich, et, vers l'Espagne, des migrants Bangladeshi, Pakistanais et Indiens (Johnson, 2009 ; BBC, 2009g ; Rashbaum, 2009). En décembre 2009, Antonio Maria Costa, qui dirige l'UNODC, a proposé au Conseil de sécurité des Nations unies la création, au niveau régional, d'un Réseau de surveillance de la criminalité transsaharienne (Aziakou, 2009).

### c) Les armes aux mains des groupes armés non-étatiques

La violence armée motivée par des raisons politiques et/ou religieuses est un phénomène récurrent au Maghreb et au Sahel. Certains groupes, tels les rebelles touaregs au Mali et au Niger, luttent contre un gouvernement national. D'autres ont tissé des liens récents avec le terrorisme international : c'est le cas du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), qui est passé du statut de groupe dissident du GIA (Groupe islamique armé), en lutte contre le pouvoir d'Alger, à celui d'antenne d'Al-Qaida dans le Sahel, sous le nom d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI). Tous ces groupes gravitent autour de la Mauritanie, en particulier dans ses zones limitrophes de l'Est du Sahara-Occidental, du Sud de l'Algérie et du Nord du Mali. La plupart d'entre eux participent aux trafics divers qui constituent le moyen de subsistance de nombreux habitants de cette région désertique divisée entre quatre pays. D'après le témoignage d'un membre mauritanien d'AQMI, le désert abrite également des caches d'armes que le groupe retrouve en cas de besoin grâce à leurs coordonnées GPS (Global positioning system) (Bounira, 2008). Les profils des groupes présentés ici inclut également certaines organisations armées qui, originaires du Sahara occidental ou des pays du Maghreb, gravitent autour du Sahel et entretiennent des liens opérationnels, logistiques, et idéologiques avec les groupes sahéliens<sup>184</sup>.

## *Le Front Polisario (Frente Popular Para la Liberación de Saguía el Hamra y Río de Oro), Sahara occidental*

*Situation* : Le niveau d'activité militaire du groupe est aujourd'hui quasi nul. Le cessez-le-feu, négocié par l'ONU et accepté par le Maroc et le Front Polisario en 1991, est toujours en vigueur, malgré quelques violations occasionnelles et mineures de part et d'autre (Jane's, 2008d). Depuis la signature, en 1978, d'un accord de paix avec la Mauritanie, le Front Polisario n'a pas mené d'activités armées sur le territoire mauritanien.

*Historique et objectifs* : Fondé en 1973, le Front Polisario revendique l'indépendance du Sahara occidental. Il a d'abord combattu la puissance coloniale espagnole, puis le Maroc qui, en 1975, après le départ des Espagnols, a partiellement occupé le territoire. En 1976, le Front Polisario a proclamé la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et créé sa force militaire, l'Armée de libération du peuple sahraoui (ALPS). Seuls quelques pays ont reconnu la RASD, qui ne contrôle qu'une fraction du territoire qu'elle revendique (Jane's, 2008d). Malgré un cessez-le-feu signé en 1991 et supervisé par la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), l'absence du référendum prévu entre les belligérants fait du Sahara occidental une source potentielle d'instabilité régionale.

*Direction et structure* : Le Front Polisario est dirigé par Mohamed Abdelaziz depuis 1976 ; depuis 1982, ce dernier est également président de la RASD (Jane's, 2008d).

*Effectifs* : Les combattants du Front Polisario étaient au nombre de 20 000 en 1980 (Barbier, 1982, p. 281) ; ils ne seraient plus que 6 000 à 8 000 aujourd'hui (Jane's, 2008d). On estime néanmoins que 40 000 des 170 000 Sahraouis réfugiés dans les camps établis autour de Tindouf, en Algérie, seraient aisément mobilisables si le conflit venait à reprendre (Jane's, 2008d).

*Zone d'opération et stratégie* : Le Front Polisario est surtout actif au Sahara occidental ; des actions armées et de sabotage ont été menées dans le Nord de la Mauritanie lorsqu'entre 1976 et 1978 celle-ci s'est brièvement engagée dans la guerre aux côtés du Maroc. Le groupe conduit une guerre d'usure contre le Maroc, caractérisée par des attaques de guérilla contre les forces armées marocaines. Cette tactique a été contrée avec un relatif succès par

l'armée marocaine qui s'est retranchée derrière un mur de sable fortifié (le *berm*) de 2 400 km de long. Ce mur délimite de fait le territoire occupé par les forces marocaines, au Nord, de celui occupé par le Front Polisario, au Sud (Jane's, 2008d, MINURSO, n.d.).

*Armement* : Le niveau d'armement du Polisario est élevé pour un groupe armé non-étatique (IISS 2007). Avant les accords de Madrid de 1975, qui signèrent le départ des Espagnols, le Front Polisario était armé par la Libye (Barbier, 1982, p. 179). Lorsque le Polisario a affronté le Maroc et la Mauritanie, c'est l'Algérie qui a pris le relais, envoyant même des renforts de troupes, notamment lors de la bataille d'Amgala, en janvier 1976 (Barbier, 1982, p. 185). Le soutien de l'Algérie a permis au Polisario, tout au long de la guerre, de bénéficier d'un arsenal fourni et sophistiqué. Les missiles anti-aériens venus d'Algérie ont ainsi occasionné de lourdes pertes à l'aviation marocaine. Le Polisario disposait, en plus de fusils et mitrailleuses, de missiles SA-7, de mortiers de 60 et 80, et de canons de 75 (Barbier, 1982, p. 185). Le groupe a également utilisé des pièces d'armement lourd, y compris des mortiers de 120, des canons russes de 110, des rampes anti-aériennes (Barbier, 1982, p. 217) ainsi que des tanks et des véhicules blindés (Jane's, 2008d). L'Algérie aurait également fourni au Polisario de larges quantités de carburant<sup>185</sup>. Enfin, une partie de l'armement du Front Polisario provient des prises effectuées lors des affrontements avec les forces armées espagnoles, marocaines et mauritaniennes (Jane's, 2008d).

*Lien avec d'autres groupes* : Des liens avec AQMI ont été évoqués, notamment par des sources marocaines<sup>186</sup>, mais leur existence n'est pas avérée. De fait, le Front Polisario a plusieurs raisons de se tenir à l'écart d'AQMI : le groupe, qui a pour ambition d'être un jour à la tête du Sahara occidental, n'a aucun intérêt, du point de vue de l'image qu'il souhaite donner à la communauté internationale, à susciter l'impression qu'il ne maîtrise pas son territoire et que ce dernier sert de sanctuaire à des éléments terroristes. La culture sahraouie, fortement matriarcale, est, par ailleurs, radicalement étrangère à l'idéologie d'AQMI. Enfin, une alliance, même informelle, avec AQMI risquerait de coûter au Polisario le soutien de l'Algérie qui lutte contre les radicaux islamistes<sup>187</sup>.

## *Les Touaregs maliens (ADC et ATNM)*

Sur une population de quelque 13 millions d'habitants, le Mali compte une population touarègue et arabe/maure d'environ 800 000 personnes, principalement concentrée dans les régions désertiques du Nord. Le pays a connu quatre vagues de rébellions touarègues, en 1962–1964, 1990, 1994–1995, et 2006 (Tamboura, 2007). Les revendications de la dernière rébellion différaient peu de celles qui les ont précédées : les Touaregs réclamaient une plus grande autonomie de la région et un meilleur partage des ressources au niveau national afin de promouvoir le développement du Nord. À cette revendication s'ajoute un sentiment de frustration né du retard pris dans l'application du Pacte national conclu le 11 avril 1992<sup>188</sup> (Jane's, 2009a).

Pendant la rébellion des Touaregs maliens au cours des années 1990, le gouvernement mauritanien aurait distribué des armes aux populations civiles près de la frontière avec le Mali pour leur défense. Les rebelles touaregs se sont, eux, armés grâce à l'aide de la Libye, en attaquant les garnisons maliennes et en se fournissant à l'étranger, notamment en Mauritanie<sup>189</sup>. Il y a donc eu une accumulation significative d'armes dans le Nord du Mali, en particulier dans la région située à la frontière de l'Algérie et de la Mauritanie. Des armes ont bien été rendues et détruites lors de la cérémonie de la « Flamme de la Paix », organisée à Tombouctou en mars 1996, mais la plupart sont demeurées aux mains des civils<sup>190</sup>.

Les groupes qui se sont constitués dans le contexte des événements de 2006 sont l'Alliance démocratique pour le changement (ADC), l'alliance touarègue Niger-Mali (ATNM), et le mouvement Ganda Izo. Des milices arabes se sont également constituées, mais sans prendre la forme de groupes armés clairement définis comme cela avait été le cas lors de la rébellion des années 1990<sup>191</sup>.

### *Alliance démocratique pour le changement (ADC)*

*Situation* : Inactive depuis mars 2007 (Jane's, 2009a).

*Historique et objectifs* : L'ADC était principalement composée de Touaregs qui avaient combattu lors de la rébellion des années 1990 avant d'être intégrés

dans l'armée malienne, conformément aux dispositions du Pacte national. Ils réclamaient un meilleur traitement au sein de l'armée et davantage d'investissements gouvernementaux dans leur région d'origine (Tamboura, 2007). La rébellion a éclaté le 23 mai 2006 avec l'attaque des postes militaires de Kidal et de Menaka, suivie de la désertion de 150 militaires touaregs partis avec leurs véhicules et leurs armes<sup>192</sup>. Elle s'est terminée le 4 juillet 2006 par la signature, sous l'égide de l'Algérie, de l'accord de paix d'Alger accordant une aide au développement plus importante, mais stipulant qu'en échange, les Touaregs renonçaient à leurs demandes d'autonomie politique (AFP, 2008f ; Tamboura, 2007). L'accord promettait également la démilitarisation de la région Nord<sup>193</sup> et la réintégration au sein de l'armée des rebelles qui devaient rendre l'ensemble des armes prises au cours de leurs attaques contre les postes de l'armée malienne (Jane's, 2009a).

*Direction* : la direction politique du groupe était assurée par Iyad Ag Ghaly qui avait déjà joué un rôle important dans la rébellion des années 1990<sup>194</sup>. Il était secondé par Amada Ag Bibi (Jane's, 2009a). Le chef militaire du groupe était le lieutenant-colonel Hassan Fagaga, membre du Mouvement populaire pour l'Azawad dans les années 1990, qui avait déserté en février 2006 avec une partie de ses hommes munis de leurs armes (Djaouane, 2006 ; Jane's, 2009a).

*Combattants* : l'ADC aurait compté 1 000 membres en 2006 (Jane's, 2009a). La rébellion est restée circonscrite à la tribu Kel Adagh, présente dans la région de Kidal. Les autres tribus et les autres régions n'ont pas été touchées par la rébellion (Tamboura, 2007).

*Zone d'opérations et tactiques* : L'ADC opérait en particulier dans les régions de Gao et Kidal, au nord du Mali. La région montagneuse de l'Adrar des Iforas (au nord-ouest du Mali) ainsi que celle de Tin-Zaouatène, à la frontière de l'Algérie, ont servi de base arrière à la rébellion (Jane's, 2009a). L'ADC était particulièrement présente dans le massif du Tigharghar, une région très difficile d'accès pour l'armée malienne (Tamboura, 2007).

*Armes* : Lors de ses attaques de mai 2006, l'ADC aurait pris possession de quasiment tout l'arsenal des postes militaires de Kidal et de Ménaka. Une partie de ces armes, conformément à l'accord d'Alger, aurait été rendue à l'armée en mars 2007 (Jane's, 2009a). Le 17 février 2009, 578 combattants de

l'ADC ont également rendu leurs armes au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à Kidal (Fattani, 2009 ; Jane's, 2009c). Ils comptaient parmi leurs rangs des membres de l'ATNM (voir ci-dessous), qui s'étaient éloignés de leur leader Bahanga (AFP, 2009f). Les armes collectées à cette occasion comprenaient des kalachnikovs, des grenades et des lance-roquettes qui ont réintégré les arsenaux de l'armée malienne (AFP, 2009f ; Jane's, 2009a). Leur nombre est cependant loin d'égaliser ce qui a été pris dans les garnisons de Kidal et de Menaka<sup>195</sup>.

*Liens avec d'autres groupes* : Les Touaregs maliens sont très proches, tant géographiquement que politiquement, de l'Algérie, qui est le médiateur habituel lors des conflits entre les Touaregs et l'État malien. Iyad Ag Ghaly aurait refusé que des éléments extérieurs à la rébellion, qu'il s'agisse du MNJ (Mouvement des Nigériens pour la Justice) ou du GSPC/AQMI, rejoignent son combat<sup>196</sup>.

### *Alliance touarègue Niger-Mali (ATNM)*

*Situation* : Le mouvement est inactif depuis janvier-février 2009 et la fuite de son leader Ibrahim Ag Bahanga.

*Historique et objectifs* : L'ATNM a fait scission de l'ADC en mai 2007, après que celle-ci a accepté l'offre gouvernementale de paix (Jane's, 2009a). L'ATNM demande, comme l'ADC, un engagement plus marqué du gouvernement en faveur du développement de la région Nord, mais aussi une moindre présence de l'armée malienne, notamment dans la zone de Tin-Zaouatène, frontalière de l'Algérie. Le gouvernement a refusé d'accéder à cette dernière demande sous prétexte qu'elle laisserait libre cours aux trafics, notamment celui des stupéfiants (AFP, 2008f). Selon Jane's (2009a), l'activité de l'ATNM est davantage centrée autour des trafics et du banditisme que liée à une réelle revendication politique. L'ATNM, qui serait proche des rebelles touaregs nigériens, aurait exprimé des revendications pan-touarègues (Jane's, 2009a).

*Direction* : Ibrahim Ag Bahanga dirige l'ATNM. Il a été contraint de fuir le Mali en février 2009, sous la pression conjuguée des Touaregs de l'ADC et d'une partie de la population arabe, venue prêter main forte à l'armée malienne pour mettre fin aux activités de l'ATNM<sup>197</sup>. Il a été signalé un temps en

Libye ; fin 2009, des rumeurs faisaient état de son retour dans son fief du massif du Tigharghar (Ouazani, 2009).

*Combattants* : L'ATNM n'aurait jamais disposé de plus d'une centaine de combattants (Jane's, 2009a). Selon d'autres sources, Bahanga aurait eu sous son commandement 500 à 600 hommes, chiffre davantage cohérent avec l'enlèvement, en août 2007, d'une cinquantaine de militaires maliens<sup>198</sup> (voir plus bas).

*Zone d'opérations et tactiques* : L'ATNM a été particulièrement active dans la zone de Tin-Zaouatène, dont elle avait bloqué l'accès par des mines anti-personnel (Jane's, 2009a)<sup>199</sup>. En septembre 2007, un avion américain venu ravitailler la garnison malienne de Tin-Zaouatène a essuyé des coups de feu de la part des rebelles (Reuters, 2007). En mai 2009, cette zone était à nouveau libre d'accès et presque entièrement déminée<sup>200</sup>.

L'ATNM a multiplié les prises d'otages civils et militaires, libérés en échange de rançons ou de diverses concessions gouvernementales. Fin août 2007, l'ATNM a ainsi enlevé une cinquantaine de soldats maliens dans la zone de Tin-Zaouatène (Jane's, 2009a). À l'exemple de l'ADC, l'ATNM a aussi attaqué des postes militaires. En mai 2007, douze gendarmes et douaniers maliens ont été tués lors de l'attaque du poste de Tin-Zaouatène (Jane's, 2009a) ; en décembre 2008, une attaque contre un autre poste de l'armée, à Nampala, près de la frontière mauritanienne, a fait quatorze morts et quinze blessés dans les rangs des soldats maliens (Reuters, 2008a).

*Armement* : L'attaque de Nampala a permis aux assaillants de s'emparer d'armes et de munitions<sup>201</sup>. L'ATNM dispose de mines anti-personnel qu'il a utilisées pour interdire l'accès à sa base arrière dans la région de Tin-Zaouatène (Jane's, 2009a). L'utilisation de mines représente une nouveauté du conflit de 2006–2007 par rapport à celui des années 1990<sup>202</sup>.

*Liens avec d'autres groupes* : L'ATNM aurait des liens avec les réseaux de trafiquants actifs dans le Sahara, ainsi qu'avec les Touaregs nigériens du MNJ (Jane's, 2009a). Un seul des trois ou quatre groupes qui forment le MNJ aurait toutefois combattu avec Bahanga, et aurait rapidement quitté le combat lorsque la pression s'est renforcée sur l'ATNM<sup>203</sup>.

## *Mouvement Ganda Izo*

*Situation* : Inactif.

*Historique et objectifs* : Le mouvement Ganda Izo est une milice d'auto-défense qui s'est constituée en réaction à la rébellion touarègue des années 2006–2007 et qui est dirigée contre les groupes touaregs et arabes. Ce mouvement s'inscrit dans la lignée du mouvement Ganda Koy, fondé pour les mêmes motifs dans les années 1990.

*Direction* : Après l'assassinat, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, de quatre Touaregs près de la frontière avec le Niger, les autorités maliennes, craignant des attaques intercommunautaires débouchant sur un embrasement généralisé dans le Nord, ont procédé à l'arrestation du chef du mouvement, Amadou Diallo (IRIN, 2008b). Ce dernier a été relâché au moment du lancement du processus de réconciliation (Diakité, 2009).

*Effectifs* : Leur nombre est estimé à 100 ou 200, principalement des membres de la communauté Peule, mais également des Songhaï<sup>204</sup>.

*Zone d'opérations et tactiques* : Le mouvement était basé à Ansongo, à une centaine de kilomètres de Gao, et était actif dans toute la zone de Gao. Sa base a été démantelée par le gouvernement malien entre septembre et octobre 2008<sup>205</sup>.

*Armement* : les membres du mouvement Ganda Izo étaient armés, mais la provenance de leur armement est inconnue ; un certain nombre de membres du Ganda Izo, bergers, disposaient d'armes personnelles, habituellement utilisées pour protéger le bétail<sup>206</sup>. Ils ont mené quelques attaques armées, y compris des attaques à la grenade<sup>207</sup>. Leurs armes ne semblent pas avoir été récupérées, contrairement à celles des Touaregs impliqués dans la rébellion.

## *Le MNJ (Mouvement des Nigériens pour la Justice)*

Comme au Mali voisin, le Niger a connu une rébellion de ses populations touarègues dans les années 1990. Cette rébellion a connu une résurgence en 2007, avec l'apparition d'un nouveau groupe, le MNJ, qui, début 2009, était encore actif. Contrairement à l'exemple malien, le président nigérien Mamadou Tandja a longtemps refusé toute négociation, traitant les membres du

MNJ de bandits et privilégiant une réponse militaire ; malgré, une avancée significative des pourparlers entre les rebelles et le gouvernement nigériens au printemps 2009, la situation restait, fin 2009, largement bloquée, notamment à cause du refus du MNJ de prendre part à la médiation organisée par la Libye (Jane's, 2009h ; Guichaoua et Bouhleb-Hardy, 2007).

*Situation* : Actif.

*Historique et objectifs* : Le MNJ a été formé en février 2007, probablement dans la mouvance de la rébellion touarègue du Mali. Les objectifs du groupe rejoignent d'ailleurs ceux des Touaregs maliens : contraindre l'État à investir davantage dans le développement de la région Nord et obtenir une redistribution plus avantageuse des bénéfices générés par le secteur minier, notamment par la production d'uranium qui constitue la principale ressource de la région<sup>208</sup>. Le MNJ exige également d'accélérer la mise en œuvre de l'accord de paix signé avec l'État nigérien dans les années 1990 (Jane's, 2009h).

*Direction* : Le MNJ a longtemps été dirigé par Aghaly ag Alambo, qui avait été très actif pendant la rébellion des années 1990. Il a été remplacé fin août 2009 par Amoumoune Kalakouwa. Le second d'Alambo était le Capitaine Mohamed Acharif, mais ce dernier aurait été tué par l'armée nigérienne en juin 2008 (Jane's, 2009h). Le mouvement même a été fondé par d'autres anciens rebelles des années 1990, Amoumane Kalakoua et Aboubacar Alambo (Guichaoua et Bouhleb-Hardy, 2007). Le groupe a perdu une partie de ses membres en mars 2009, lorsqu'un groupe dirigé par Aklou Sidisidi, particulièrement critique à l'égard de la direction du mouvement par Alambo, a fait scission sous le nom de Front patriotique nigérien (FPN) (Jane's, 2009h).

*Effectifs* : Le MNJ annonce plus de 1 000 combattants, mais ce chiffre n'a pas pu être vérifié (Jane's, 2009h).

*Zone d'opérations et tactiques* : La zone d'opération du MNJ est localisée dans la région d'Agadez, au nord du Niger, plus précisément dans la région montagneuse de l'Air, autour d'Iférouane. Comme au Mali, le MNJ s'attaque aux postes militaires, mais il cible également les sociétés d'exploitation minière (Jane's, 2009h).

*Armement* : Entre 1995 et 2003, près de 5 000 armes avaient été récupérées par le gouvernement après la première rébellion, mais de nombreuses armes légères et de petit calibre demeurent encore en circulation dans la région. Le

MNJ disposerait de fusils automatiques, de RPG et d'explosifs (Jane's, 2009h). La possession de mines antipersonnel est avérée, mais pas leur utilisation (Geneva Call, 2008, p. 12) ; les mines anti-véhicules, en revanche, semblent avoir été utilisées par le groupe pour sécuriser les environs de sa base dans l'Aïr et tendre des embuscades aux véhicules de l'armée (Jane's, 2009h ; Geneva Call, 2008). Les sources d'approvisionnement du MNJ seraient la Libye<sup>209</sup>, les attaques menées contre les forces de sécurité nigériennes, les armes emportées par les déserteurs de l'armée qui ont rejoint les rebelles touareg et, enfin, le pillage d'un arsenal militaire. En mai 2009, le gouvernement nigérien a promis aux Touaregs du MNJ l'amnistie en échange de leur désarmement, offre que le groupe a refusée. Le 6 octobre 2009, lors d'une cérémonie organisée en Libye à laquelle la nouvelle direction du MNJ a refusé de participer, plus de 1 000 rebelles Touaregs ont déposé leurs armes (Jane's, 2009h).

*Liens avec d'autres groupes* : La collaboration entre Touaregs maliens et nigériens n'est qu'occasionnelle. Le MNJ, pas plus que l'ADC ou même l'ATNM, n'a l'ambition de créer une unité territoriale pan-Touarègue (Jane's, 2009h). Il ne semble pas y avoir de lien entre l'ADC et le MNJ, mais selon Tamboura (2007), certaines des armes utilisées par le MNJ pourraient être celles que l'ADC avait prises à l'armée malienne lors des attaques des garnisons de Menaka et Kidal. Par ailleurs, le MNJ aurait collaboré brièvement avec l'ATNM de Bahanga (voir plus haut). Le MNJ aurait également bénéficié du soutien des Touaregs algériens et libyens (Guichaoua et Bouhleb-Hardy, 2007).

## *Les Cavaliers du Changement (Foursan el taghyir)*

*Situation* : Inactif depuis 2004.

*Historique et objectifs* : L'échec de la tentative de coup d'État du 8 juin 2003 en Mauritanie a provoqué la fuite de ses instigateurs. En exil, ils se sont rassemblés dans le mouvement des Cavaliers du changement (*Foursan el taghyir*), sous la direction de Saleh Ould Hanena<sup>210</sup>, pour poursuivre la lutte contre le gouvernement d'Ould Taya. À plusieurs reprises, sur la chaîne de télévision Al-Jazira et sur Internet, le groupe a diffusé des communiqués adressés au

peuple mauritanien. De son côté, le gouvernement mauritanien accusait les Cavaliers du changement d'entretenir des liens avec des extrémistes islamistes mauritaniens (ICG, 2005b, pp. 3-4 ; Ould Mohamedou, 2005).

*Direction et membres* : Lors de sa fondation, le mouvement était dirigé par Saleh Ould Hanena, ancien officier d'un bataillon de blindés de l'armée mauritanienne, et par Abderrahmane Ould Mini. Ces deux leaders font aujourd'hui partie de la vie politique mauritanienne : Ould Hanena, député et président du parti Hatem<sup>211</sup>, s'est présenté comme candidat à l'élection présidentielle du 18 juillet 2009 ; Ould Mini est président du groupe parlementaire du Rassemblement des forces démocratiques (RFD) (ANI, 2009a et 2009b). On ne sait pas précisément de combien de sympathisants le groupe disposait, mais leur nombre semble être resté faible.

*Armement* : La presse mauritanienne affirme qu'en juillet 2004, en prévision d'une nouvelle tentative de coup d'État, une cargaison d'armes aurait été envoyée en Mauritanie depuis le Burkina-Faso. Deux mois plus tard, une autre cargaison a été interceptée à Nouakchott (Ould Nenni, 2004). Les camions saisis, qui, eux aussi, venaient du Burkina-Faso et auraient traversé Bamako avant d'arriver dans la capitale mauritanienne, contenaient des kalachnikovs et des RPG. À en juger par les inscriptions en arabe portées sur les caisses qui correspondaient à des casernes libyennes, les armes étaient vraisemblablement d'origine libyenne<sup>212</sup>. La Libye était à l'époque alliée du Burkina-Faso et en froid avec la Mauritanie qui avait reconnu Israël<sup>213</sup>. Saleh Ould Hanena et Abderrahmane Ould Mini ont été condamnés et emprisonnés en Mauritanie, avant d'être amnistiés par le pouvoir issu du coup d'État de 2005<sup>214</sup>.

*Liens avec d'autres groupes* : Selon le gouvernement d'Ould Taya, la tentative de coup d'État de 2003 aurait été fomentée par des islamistes radicaux, mais la plupart des observateurs ont vu dans ces affirmations un moyen pour le président mauritanien de renforcer son pouvoir et de s'attirer les bonnes grâces des États-Unis. Les liens suggérés par le pouvoir de l'époque entre les Cavaliers du changement et le GSPC ont été jugés plus qu'improbables (Jane's, 2005).

## *Le Groupe islamique combattant marocain (GICM ; Salafia Jihadia)*

Selon Jane's (2009d), il est difficile d'établir si le GICM et la Salafia Jihadia sont des groupes réellement distincts. Des membres des deux groupes ont été impliqués dans les attaques de Casablanca de 2003 (Botha, 2008, pp. 91–94). Dans cette section, ils seront considérés comme une mouvance salafiste marocaine unique.

*Situation* : De nombreux militants du GICM ont été arrêtés et condamnés au cours de ces dernières années, y compris le chef militaire de l'organisation. L'activité réelle de celle-ci est aujourd'hui incertaine (Jane's, 2009d). Il en va de même pour Salafia Jihadia (Botha, 2008, pp. 93–94).

*Historique et objectifs* : Le GICM a été fondé pendant les années 1990 par des Marocains rentrés d'Afghanistan. Leur objectif était alors l'installation d'un régime islamiste radical au Maroc. Depuis, le combat a dépassé le cadre marocain : il s'agit désormais de contraindre les pays occidentaux à retirer leur soutien aux gouvernements de la région pour les affaiblir et faciliter une prise de pouvoir ultérieure (Jane's, 2009d).

*Zone d'opérations et stratégie* : Le groupe a été actif au Maroc et en Europe ; il est jugé responsable des attentats de Casablanca qui, le 16 mai 2003, ont tué quarante-cinq personnes, ainsi que de ceux de Madrid qui, le 11 mars 2004, ont tué cent-quatre-vingt onze personnes. Les États-Unis assurent que le groupe aurait également été actif en Arabie Saoudite (où l'explosion d'un complexe résidentiel, en mai 2003, avait causé la mort de vingt personnes) et en Irak (Jane's, 2009d). Des sympathisants du GICM ont été arrêtés aux Iles Canaries, en Belgique, en France, et au Maroc (Botha, 2008, p. 93 ; Jane's, 2009d).

*Direction, structure et membres* : Le leader du groupe, Abdelkrim Thami Mejjati, a été tué en Arabie Saoudite en 2005 (Botha, 2008, p. 91). Son chef militaire présumé, Saad El Housseini, a été arrêté et condamné, en février 2009, à quinze ans de réclusion criminelle (*Le Matin*, 2009). Le groupe a une structure informelle qui repose sur la diaspora marocaine en Europe et au Canada (Jane's, 2009d), ce qui rend difficile, sinon impossible, l'estimation de ses effectifs.

*Liens avec d'autres groupes* : Le GICM est étroitement lié à Al-Qaida (Filiu, 2009, pp. 222–223) au GICL et au GSPC/AQMI (Jane's, 2009d). Une cellule du

GICM a été démantelée en 2007 en Belgique ; quatre de ses membres ont été condamnés à des peines de prison pour avoir fourni un soutien logistique au GSPC/AQMI (Marret, 2008, p. 542). Après l'arrestation de quinze personnes en possession de produits chimiques et d'explosifs, les autorités marocaines ont annoncé, en août 2008, avoir identifié et neutralisé une cellule terroriste liée à AQMI (*The Economist*, 2008). Ses membres, qui appartiendraient au groupe Fath Al Andalous (Reconquête de l'Andalousie), auraient préparé des attaques dans plusieurs villes du Maroc (El Mahjoub, 2008). Seuls les médias locaux ont diffusé cette information, ce qui fragilise d'autant sa crédibilité. La nature des liens éventuels entre Fath Al Andalous et le GICM sont également incertains.

### *Le Groupe islamique combattant libyen (GICL)/Al-Jama'a al-Islamiyya al-Muqatilah fil-Libya*

*Situation* : Officiellement inactif depuis 2009.

*Historique et objectifs* : le GICL est issu de la répression de l'opposition islamiste au régime du président libyen Mouammar Kadhafi. Le groupe, qui a proclamé son existence en 1995, a été fondé en exil par des militants ayant fui la Libye pour l'Afghanistan et le Pakistan (Knight, 2008). En novembre 2007, le groupe a officiellement annoncé son ralliement à Al-Qaida (Filiu, 2009, p. 225). Cette décision, comme dans le cas d'AQMI (voir ci-dessous), représente un changement d'orientation important pour le GICL jusque là entièrement voué à la lutte contre le pouvoir de Mouammar Kadhafi (Knight, 2008). Ce mouvement semble toutefois n'avoir eu qu'une brève existence. Début juillet 2009, le groupe a annoncé par un communiqué officiel qu'à la suite de longues négociations avec le régime libyen il renonçait à toute activité violente en Libye et à l'étranger. Il demeure toutefois difficile d'apprécier dans quelle mesure ce revirement représente l'opinion de l'ensemble du groupe (Jane's, 2009g ; Robertson et Cruickshank, 2009).

*Direction et structures* : Le leader du groupe est Abou Abdallah Al-Sadek ; il est emprisonné depuis 2004 en compagnie d'Abou Munder Al-Saidi, chef spirituel du GICL (Marret, 2008, p. 543).

*Effectifs* : Le GICL a développé en Libye un réseau de soutien qui n'a jamais dépassé, à son apogée, au milieu des années 1990, 300 personnes environ (Jane's, 2009g). Les fondateurs et membres du groupe sont en exil, principalement en Afghanistan et au Pakistan (Knight, 2008). Le mouvement disposerait également de soutiens en Europe, notamment au Royaume-Uni (Jane's, 2009g).

*Zones d'opérations, stratégie et armement* : Le GICL n'a pas de réelle capacité militaire (Marret, 2008, p. 543). Les attaques qu'il organise se concentrent en général sur les cibles officielles, le groupe évitant les attentats indiscriminés (Jane's, 2009g). En mai 2007, une cellule du GICL a été démantelée à Benghazi par les forces de sécurité libyennes ; un raid mené, un mois plus tard, contre une autre cellule a mis au jour une liste de cibles potentielles à Benghazi et Tripoli (Knight, 2008). Des groupes islamistes ont mené des attaques ponctuelles contre les forces gouvernementales, dans le Nord-Est de la Libye, mais, selon Jane's, rien ne permet de les relier formellement au GICL (Jane's, 2009g). Dans les années 1990, les armes du GICL provenaient des vols commis sur les militaires libyens et des achats transitant par le Soudan (Jane's, 2009g). Il semblerait que le groupe ait également mené, dans les années 1990, des activités de propagande en Mauritanie, au Sénégal, au Yémen, en Jordanie et en Syrie (Daragahi, 2009).

*Liens avec d'autres groupes* : Le GICL a été lié à Al-Qaida. Un de ses membres, Abou Anas al-Libi (également connu sous le nom de Nazih al-Roukaii) a été impliqué dans les préparatifs de l'attentat, revendiqué par Al-Qaida, contre l'ambassade américaine à Nairobi, en 1998. Abou Laith al-Libi, qui, jusqu'à sa mort en 2008, était l'un des chefs militaires d'Al-Qaida dans la zone entre le Pakistan et l'Afghanistan, était également l'un des chefs du GICL (Knight, 2008). D'après les « Sinjar Records » (voir note 91), les Libyens, après les Saoudiens, auraient constitué le plus important contingent de combattants étrangers infiltrés en Irak, une particularité attribuée aux liens existant entre Al-Qaida et le GICL (CTC, 2007, pp. 7–8).

## *Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), anciennement Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC)*

*Situation* : Actif.

*Historique et objectifs* : Fondé en 1998, le GSPC était à l'origine un groupe dissident du GIA (Groupe armé islamique), lui-même l'un des principaux acteurs de la guerre civile algérienne des années 1990. Il a notamment été créé en réaction aux massacres de civils devenus l'une des caractéristiques majeures du GIA (Filiu, 2009, p. 220). Le GSPC a annoncé son ralliement à Al-Qaida en septembre 2006, avant de se rebaptiser, quelques mois plus tard, Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI)<sup>215</sup>. Le GSPC avait initialement pour objectif de remplacer le pouvoir algérien par un régime islamiste conforme à la charia, mais son rapprochement avec Al-Qaida lui a fait adopter, dès 2006–2007, une rhétorique plus internationaliste, dirigée contre l'Occident (les « Croisés ») et Israël (Black, 2008). AQMI ambitionne de créer une union entre les différents groupes et groupuscules islamistes existant en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Burkina Faso, au Tchad, en Érythrée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Soudan (AFP, 2009e). La frontière entre groupe idéologique et réseau de trafiquants (de cigarettes, d'armes, de drogue, de migrants) est toutefois floue et évolue en fonction des circonstances et des personnalités des différents leaders des cellules (« émirs ») (Jane's, 2009c).

*Structures* : AQMI est un mouvement très structuré, mais dont chaque élément dispose d'une large autonomie. L'organisation fonctionne sur cinq niveaux : l'émir d'AQMI dirige les différentes zones de l'organisation ainsi que leurs émirs respectifs ; ces derniers contrôlent à leur tour les *kata'ib* (brigades) de chaque zone. Les *kata'ib* comprennent trois ou quatre *fassilas*, elles-mêmes composées de deux *sarayas* représentant chacune 12 à 18 combattants (Botha, 2008, p. 46). De la *katibah* jusqu'au sommet de l'organisation, les opérations sont dirigées par un émir accompagné d'un Conseil consultatif qui fixe la stratégie et les objectifs du groupe conformément à la charia. Le Conseil consultatif du niveau le plus élevé choisit l'émir et le conseil consultatif du niveau inférieur<sup>216</sup>. Cette structure est plus ou moins bien respectée selon les zones et les *kata'ib*. Ces dernières agissent avec une relative autonomie, leur

orientation semblant largement dépendre de la personnalité de leur chef (Jane's, 2009f). Il est ainsi difficile de savoir dans quelle mesure les attentats attribués à AQMI ont été approuvés par l'organisation ou sont le fait d'agents autonomes. Le meurtre des quatre touristes français à Aleg, par exemple, semble avoir été largement improvisé par Sidi Ould Sidna et n'a pas été revendiqué par AQMI. Celle-ci a cependant reconnu que le groupe de Sidna était « connecté » au leur (Jane's, 2008a ; Ould Oumere, 2008c ; Schmidle, 2009).

Plus fondamentalement, le mouvement, particulièrement dans le Sud, connaît des dissensions internes sur la définition de ses priorités : la lutte contre l'armée algérienne, qui constituait l'objectif traditionnel du GSPC, ou le jihad contre les « infidèles », selon la rhétorique traditionnelle d'Al-Qaida (Ould Oumere, 2008c). Ces dissensions se reflètent dans les stratégies choisies par les différentes *kata'ib*, qui sont d'autant moins cohérentes que les *kata'ib* entre elles entretiennent parfois des rivalités<sup>217</sup>. Ainsi Mokhtar Belmokhtar, qui dirige la *katibah* El Moulathamoune (*katibah* « des enturbannés »), privilégie plutôt les enlèvements de touristes et les attaques contre les intérêts occidentaux, tandis que le chef d'AQMI pour toute la région sud, Abou Ammar (également connu sous le nom de Yahia Djouadi), juge plus importantes les attaques contre les cibles militaires<sup>218</sup>. Les dissensions existent également dans le Nord où des militants, tels Hassan Hattab, fondateur et premier émir du GSPC, ont rejeté le ralliement du groupe à Al-Qaida, critiqué le mouvement pour les lourdes pertes occasionnées dans la population civile par ses attentats, et appelé publiquement les membres d'AQMI à quitter l'organisation (Jonsson et Larson, 2008 ; Botha, 2008, p. 82 ; Filiu, 2009, p. 225) ; un autre membre important du groupe actif dans la zone sud, Abou Daoud (également connu sous le nom d'Abdelkader Ben Messoud), a fait défection en juillet 2007 et a révélé que de nombreux autres combattants avaient également abandonné l'organisation (Porter, 2007 ; Black, 2008).

*Zones d'opérations* : La région sud du GSPC, également appelée « 9<sup>e</sup> région », couvre la Mauritanie, le Mali, le Niger, et le sud de l'Algérie (Botha, 2008, p. 46).

- *Algérie* : Il s'agit de la principale zone d'opérations du groupe. La majeure partie des attaques ont lieu dans la zone montagneuse du Sud et de l'Est d'Alger, autour des villes de Bouira, Boumerdès et Tizi-Ouzou (Jane's, 2008c).

- *Tunisie* : L'enlèvement, en février 2008, de deux touristes autrichiens en Tunisie (relâchés en octobre 2008, au Mali) semble indiquer qu'AQMI a étendu sa zone d'opération. Aucun incident lié à AQMI n'avait auparavant été enregistré en Tunisie (Jane's, 2008c).
- *Mali* : De la même façon, les quatre touristes européens –deux Suisses, une Allemande et un Britannique– enlevés en janvier 2009, l'ont été dans la zone frontalière entre le Mali et le Niger, alors que le Mali n'avait jamais, jusque-là, été le théâtre d'incidents liés à AQMI (bien qu'il s'agisse d'une de leurs bases arrière principales). Un deuxième incident, probablement lié à AQMI, a eu lieu en juin 2009, lorsque le lieutenant-colonel Lamana Ould Bou, officier malien travaillant pour les services de renseignements où il avait joué un rôle important dans l'arrestation de plusieurs membres d'AQMI, a été tué par balles chez lui, à Tombouctou. Pour la première fois, AQMI s'attaquait à un représentant de l'État malien (AFP, 2009h). Quelques semaines plus tard, l'armée malienne a lancé une offensive contre une base abritant le groupe d'Abou Zeid (voir plus bas), faisant, selon les sources, de seize à vingt-six morts parmi les membres du groupe (AFP, 2009i). Une deuxième offensive, particulièrement meurtrière pour les membres d'AQMI comme pour les troupes maliennes, a eu lieu le 4 juillet, incitant Bamako à renforcer le déploiement de ses forces dans le Nord (AFP, 2009k ; Naudé, 2009).
- *Niger, Tchad* : Au Niger, l'enlèvement de l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies et de son assistant, tous deux diplomates canadiens, montre qu'AQMI étend son champ d'action, même si, dans ce cas particulier, il semble que les responsables de l'enlèvement n'aient pas été liés à AQMI mais se soient contentés de lui revendre ses prisonniers (Jane's, 2009c)<sup>219</sup>. Au Niger et au Tchad, les tentatives d'AQMI d'installer des bases auraient été efficacement contrées par ces deux pays (Jane's, 2009a).
- *Mauritanie* : En Mauritanie même, les différents attentats liés à AQMI ont eu lieu en des points du territoire très éloignés les uns des autres, du nord au sud et de Nouakchott à la frontière malienne (voir plus haut, tableau 2), ce qui indique que le groupe possède une capacité d'action sur l'ensemble du pays.

- *Europe* : AQMI y dispose de sympathisants qui aident à son financement (Porter, 2007 ; Jonsson et Larson, 2008 ; Botha, 2008, p. 45, 67). Des Algériens, des Marocains et des Tunisiens, suspectés de soutenir AQMI, ont été arrêtés dans plusieurs pays européens, mais il ne semble pas que le groupe ait pour le moment planifié d'attentats en Europe (Jane's, 2008c). Des arrestations de membres d'un réseau de soutien logistique à AQMI ont eu lieu en France en décembre 2007, mais les préparatifs interrompus par l'action policière semblaient viser l'Algérie et non l'Europe (Mekhenet *et al.*, 2008).

*Stratégie opérationnelle* : Les méthodes utilisées par le groupe dépendent largement des cellules et de leurs objectifs. Dans le Nord de l'Algérie, les attentats à l'explosif (pose d'engins explosifs improvisés au bord des routes et utilisation de voitures piégées) ainsi que les attaques à l'arme automatique sont les modes opératoires les plus fréquents<sup>220</sup>. AQMI s'est notamment illustré, le 11 décembre 2007, avec un attentat particulièrement meurtrier contre les bureaux de l'ONU à Alger qui a fait soixante-sept morts et plusieurs dizaines de blessés (AFP, 2007). Dans la zone sahélienne, le premier attentat à la bombe a été perpétré, en août 2009, contre l'ambassade de France à Nouakchott. Par ailleurs, divers éléments indiquent que des intérêts miniers occidentaux pourraient faire l'objet d'attaques prochaines (Ould Oumere, 2008a ; Laghcha, 2009).

Les cellules du Sud se sont illustrées par des attaques à l'arme automatique (assassinat des quatre Français à Aleg, fusillade contre l'ambassade israélienne de Nouakchott) et, surtout, des prises d'otages. La première d'entre elles, en 2003, a visé trente-deux touristes européens enlevés par un chef du GSPC connu sous le nom d'Abderrazak el-Para. El-Para aurait obtenu une rançon de près de 5 millions d'euros en échange de leur libération (Ellis, 2004). Les enlèvements d'Occidentaux sont devenus l'une des principales méthodes de la branche saharienne d'AQMI pour financer ses achats d'armes, de véhicules et de matériels de communication. Les dernières actions du groupe marquent peut-être une évolution de ses objectifs. À ses exigences jusqu'ici exclusivement financières, AQMI a récemment ajouté la libération de militants islamistes emprisonnés. En mai 2009, pour la première fois, AQMI a exécuté l'un de ses otages, le Britannique Edwyn Dyer que Londres avait re-

fusé d'échanger contre Abou Qatada, emprisonné en Grande-Bretagne et présenté par *The Guardian* comme « le bras droit d'Oussama ben Laden en Europe » (Weaver, 2009).

*Direction* : Les émirs successifs du GSPC, puis d'AQMI, ont été Hassan Hattab, également connu sous le nom d'Abou Hamza (1998–2003), Nabil Sahraoui (2003–2004), et enfin Abdelmalek Droukdel. Les émirs du groupe sont toujours algériens<sup>221</sup>. C'est Hassan Hattab qui a étendu la zone d'influence du GSPC vers le Sud, ce qui lui a permis d'intégrer au mouvement des réseaux de trafiquants actifs sur toute la zone sahélienne (Filiu, 2009, pp. 220–221). Nabil Sahraoui (tué en 2004 par les forces de sécurité algériennes) et Abdelmalek Droukdel représentent une tendance plus internationaliste que Hassan Hattab, davantage centré sur le combat contre le pouvoir algérien. La zone Sud d'AQMI est dirigée depuis début 2007 par l'« émir du Sahara » Abou Ammar, un Algérien qui est également chef des opérations militaires en Algérie<sup>222</sup>. L'un des plus célèbres émirs à la tête d'une *katibah* du Sud, Mokhtar Belmokhtar (surnommé Bellaouar), est réputé avoir une excellente connaissance de la région et être également un important trafiquant de cigarettes (Florquin et Pézard, 2006, p. 65). Des rumeurs persistantes le disent en rupture avec Droukdel, voire en négociation avec les autorités algériennes (Black, 2009). L'autre *katibah* importante dans cette zone est celle de Tarek Ibn Ziad Ou el-Fatihine, dirigée par Abdelhamid Abou Zeid, également connu sous le nom d'Hammadou Abid. Mokhtar Belmokhtar serait plus actif sur la Mauritanie, tandis qu'Abdelhamid Abou Zeid couvrirait la Tunisie et le Nord du Mali (Botha, 2008, p. 50). C'est ce dernier qui serait à l'origine de l'exécution, fin mai 2009, de l'otage britannique Edwin Dyer détenu par AQMI (BBC, 2009c).

*Effectifs* : En 2009, leur nombre était estimé entre 500 et 800 membres (*The National*, 2009 ; *Jane's*, 2009f). L'action des services de sécurité algériens et les différents programmes d'amnistie mis en œuvre par Alger ont contribué à réduire les effectifs d'AQMI, y compris parmi ses combattants les plus expérimentés (Kennedy-Boudali, 2009, p. 4). Selon des estimations militaires américaines, le groupe compterait 300 à 400 combattants déployés dans la zone montagneuse à l'est d'Alger (Mekhennet *et al.*, 2008), mais dans la zone Sud leur nombre ne dépasserait pas 130 à 200 personnes<sup>223</sup>. Au cours de son inter-

rogatoire par la police mauritanienne, Sidi Ould Sidna a mentionné 170 personnes présentes dans les camps d'AQMI au Nord-Mali, dont 40 Mauritaniens<sup>224</sup>. Outre ces derniers, les camps d'AQMI hébergent des Maliens, des Nigériens, des Nigérians, des Marocains, des Tunisiens et des Sahraouis (Ould Oumere, 2008c), mais aux dires d'Abdelmalek Droukdel les Algériens représenteraient la grande majorité des membres du groupe<sup>225</sup>. Le rôle que jouent les Mauritaniens dans le groupe a été récemment mis en évidence par l'exigence des ravisseurs des six otages canadiens et européens enlevés en décembre 2008 et en janvier 2009 de voir libérer deux membres mauritaniens d'AQMI (McLeod, 2009). Il semblerait que ces deux prisonniers faisaient partie des quatre militants libérés, en avril 2008, au Mali, en échange de quatre des Occidentaux retenus, les diplomates canadiens Robert Fowler et Louis Guay, et deux touristes anglaise et suisse (Daou, 2009 ; Edwards, 2009).

*Armement* : Au milieu des années 1990, le gouvernement algérien a renforcé son contrôle sur les armes, y compris de chasse, ce qui a tari l'une des sources d'armement du GSPC (Callies de Salies, 1997). Ce dernier disposait toutefois d'autres circuits, plus importants, pour s'approvisionner. Lorsqu'ils ont fait sécession du GIA, Hassan Hattab et ses hommes ont conservé leurs armes. Ils ont également maintenu, et même développé, les réseaux d'approvisionnement mis en place, depuis de nombreuses années, au bénéfice du GIA, réseaux dont il est établi qu'un des itinéraires emprunte la région désertique du Sud algérien et du Nord des pays qui lui sont limitrophes. De plus, et ponctuellement, la nouvelle structure a mené des opérations de guérilla qui lui ont permis de dérober des armes et des munitions aux forces de sécurité algériennes victimes de cette violence<sup>226</sup>. Depuis 2003, l'argent des rançons et diverses attaques, telles celle menée contre le poste frontalier de Lemgheity, a permis à AQMI de compléter et de renouveler son arsenal (Florquin et Pézard, 2006, p. 65). Le groupe est désormais bien armé : les soldats mauritaniens qui ont échappé à l'embuscade du 12 septembre 2008 ont fait état d'une importante puissance de feu dans les rangs des attaquants (AFP, 2008b). AQMI dispose également de fusils automatiques et de lance-grenades (Jane's, 2009f) ; ses recrues sont formées à l'utilisation d'explosifs et des mines, comme l'a montré, en juin 2008, l'assaut mené par l'armée malienne contre

une base islamiste où de tels moyens ont été utilisés (Ould Oumere, 2008c ; Jamestown Foundation, 2009).

AQMI obtient son armement principalement du Mali, qui sert de pays de transit pour des armes en provenance de pays plus au sud ou à l'est, et relativement peu d'Algérie, de Mauritanie ou du Sahara occidental<sup>227</sup>. Fin février 2009, les douanes maliennes ont saisi une importante livraison d'armes, incluant mitraillettes, mortiers et munitions, en provenance de Guinée et en route vers le nord du Mali. La destination de ces armes est incertaine : les Touaregs ont nié en être les destinataires. Selon leur porte-parole, elles étaient destinées à AQMI, qui aurait établi un circuit entre Bamako et le Nord du pays. Le chargement intercepté serait le troisième de cette envergne à avoir emprunté cette route. Les armes auraient été achetées avec les 5 millions d'euros de rançon obtenus en échange de la libération de deux otages autrichiens enlevés en février 2008 et libérés huit mois plus tard (Fingal, 2009). Le gouvernement autrichien a, pour sa part, toujours démenti avoir versé la moindre rançon pour cette libération (*El Khabar*, 2009). Les dissensions entre Mokhtar Belmokhtar et Abdelmalek Droukdel auraient toutefois réduit l'accès de ce dernier aux armes et à l'argent obtenus par les trafics transsahariens (Porter, 2007). Quoi qu'il en soit, ceux-ci demeurent une importante source de revenus pour le groupe qui convoie à travers le désert des cargaisons de drogue et de cigarettes, ainsi que des migrants clandestins, en collaboration avec d'autres réseaux de trafiquants implantés plus au sud qui lui fourniraient également du carburant et de la nourriture (Rashbaum, 2009).

La livraison d'armes en provenance des Sahraouis est peu probable : l'allié algérien verrait d'un très mauvais œil de tels échanges. Compte tenu de la proximité géographique entre Sahraouis et AQMI, on ne peut toutefois pas exclure des transferts d'armes en très faibles quantités, du type « commerce de fourmi ».

*Liens avec d'autres groupes* : Selon les services de sécurité libyens, des membres du GICL auraient rejoint l'Algérie et AQMI au cours de ces dernières années (Robertson et Cruickshank, 2009).

Les *kata'ib* d'AQMI occupent la même zone géographique que les Touaregs maliens. Depuis que le GSPC est venu s'installer dans cette zone —le GIA, lui, se cantonnait au territoire algérien<sup>228</sup>— les salafistes se sont, pour certains,

intégrés aux populations locales. Certains parlent hassanya et tamachrek et ont abandonné burnous et djellaba traditionnels pour adopter le boubou des Maliens et des Mauritaniens<sup>229</sup>. Ils ont également développé des liens familiaux avec les tribus locales par le biais de mariages, et ils auraient investi dans la région une partie de la rançon obtenue en 2004 en échange des touristes allemands retenus en otage, s'y créant ainsi des loyautés locales (Lmrabet, 2008). Les dix ans de cohabitation entre populations locales et salafistes expliquent que des notables Touaregs aient souvent été impliqués dans les négociations entre AQMI et les gouvernements étrangers tentant d'obtenir la libération de leurs ressortissants.

Malgré des alliances de circonstance, AQMI et rebelles touaregs s'opposent sur de nombreux plans : ethnique (AQMI est composé en majorité de Maures, donc d'Arabes, communauté traditionnellement en rivalité, dans cette région, avec les Touaregs), culturel et religieux (les Touaregs pratiquent une forme modérée d'islam). Plus généralement, AQMI est en rivalité avec les Touaregs pour le contrôle du commerce informel et des réseaux de trafics qui constituent une grande partie de l'activité économique de la région (Jane's, 2009c). Toutefois, compte tenu de la faible densité de peuplement de la zone et de son étendue géographique, chaque groupe évolue généralement sur son territoire sans empiéter sur celui de l'autre<sup>230</sup>. Il demeure que la présence d'AQMI focalise l'attention sur une région où les trafics représentent une activité économique informelle qui fait vivre une grande partie de la population, ce qui peut susciter dans les rangs de cette dernière un certain ressentiment (Botha, 2008, p. 195). Enfin, la menace que constitue AQMI a poussé plusieurs puissances occidentales, au premier plan desquelles les États-Unis, à soutenir plus vigoureusement les armées malienne et nigérienne, une évolution qui n'a rien pour plaire aux communautés touarègues des deux pays (Lmrabet, 2008 ; Botha, 2008, p. 195 ; Jane's, 2009c). En 2006, plusieurs accrochages entre AQMI et l'ADC ont occasionné des morts des deux côtés (Reuters, 2006a et 2006b). En juillet 2009, lors d'une réunion du Comité de suivi issu de l'accord d'Alger conclu, trois ans plus tôt, entre le gouvernement malien et les Touaregs, les deux parties ont décidé de s'unir pour lutter contre la présence d'AQMI dans le Nord du Mali (Diarra, 2009).

## *Al-Ansar Allah al-Mourabitoune (l'Armée d'Allah sur les terres des Mourabitouns)*

*Situation* : Inactif.

*Objectifs et historique* : Ce groupe constituait la première cellule d'AQMI en Mauritanie. Il a été démantelé au début de 2008, après les arrestations de Maarouf Ould Haiba et de Sidi Ould Sidna (voir plus haut) qui ont permis de remonter la filière jusqu'à son chef Khadim Ould Semane, arrêté, lui, le 30 avril 2008. Durant la période 2008–2009, quarante et une personnes, membres ou complices du groupe, ont été arrêtées ; d'autres sont toujours recherchées par la police<sup>231</sup>.

*Direction et structure* : Ce groupe a été fondé et dirigé par Khadim Ould Semane, un militant mauritanien du GSPC envoyé par Mokhtar Belmokhtar à Nouakchott, en septembre 2007 (ou, selon les sources, en janvier 2008) pour y établir une structure mauritanienne<sup>232</sup>. Le groupe était constitué de sept cellules comprenant entre trois et huit membres chacune<sup>233</sup>.

*Effectifs* : Ils étaient estimés à une cinquantaine de personnes (Ould Oumere, 2008b), principalement des Mauritaniens. Comme pour les autres branches d'AQMI, le groupe aurait été régulièrement mêlé à diverses activités illicites telles que des vols de voitures<sup>234</sup>. Le braquage de la capitainerie du port autonome de Nouakchott, en octobre 2007, lui a procuré des fonds supplémentaires estimés à quelque 45 millions d'ouguiyas (170 000 USD)<sup>235</sup>.

*Armement* : Armes automatiques (fusils et armes de poing) et explosifs ont été découverts dans les villas qui servaient de refuge au groupe. Lors de son interrogatoire, Sidi Ould Sidna a déclaré, à propos du meurtre des quatre Français d'Aleg, que son groupe ne disposait pour mener cette opération que d'un chargeur pour AK-47 ; les deux autres chargeurs en sa possession avaient préalablement été utilisés pour tester ses armes avant l'attentat. Ce détail, s'il est avéré, indique combien l'arsenal du groupe était limité<sup>236</sup>.

*Lien avec d'autres groupes* : Al-Ansar Allah al-Mourabitoun ne semble pas avoir eu d'autres liens, au demeurant relativement lâches, que ceux entretenus avec les autres cellules d'AQMI. 📌

# Conclusion

Cette étude permet de dégager un certain nombre de conclusions quant à la circulation et la possession des armes à feu en Mauritanie, ainsi que sur le niveau de menace que représentent les groupes armés non-étatiques présents dans la région.

- Les armes à feu en circulation en Mauritanie comprennent des fusils d'assaut de différents types, ainsi que des armes de poing et des fusils de chasse. Elles sont principalement détenues pour des raisons de tradition et de prestige, pour être utilisées au cours des cérémonies (mariages, etc.), pour le tir à la cible et pour l'autodéfense.
- Les deux sources d'approvisionnement en armes des Mauritaniens sont le marché noir (où l'on trouve des armes venues du Sahara occidental, du Mali, mais aussi de pays plus méridionaux, comme la Guinée) et les « fuites » organisées dans les stocks de l'armée.
- Les statistiques de l'administration pénitentiaire, l'analyse des médias, le témoignage des personnels de santé comme les témoignages individuels ou de groupes, pointent tous dans la même direction : un nombre réduit des incidents de violence armée impliquant des armes à feu ; la direction générale de la sûreté nationale semble toutefois noter une augmentation des cas.
- La situation diffère selon les zones géographiques, certaines apparaissant plus problématiques que d'autres. Au Sud-Est du pays, près de la frontière malienne, les conflits fonciers ainsi que les différends entre éleveurs et agriculteurs sont fréquents, ce qui conduit parfois à l'utilisation d'armes à feu. Dans cette région, leur prix particulièrement élevé suggère qu'elles font l'objet d'une forte demande.
- Au cours des décennies précédentes, les armes à feu ont été utilisées durant les périodes de tensions intercommunautaires, ainsi que lors

d'affrontements accompagnant coups d'État et tentatives de coup d'État. Dans un pays où le poids respectif des différentes communautés demeure une question sensible et où l'instabilité politique est permanente, la présence d'armes à feu en grandes quantités dans la population reste préoccupante.

Le gouvernement élu en juillet 2009 devra faire face à une série de défis en matière de contrôle des armes à feu. Plusieurs priorités peuvent être définies pour prévenir l'éventuelle prolifération d'armes légères et de petit calibre, ainsi que leur utilisation hors du cadre légal :

- La constitution d'une Commission nationale sur les armes légères serait une étape utile dans la mise en œuvre des objectifs du Programme d'action de l'ONU sur les armes légères et de petit calibre. Une telle structure aurait l'avantage de centraliser les efforts dispersés investis dans la lutte contre la prolifération des armes à feu. Elle permettrait également d'élaborer une stratégie nationale, et de rompre avec les initiatives ponctuelles et *ad hoc* portant sur les contrôles et la récupération des armes prêtées, initiatives qui, jusqu'ici, n'ont donné que des résultats médiocres.
- La législation sur les armes à feu mériterait d'être revue et actualisée, afin de répondre à la situation qu'affronte la Mauritanie. Les guides législatifs réalisés par l'UNODC<sup>237</sup>, ainsi que les modèles de lois élaborés dans ce domaine par la Ligue arabe, pourraient constituer des exemples utiles. L'annexe 1 du procès-verbal de l'atelier du PNUD qui a eu lieu à Nouakchott en 2005 (PNUD, 2005), ainsi que le dossier d'assistance du PNUD (PNUD, sans date) offrent également des outils pour la mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU.
- Il importe de renforcer la sécurité des stocks de l'État, afin de prévenir les vols ou les disparitions d'armes et de munitions appartenant à la police et à l'armée. En adoptant, en 2005, l'Instrument international d'identification et de traçage, la Mauritanie s'est engagée, comme les autres membres de l'ONU, à marquer les armes détenues par son armée et sa police. La mise en œuvre d'une telle mesure pourrait considérablement limiter les fréquentes « fuites » d'armes qui ont eu lieu dans le passé et se produisent encore probablement en Mauritanie<sup>238</sup>.

- Les institutions mauritaniennes pourraient utilement se doter d'un meilleur système de surveillance de la violence armée. Sur ces questions, les données sont rares, voire inexistantes, et ne permettent pas au gouvernement d'anticiper les problèmes. Afin de pouvoir adopter des mesures ciblées et efficaces, il est crucial de savoir si les auteurs et victimes de violences, ainsi que les armes utilisées pour les perpétrer (armes à feu, armes blanches, ou autre), diffèrent selon les régions.

Au-delà des frontières de la Mauritanie, les perspectives de sécurité dans la région sahélienne sont incertaines : si certains développements apparaissent inquiétants, ils ne justifient pas pour autant un alarmisme excessif. Avec l'aide de ses partenaires, la Mauritanie peut réduire les risques en adoptant certaines mesures.

- L'augmentation du trafic de drogue, ces dernières années, constitue une menace importante. Les considérables gains financiers que laisse espérer ce trafic encouragent la corruption et sapent la gouvernance ; les trafics permettent de financer des groupes armés, mi-criminels, mi-fundamentalistes et, peut-être, certains mouvements autonomistes. La lutte pour le contrôle de ce marché très lucratif risque également d'encourager l'apparition de gangs et de mener à un niveau de violence urbaine comparable à ce qui s'est produit dans les pays d'Amérique du Sud qui servent de transit à la cocaïne (au Venezuela, par exemple).
- Le ralliement à Al-Qaida du GSPC, auparavant entièrement tourné vers l'insurrection contre le gouvernement algérien, lui a donné une envergure internationale. Cette transformation a favorisé l'arrivée de recrues venues de toute l'Afrique de l'Ouest, *a priori* peu intéressées par le cas algérien mais prêtes à embrasser le djihad, en Irak ou ailleurs.
- Les Mauritaniens, Maliens, Algériens, et autres combattants revenus d'Irak constituent pour AQMI un renfort inquiétant de combattants aguerris. Leur influence se fait déjà sentir depuis 2008 dans les attentats revendiqués par AQMI dans le nord de l'Algérie.

Il importe toutefois de ne pas exagérer la menace que représente AQMI pour la Mauritanie, et ce pour plusieurs raisons :

- Depuis le ralliement du GSPC à Al-Qaida, les cibles du groupe se sont diversifiées et internationalisées ; la Mauritanie a payé un lourd tribut avec trente-quatre personnes tuées entre 2005 et 2008 sur son territoire<sup>239</sup>. Pourtant AQMI reste principalement un problème algérien, avec 381 décès et plusieurs centaines de blessés enregistrés en Algérie pendant la même période<sup>240</sup>. La plupart des attentats revendiqués par le groupe ont été commis dans un périmètre limité à l'est d'Alger<sup>241</sup>.
- Même si AQMI cherche à unifier les différents groupes islamistes présents dans la région, cet objectif est d'autant plus incertain que le mouvement a des difficultés à trouver son unité. Le ralliement à Al-Qaida a accentué les dissensions internes existantes et en a créé de nouvelles. Certains émirs sont des idéologues tandis que, pour d'autres, la criminalité et les trafics dans la zone sahélienne restent la priorité ; certains ont adopté la position internationaliste d'Al-Qaida (qui attire de nouvelles recrues) tandis que d'autres voient dans le renversement du pouvoir algérien leur unique objectif. Si ces sensibilités diverses ne s'excluent pas mutuellement (comme le prouvent les attentats contre des cibles étrangères en Algérie, ou le financement par des actes criminels des attentats perpétrés par le groupe), elles créent des dissensions entre les hommes forts du mouvement, suscitent des désaccords sur la définition des priorités et, au bout du compte, sapent l'unité du mouvement et la cohérence de son action.
- Par bien des aspects, AQMI, malgré son ralliement à Al-Qaida, reste isolé et marginal dans la région : c'est une force perturbatrice, mais non déstabilisatrice. Les Touaregs maliens et nigériens, réticents à nouer avec les membres d'AQMI d'autres relations que commerciales, pourraient servir de force de résistance si le groupe venait à menacer leur mode de vie traditionnel —une réaction qui s'amorce déjà au Mali.

Pour faire face à la menace d'AQMI, comme à d'autres menaces transnationales telles que le trafic d'armes et de drogue, la Mauritanie et, dans certains cas, la communauté internationale, peuvent prendre diverses mesures :

- Le renforcement de la sécurité aux frontières et la coopération avec les pays voisins pourraient être encore intensifiés. En l'absence d'une coordination régionale, même des événements *a priori* positifs, comme des accords de

paix ou des efforts de désarmement survenant dans certains pays de l'Afrique occidentale et du Maghreb (en Côte d'Ivoire ou au Sahara occidental, par exemple), pourraient contribuer à alimenter l'offre d'armes légères en circulation dans la région.

- Un tel renforcement pourrait s'établir sur une base bilatérale, mais également s'inscrire dans le cadre des organismes internationaux et régionaux dont la Mauritanie est membre, tels que l'Union africaine, l'Union du Maghreb arabe, la Ligue arabe et, si elle la rejoint un jour, la CEDEAO.
- Il reste essentiel de ne pas intervenir de façon trop brutale sur des sociétés traditionnelles dont l'économie repose souvent sur de petits trafics<sup>242</sup>. Cette recommandation semble avoir été suivie, dans une large mesure, par les partenaires de la Mauritanie et des États voisins. L'assistance apportée aux forces locales a été mesurée et ne semble pas, jusqu'ici, avoir créé de nouvelles tensions.

La situation de la Mauritanie reste instable, comme en témoignent les résultats contestés des élections du 18 juillet 2009. Du point de vue de sa sécurité intérieure, le pays a connu une période de répit entre septembre 2008 et juin 2009, peut-être à cause d'une surveillance plus efficace au Nord et sur les frontières. Mais la tentative d'enlèvement, suivie de l'assassinat, en plein jour et en plein centre de Nouakchott, d'un Américain, en juin 2009, ainsi que les enlèvements d'étrangers en novembre et décembre 2009 en divers points du territoire mauritanien, suggèrent que même si une cellule mauritanienne d'AQMI a été démantelée en 2008, AQMI garde une capacité d'action réelle dans le pays. Dans ce contexte, mettre un frein à la prolifération des armes légères et de petit calibre doit être une priorité pour que des armes appartenant aux civils, à l'armée, ou venues d'au-delà des frontières de la Mauritanie, ne puissent être utilisées sur son territoire à des fins criminelles ou politiques. ☹

# Notes

- 1 Ou environ 25 fois la taille de la Suisse.
- 2 Bien que le statut juridique de ce territoire ne soit toujours pas établi, le nom de « Sahara occidental » est utilisé dans le présent rapport. Le Maroc et le Front Polisario (*Frente Popular de Liberación de Saguía el Hamra y Río de Oro* —Front populaire de libération de Saguía el-Hamra et de Río de Oro) ont tous deux des prétentions sur l'ancienne colonie espagnole du Sahara occidental. Le Front Polisario a proclamé la République arabe sahraouie démocratique (RASD) le 27 février 1976, un jour après que l'Espagne a renoncé à ce territoire. La RASD a été reconnue comme État indépendant par l'Organisation des États africains (OEA)/Union africaine (UA), dont elle est membre depuis 1984, mais pas par l'ONU. Le gouvernement en exil de la RASD est installé à Tindouf, en Algérie.
- 3 Source : CIA, 2009.
- 4 Pour une définition des « armes légères et de petit calibre », voir l'encadré 2.
- 5 Le concept de « ungoverned area » est cité à quatre reprises dans le document sur la stratégie nationale des États-Unis (*National Security Strategy of the United States of America*) publié par le Conseil de sécurité nationale des États-Unis en 2006 (USNSC, 2006).
- 6 L'arabe est la langue officielle du pays. Les autres langues parlées sont le hassaniya (dialecte local dérivé de l'arabe), le français, le pulaar, le soninké et le wolof.
- 7 D'après une étude réalisée en 1964–1965, les « marabouts » représentaient 36 % de la population, les esclaves affranchis 29 %, les guerriers 15 %, les esclaves 13 %, les forgerons 5 % et les poètes (« griots ») 2 % (Fichter, 2007, p. 5). Pour un tableau synthétique sur les principales différences sociales et culturelles entre « guerriers » et « marabouts », voir Marchesin, 1992, pp. 76–79.
- 8 La mise en œuvre du programme d'action est régulièrement évaluée par des organisations non gouvernementales et internationales (Kytömäki et Yankey-Wayne, 2006 ; voir aussi *Biting the Bullet* et IANSA, 2006).
- 9 Ces entretiens ont été réalisés par Anne-Kathrin Glatz, chercheuse associée au Small Arms Survey.
- 10 Les entretiens réalisés en 2008–2009 l'ont été par Stéphanie Pézard, chercheuse au Small Arms Survey.
- 11 Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi s'est présenté à l'élection présidentielle comme candidat indépendant.
- 12 Sur les différents facteurs qui ont conduit au coup d'État, voir Barbier, 1982, pp. 257–259.
- 13 Après le retrait mauritanien du Rio de Oro, le Maroc a occupé la région, déclenchant des combats entre l'armée marocaine et le Front Polisario. Ces derniers n'ont pris fin qu'avec le cessez-le-feu de 1991, négocié sous l'égide de l'ONU et surveillé par la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Le « Plan Baker » de 2003 (du nom de l'ancien secrétaire d'État américain James Baker nommé, en

- 1997, envoyé spécial de l'ONU) puis de nouvelles négociations en 2007 et en 2008 n'ont pas permis d'organiser le référendum prévu sur l'auto-détermination du pays, ni de régler ce qui est désormais considéré comme un conflit « gelé » (International Crisis Group, 2007b).
- 14 Vandermorten, 2004, p. 33 ; entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2004.
- 15 Ces derniers étaient particulièrement nombreux dans l'armée depuis les recrutements massifs datant de la guerre du Sahara (Barbier, 1982, p. 228).
- 16 Le contrôle étroit de l'appareil d'État par Ould Taya ne se limitait pas à en exclure les Afro-mauritaniens. Inquiet de l'influence du parti Baas dans les forces de sécurité, notamment dans la police, il fit condamner ses dirigeants en 1988 et épura l'armée, la garde nationale et la gendarmerie de ses éléments baasistes (Vandermorten, 2004, p. 38).
- 17 Les événements de 1989 sont souvent présentés comme un affrontement entre Maures et Afro-mauritaniens, mais Vandermorten (2004, p. 38) rappelle que toutes les communautés afro-mauritaniennes n'ont pas été également impliquées dans le conflit. Les Halpulaars étaient en première ligne, tandis que les Soninkés, par exemple, ont été largement épargnés.
- 18 En 2005, la Cour d'assises de Nîmes (France) a condamné un capitaine de l'armée mauritanienne, Ely Ould Dah, à dix ans de réclusion pour actes de tortures commis à l'encontre de militaires afro-mauritaniens durant la période 1990–1991. Cette décision, selon la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), constitue la « première condamnation pour torture en France fondée sur le mécanisme de compétence universelle ». Le jugement a toutefois été rendu par contumace, Ely Ould Dah ayant réussi à s'enfuir en Mauritanie après son arrestation en France en 1999 (FIDH, 2005).
- 19 Cette décision valut au pays de perdre l'aide au développement que lui accordaient jusque-là les États-Unis (BBC, 2007).
- 20 Les rencontres entre dignitaires des deux pays avaient commencé dès 1994.
- 21 Ould Taya avait favorisé de longue date les membres de sa propre tribu, les Smassid, dans la promotion interne de l'armée (N'Diaye, 2006, p. 426).
- 22 Lors de la guerre du Sahara occidental dans les années 1970, le Front Polisario a porté un grave coup à l'économie mauritanienne en attaquant, à plusieurs reprises, la ligne de chemin de fer reliant Zouerate, où sont exploitées les principales mines de fer, à Nouadhibou, port d'exportation du minerai. La paralysie de cet axe vital pour l'économie mauritanienne a joué un rôle crucial dans la chute du régime de Mokhtar Ould Daddah, en 1978, et dans le retrait de la Mauritanie de la guerre du Sahara (Barbier, 1982, pp. 216, 258 ; entretien avec Jedna Deida, journaliste au *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009).
- 23 Ce rapport a été écrit entre 2006 et 2009. De ce fait, le taux de conversion utilisé tout au long du rapport varie en fonction de la date à laquelle l'entretien a eu lieu ou de la date à laquelle l'information a été fournie.
- 24 « Note d'étude de la Direction générale de la sûreté nationale à propos du contrôle des armes et munitions sur le territoire national », document interne, 2008.
- 25 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009. Des officiers de l'armée mauritanienne auraient également été formés en Irak.
- 26 Correspondance avec Mohamed Fall Ould Oumere, rédacteur en chef de *La Tribune*, 14 août 2009.
- 27 C'est le cas par exemple dans l'armée française (voir <[http://www.defense.gouv.fr/terre/decouverte/materiels/materiels\\_specifiques/p90](http://www.defense.gouv.fr/terre/decouverte/materiels/materiels_specifiques/p90)>).

- 28 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 29 Entretien avec une source bien informée, Nouakchott, avril 2009.
- 30 Entretien avec une source bien informée, Nouakchott, avril 2009.
- 31 Entretien avec une source médicale, Nouakchott, avril 2009.
- 32 Entretien avec des représentants des forces de l'État, Nouadhibou et Aioun al-Atrous, janvier–février 2007.
- 33 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 34 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 35 Informations obtenues auprès d'un consultant, à Nouakchott, en novembre 2006 ; lors d'une interview avec un représentant des forces de l'État, à Nouadhibou, le 29 janvier 2007 et lors d'entretiens de groupe à Nouadhibou, en janvier 2007.
- 36 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 37 Cité dans Marret, 2008, p. 547.
- 38 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 39 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 40 Entretien avec un journaliste mauritanien, Nouakchott, avril 2009.
- 41 Entretien avec Mariata Kane, directrice des affaires pénales et de l'administration pénitentiaire, Nouakchott, avril 2009 ; entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009 ; entretien avec un journaliste mauritanien, Nouakchott, avril 2009 ; entretien avec une source officielle mauritanienne, Nouakchott, avril 2009. Le trafic de drogue qui s'est développé récemment en Mauritanie pourrait toutefois changer cette situation dans les prochaines années (voir encadré 6).
- 42 Entretien avec un journaliste mauritanien, Nouakchott, avril 2009.
- 43 Entretiens de groupe à Nouadhibou, janvier 2007.
- 44 Sur cette question, voir par exemple IRIN, 2009.
- 45 Entretien avec Zeinabou Mint Taleb Moussa, présidente de l'Association mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant. Cette association prend en charge des femmes des quartiers périphériques de Nouakchott, où le niveau de violence est en général plus élevé que dans le reste de la capitale.
- 46 Source : « Synthèse du rapport annuel 2008, récupération et accueil des femmes et enfants victimes de violences sexuelles », document interne de l'Association mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant.
- 47 Détenus masculins uniquement, les femmes étant détenues dans une prison séparée. Ces chiffres incluent les prisonniers qui ont fait l'objet d'une condamnation et ceux en détention préventive.
- 48 Entretien avec Mariata Kane, directrice des affaires pénales et de l'administration pénitentiaire, Nouakchott, avril 2009.
- 49 Entretien avec Jedna Deida, journaliste au *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.

- 50 C'est vrai également pour les causes de décès, qui ne sont recensées par le ministère de la santé que dans le cadre de la santé reproductive (entretien avec un cadre du ministère de la Santé mauritanien, Nouakchott, avril 2009).
- 51 Entretien avec un cadre du ministère mauritanien de la santé, Nouakchott, avril 2009.
- 52 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 53 Ces conflits interpersonnels sont souvent déclarés par les blessés et leurs proches comme des accidents, afin d'éviter des poursuites.
- 54 Entretien avec le Dr Amar Mohamed Lemine, chef du service des urgences de l'Hôpital national de Nouakchott de 2003 à 2009, et avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009. Le Dr Amar estime qu'en moyenne 9 blessés par balle sur 10 viennent de l'intérieur du pays, où le contrôle des armes est moins strict que dans la capitale.
- 55 Entretien avec le Dr Amar Mohamed Lemine, chef du service des urgences de l'Hôpital national de Nouakchott entre 2003 et 2009, Nouakchott, avril 2009.
- 56 Coût total incluant l'intervention chirurgicale, l'hospitalisation et les médicaments. Estimation du Dr Amar Mohamed Lemine, chef du service des urgences de l'hôpital national de Nouakchott de 2003 à 2009, Nouakchott, avril 2009.
- 57 Source à l'hôpital de Kiffa, entretien téléphonique, 30 mai 2009.
- 58 Accidents impliquant des victimes humaines ; entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 59 Toujours selon les participantes à l'atelier de groupe réalisé à Aioun al-Atrous, février 2007.
- 60 Entretien avec un représentant des forces de l'État, Aioun al-Atrous, 1<sup>er</sup> février 2007 ; entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009.
- 61 Entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009.
- 62 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 63 Entretien avec une source mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 64 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 65 « Note d'étude de la Direction générale de la sûreté nationale à propos du contrôle des armes et munitions sur le territoire national », document interne, 2008.
- 66 Les « brigades » du GSPC/AQMI sont généralement appelées par leur nom arabe *katibah*, dont le pluriel est *kata'ib* (Kennedy-Boudali, 2009, p. 3).
- 67 Entretien avec un journaliste mauritanien, Nouakchott, avril 2009 ; Jane's, 2005 ; Lecocq et Schrijver, 2007, pp. 152-153.
- 68 Cité dans Lecocq et Schrijver, 2007, p. 152.
- 69 AP, 2007.
- 70 Une partie de cet argent aurait été gardée par la cellule mauritanienne responsable de l'attaque (et qui a été démantelée début 2008), tandis que le reste aurait été envoyé à la *katibah* de Mokhtar Belmokhtar (entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009).
- 71 Le SPG-9 est un canon antichars portable sans recul qui, dans ce cas précis, était monté sur le véhicule militaire attaqué à Al Ghallawiya (Ould Oumere, 2008b).
- 72 Correspondance avec Mohamed Fall Ould Oumere, rédacteur en chef de *La Tribune*, 14 août 2009.

- 73 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 74 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 75 Entretien avec le Dr Amar Mohamed Lemine, chef des urgences de l'hôpital national de Nouakchott de 2003 à 2009, Nouakchott, avril 2009.
- 76 Entretien avec une source officielle mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 77 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 78 Merci à James Bevan, du Small Arms Survey, pour l'identification, d'après photos, de ces armes.
- 79 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 80 Entretien avec une source officielle mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 81 Entretien avec une source officielle mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 82 Entretiens de groupe en janvier et février 2007 à Nouadhibou et à Aioun al-Atrous ; informations obtenues auprès de membres de la communauté internationale à Nouakchott, novembre 2006 et janvier-février 2007 ; ICG 2005b, p. 4 ; Jane's, 2008a.
- 83 Du nom de l'imam Malik bin Anas qui a vécu au 8<sup>e</sup> siècle. L'islam malikite est particulièrement répandu en Afrique de l'Ouest (ICG 2005b, p. 4).
- 84 Pour plus de détails sur ces vagues d'arrestations, voir par exemple le rapport très critique de la FIDH (2007).
- 85 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 86 Correspondance par e-mail avec un journaliste mauritanien, juin 2009.
- 87 Le nom et l'adjectif « salafiste » est employé dans cette étude pour désigner le courant des « djihadistes salafistes » ou « salafistes islamistes », par opposition aux « salafistes quiétistes » qui ne prônent pas la violence (pour plus de détails sur les différences fondamentales qui existent entre ces courants, voir Botha, 2008, p. 12, et Jane's, 2009e). David Kilcullen préfère utiliser l'expression « takfiri » plutôt que « salafiste » (le *takfir* désignant la doctrine selon laquelle « les musulmans dont les croyances diffèrent de celles du *takfiri* sont des infidèles qui doivent être tués »), car « la plupart des extrémistes sont salafistes, mais peu de fidèles salafistes sont takfiri, et encore moins sont des terroristes » (Kilcullen, 2009, p. XIX, notre traduction). La désignation « salafiste » a néanmoins été conservée ici car c'est sous ce nom que les Mauritaniens et les Maliens désignent généralement les fondamentalistes musulmans qui emploient la violence.
- 88 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 89 Filiiu, 2009, p. 222, note 46.
- 90 ICG, 2006, pp. 5-6 ; 2005b, pp. I-II ; AP, 2007.
- 91 Ould Oumere, 2008b et entretien avec Jedna Deida, journaliste au *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009. Le nombre des combattants mauritaniens en Irak semble toutefois faible : les « Sinjar Records », du nom des fiches saisies par l'armée américaine à Sinjar, près de la frontière irako-syrienne, et contenant des informations sur les combattants islamistes étrangers entrés en Irak entre août 2006 et août 2007, ne mentionnent qu'un seul combattant mauritanien sur les 606 individus fichés (CTC, 2007).
- 92 Aucun des trois, toutefois, n'a été jugé et aucune charge n'a été retenue contre eux. L'un d'entre eux, Mohamed Ould Sidi Mohamed, a été libéré en 2007 ; la libération prochaine

- des deux autres, Mohamed Ould Sellahi et Ahmed Ould Abdelaziz, a été annoncée fin octobre 2009 (Meunier, 2009).
- 93 Entretien avec un journaliste mauritanien, Nouakchott, avril 2009.
- 94 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 95 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 96 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 97 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 98 Depuis 2009, le rallye se déroule en Amérique du sud.
- 99 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 100 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 101 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 102 Entretien avec une source bien informée, Nouakchott, avril 2009.
- 103 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009 ; IRIN, 2008e.
- 104 Entretien avec une source officielle mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 105 « Africa holds growing geo-strategic importance and is a high priority of this Administration. [...] The United States recognizes that our security depends upon partnering with Africans to strengthen fragile and failing states and bring ungoverned areas under the control of effective democracies » (notre traduction).
- 106 Ces représentations existaient déjà pendant l'époque coloniale de la Mauritanie (Jourde, 2007, p. 82).
- 107 À l'exception de l'Égypte.
- 108 Les bonnes relations entre Al-Qaïda et le GSPC datent de la naissance de ce dernier, en 1998, et un premier rapprochement avait été initié par le chef d'AQMI décédé en 2006, Nabil Sahraoui (Jane's, 2009f).
- 109 « [...] a significant threat to US and Western interests in the region » (notre traduction).
- 110 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 111 L'article 4 (p) de l'Acte constitutif de l'Union africaine énonce le principe d'une « condamnation et [d'un] rejet des changements anti-constitutionnels de gouvernement » (UA, 2000).
- 112 La CEDEAO n'accepte un retrait qu'un an après son annonce. Le retrait officiel de la Mauritanie date donc de l'an 2000.
- 113 Source : site web du ministère de la Défense français, <[http://www.defense.gouv.fr/livre\\_blanco/defense\\_et\\_securite/securite\\_internationale/initiative\\_5\\_5/presentation/1\\_initiative\\_sur\\_la\\_securite\\_en\\_mediterranee\\_occidentale](http://www.defense.gouv.fr/livre_blanco/defense_et_securite/securite_internationale/initiative_5_5/presentation/1_initiative_sur_la_securite_en_mediterranee_occidentale)>.
- 114 Pour plus d'informations sur ces deux initiatives, voir le site de l'OTAN (<<http://www.nato.int/med-dial/summary-fr.htm>> et <<http://www.nato.int/docu/update/2004/06-june/f0629d.htm>>).
- 115 Entretien avec une source bien informée, Nouakchott, avril 2009.
- 116 Entretiens de groupes à Nouadhibou et Aioun al-Atrous, janvier–février 2007.
- 117 Interview avec un représentant des forces de l'État, Nouadhibou, 29 janvier 2007 ; entretiens de groupes à Nouadhibou et Aioun al-Atrous, janvier–février 2007.
- 118 Entretien avec un représentant des forces de l'État, Aioun al-Atrous, 1<sup>er</sup> février 2007 ; entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.

- 119 Entretien avec un représentant des forces de l'État, Aioun al-Atrous, 1<sup>er</sup> février 2007 ; entretien avec une source mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 120 Entretien avec une source mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 121 Entretien avec une source mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 122 Entretien avec un représentant des forces de l'État, Aioun al-Atrous, 1<sup>er</sup> février 2007.
- 123 Entretiens avec deux sources bien informées, Nouakchott, avril 2009.
- 124 « Note d'étude de la Direction générale de la sûreté nationale à propos du contrôle des armes et munitions sur le territoire national », document interne, 2008.
- 125 Communication écrite avec Jean-Pierre Bastié, historien de l'économie, 16 juin 2007.
- 126 Entretien de groupe réalisé à Aioun al-Atrous, février 2007.
- 127 Entretien avec une source bien informée, Nouakchott, avril 2009.
- 128 Cette liste a été dressée à l'issue des entretiens individuels et de groupes, et ne représente donc qu'un échantillon des armes à feu en circulation en Mauritanie.
- 129 Nombre des autorisations pour armes de chasse et armes de poing, y compris les autorisations de court terme pour chasseurs étrangers (entretien avec un représentant de la Direction générale de la sûreté nationale, Nouakchott, 23 janvier 2007).
- 130 Il n'a pas été possible d'obtenir les chiffres pour 2008.
- 131 En règle générale, les particuliers peuvent obtenir une autorisation pour une arme de chasse et une arme de poing (entretien avec un représentant de la Direction générale de la sûreté nationale, Nouakchott, 23 janvier 2007).
- 132 « Note d'étude de la Direction générale de la sûreté nationale à propos du contrôle des armes et munitions sur le territoire national », document interne, 2008.
- 133 « Note d'étude de la Direction générale de la sûreté nationale à propos du contrôle des armes et munitions sur le territoire national », document interne, 2008.
- 134 Entretiens de groupes à Nouadhibou, janvier 2007 ; entretien avec une source officielle mauritanienne, Aioun al-Atrous, février 2007.
- 135 Entretien avec une source officielle nationale, Nouakchott, avril 2009.
- 136 Entretien avec une source policière, Nouakchott, janvier 2007.
- 137 Entretien téléphonique avec un représentant des forces de l'État, février 2007.
- 138 « Note d'étude de la Direction générale de la sûreté nationale à propos du contrôle des armes et munitions sur le territoire national », document interne, 2008.
- 139 Entretien avec un journaliste mauritanien, novembre 2006.
- 140 Entretien avec Jedna Deida, journaliste au *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 141 Interview avec un consultant, Nouakchott, novembre 2006.
- 142 Entretien avec Jedna Deida, journaliste au *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 143 Entretien avec une source bien informée, Nouakchott, avril 2009.
- 144 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 145 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 146 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 147 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 148 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009 ; entretien avec une source militaire malienne, Bamako, avril 2009.
- 149 Entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009 ; correspondance par e-mail avec une source internationale, 18 juin 2009.

- 150 Entretiens avec diverses sources, Nouakchott, avril 2009.
- 151 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 152 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 153 Correspondance avec Alain Antil, chercheur à l'IFRI, 5 août 2009.
- 154 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 155 Entretien avec une source officielle mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 156 Entretien de groupe à Nouadhibou, janvier 2007. Selon un participant, il est possible d'obtenir une kalachnikov pour le prix de 120 000 ouguiyas (environ 450 USD).
- 157 Entretien avec une source officielle mauritanienne, Nouakchott, avril 2009. Cette assertion n'a toutefois pas pu être confirmée par d'autres sources.
- 158 Entretien avec Jedna Deida, journaliste au *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009. Le Front Polisario aurait également fait don d'armes de petit calibre, telles des kalachnikovs, à des personnalités mauritaniennes qui soutiennent sa lutte.
- 159 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 160 Un représentant des forces de l'État à Nouadhibou mentionnait que deux armes de guerre (G3 et kalachnikov) avaient été saisies peu de temps auparavant par les autorités marocaines (entretien, 29 janvier 2007).
- 161 Entretien de groupe à Aioun al-atrous, février 2007.
- 162 Entretien avec deux sources internationales, Bamako, avril 2009 ; entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009.
- 163 Entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009 ; entretien avec une source internationale, Bamako, avril 2009.
- 164 Elle opère dans la capitale comme dans toute la région avoisinante.
- 165 Entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009.
- 166 Entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009 ; entretien avec une source internationale, Bamako, avril 2009.
- 167 Entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009. Ces biens de consommation courante sont subventionnés en Mauritanie mais pas au Mali ; il semblerait de plus que les commerçants préfèrent être payés en francs CFA plutôt qu'en ouguiyas. Un trafic similaire existe entre l'Algérie et le Mali : les populations du nord du Mali s'approvisionnent en sucre, semoule et carburant auprès des commerçants qui amènent ces marchandises des zones de Tamanrasset et Bordj-Mokhtar en Algérie ; les produits algériens sont non seulement moins chers que leurs équivalents maliens, mais également plus faciles d'accès que s'il fallait les amener de Bamako. Les Algériens du sud, en échange, achètent au Mali du riz, qui est fortement taxé dans leur pays, ainsi que du mil et du blé (source : entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009 ; entretien avec un journaliste malien, Bamako, avril 2009).
- 168 La « provenance » indique le pays où les armes et les munitions ont été saisies, ce n'est donc pas forcément le pays d'où elles sont parties initialement. Ainsi, les armes provenant de Guinée ont souvent leur origine en Guinée-Bissau, au Libéria ou en Sierra Leone.
- 169 Les cartouches ont été saisies sur un commerçant malien installé en Mauritanie.

- 170 Il s'agit selon toute probabilité principalement de pistolets Star (de fabrication espagnole) et Tariq (de fabrication irakienne), dont on nous a signalé la présence particulièrement importante en Mauritanie (entretien avec une source officielle mauritanienne, Nouakchott, avril 2009). Les pistolets Tariq ont été fournis par l'Irak, pays avec lequel la Mauritanie a entretenu une longue amitié, tandis que les pistolets Star sont probablement un vestige de la colonisation espagnole au Sahara occidental.
- 171 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 172 Entretien avec une source officielle mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 173 Outre l'augmentation du nombre de consommateurs, plusieurs autres facteurs rendent le marché européen particulièrement attractif : la cocaïne s'y vend plus cher, augmentant d'autant les profits des trafiquants ; l'euro s'est renforcé par rapport au dollar ; les coupures de 500 euros permettent aux trafiquants de faire circuler plus discrètement de grosses sommes en espèces, la plus grosse coupure en dollars ne dépassant pas les 70 euros (Brice, 2009).
- 174 Cumul des saisies de plus de 100 kilos entre 2005 et 2007 (source : UNODC, 2007, p. 15). La Mauritanie arrive en 3<sup>ème</sup> position, derrière le Ghana et le Sénégal.
- 175 Les stupéfiants qui font l'objet de ces trafics sont tant d'origine locale (résine de cannabis marocaine, par exemple) qu'internationale (la cocaïne interceptée en mai 2007 à Nouadhibou était sud-américaine). Source : RFI, 2007.
- 176 UNODC, 2008, p. 10.
- 177 Le fils de l'ancien président mauritanien Khouna Ould Haidallah, recherché par la police en liaison avec cette affaire, a été arrêté quelques mois plus tard à Agadir (Maroc) en possession de 18 kilos de cocaïne (Dehhani, 2007).
- 178 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 179 Entretien avec Mariata Kane, Directrice des affaires pénales et de l'administration pénitentiaire, Nouakchott, avril 2009.
- 180 Source : UNODC, 2008, p. 48, et entretien avec une source internationale, Bamako, avril 2009.
- 181 En juillet 2007, l'officier de police représentant Interpol en Mauritanie a été arrêté pour trafic présumé de drogue (*Panapress*, 2007b).
- 182 Entretien avec une source officielle mauritanienne, Nouakchott, avril 2009.
- 183 Les trois hommes seront jugés aux États-Unis pour « complot visant à commettre des actes de narco-terrorisme [...] [et] à apporter un soutien matériel » à trois groupes terroristes (Al Qaïda, AQMI, et FARC). Pour plus de détails sur cette affaire, voir la déposition de l'agent de la DEA Daria Lupacchino (Lupacchino, 2009).
- 184 Certains groupuscules aux capacités opérationnelles limitées et ne disposant que de peu de soutien parmi la population, tels le Groupe islamique combattant tunisien ou le Mouvement des martyrs islamistes en Libye, ne sont pas mentionnés ici.
- 185 Entretien avec Jedna Deida, journaliste au *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 186 Voir par exemple Mouhieddine, 2009.
- 187 Entretien avec une source internationale, New York, mars 2009.
- 188 Entretien avec une source internationale, Bamako, avril 2009. Pour les détails du Pacte National, voir <[http://www.kidal.info/docs/pacte\\_national.pdf](http://www.kidal.info/docs/pacte_national.pdf)>.

- 189 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 190 Source : atelier entre des chercheurs du Small Arms Survey et des anciens combattants arabes, touaregs et Songa Koï, Bamako, septembre 2004.
- 191 Entretien téléphonique avec une source nord-malienne, juin 2009.
- 192 Correspondance par e-mail avec une source nord-malienne, juin 2009.
- 193 C'est-à-dire le retrait des unités de l'armée régulière et leur remplacement par des unités méharistes ou touarègues (correspondance avec une source nord-malienne, juin 2009).
- 194 Iyad Ag Ghaly dirigeait alors le Mouvement populaire pour la libération de l'Azawad, qui avait déclenché la rébellion touarègue des années 1990 avec l'attaque de la garnison de Menaka. Après les accords d'Alger de juillet 2006, il a été nommé consul du Mali en Arabie Saoudite (entretien avec une source internationale, Bamako, avril 2009).
- 195 Entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009 ; entretien téléphonique avec une source nord-malienne, 6 juin 2009.
- 196 Entretien avec une source internationale, Bamako, avril 2009.
- 197 Entretien avec une source internationale, Bamako, avril 2009.
- 198 Entretien avec une source internationale, Bamako, avril 2009.
- 199 Selon Jane's (2009), le fait que cette zone soit traditionnellement un haut-lieu des trafics confirme l'hypothèse selon laquelle le but principal de l'ATNM serait de créer un « sanctuaire » pour le commerce illicite, hors d'atteinte des forces militaires maliennes.
- 200 Entretien téléphonique avec une source militaire malienne, 31 mai 2009.
- 201 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 202 Entretien avec un journaliste malien, Bamako, avril 2009 ; entretien avec une source officielle malienne, Bamako, avril 2009.
- 203 Entretien avec une source internationale, Bamako, avril 2009.
- 204 Entretien avec un journaliste malien, Bamako, avril 2009 ; entretien téléphonique avec un journaliste malien, 14 août 2009.
- 205 Entretien avec un journaliste malien, Bamako, avril 2009.
- 206 Correspondance par e-mail avec une source nord-malienne, juin 2009.
- 207 Entretien avec un journaliste malien, Bamako, avril 2009.
- 208 Sur cette question, voir notamment Guichaoua et Bouhlel-Hardy, 2007.
- 209 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009 ; Jane's, 2009h.
- 210 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 211 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 212 Entretiens avec un journaliste mauritanien et Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009 ; voir également Ould Khattat, 2004.
- 213 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009 ; Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 214 Entretien avec un journaliste mauritanien, Nouakchott, avril 2009.
- 215 Pour plus de détails sur le ralliement du GSPC à Al-Qaïda, voir Mekhennet *et al.*, 2008 ou Filiu, 2009, pp. 222-223.
- 216 Entretien téléphonique avec Mohamed Fall Ould Oumere, rédacteur en chef de *La Tribune*, 19 avril 2009.

- 217 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 218 Entretien téléphonique avec Mohamed Fall Ould Oumere, rédacteur en chef de *La Tribune*, 19 avril 2009 ; entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 219 Entretien téléphonique avec une source nord-malienne, mai 2009. Les deux hommes ont été relâchés en avril 2009.
- 220 Selon la base de données « Worldwide Incident Tracking System » du National Counterterrorism Center, un organisme qui dépend du gouvernement américain (<<http://wits.nctc.gov/>>), les 28 incidents attribués à AQMI en 2008 se répartissent comme suit : 10 cas d'engins explosifs improvisés (un « cas » peut inclure l'utilisation de plusieurs engins explosifs), 7 cas de voitures piégées, 6 attaques armées, 3 enlèvements et 2 agressions.
- 221 Source : blog « The Moor Next Door », post « AQMI-Mauritania : Quite Saharan, in fact » du 21 septembre 2008. <<http://themoornextdoor.wordpress.com/2008/09/21/AQMI-mauritania-quite-saharan-in-fact/>>. L'auteur de ce blog affirme avoir eu accès aux transcriptions en arabe des interrogatoires de Sidi Ould Sidna et de Mohamed Chabarnoux, accusés d'être impliqués dans l'assassinat de 4 Français à Aleg en 2007, et les avoir traduites en anglais. S'agissant d'interrogatoires de police menés dans des conditions inconnues, leur résultat doit être pris avec précaution.
- 222 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009 ; correspondance par e-mail avec un journaliste mauritanien, juin 2009.
- 223 Entretien téléphonique avec une source nord-malienne 6 juin 2009 ; Marret, 2008, p. 547.
- 224 Source : blog « The Moor Next Door », post « AQMI-Mauritania : Quite Saharan, in fact » du 21 septembre 2008. <<http://themoornextdoor.wordpress.com/2008/09/21/AQMI-mauritania-quite-saharan-in-fact/>>.
- 225 En juillet 2008, Abdelmalek Droukdel a accordé un entretien au *New York Times* (*The New York Times*, 2008).
- 226 Correspondance avec Franck Kasbarian, expert en contre-terrorisme et membre de l'équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité 1267 du Conseil de sécurité des Nations unies, 7 août 2009.
- 227 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009.
- 228 Entretien avec un journaliste mauritanien, Nouakchott, avril 2009.
- 229 Entretien avec un journaliste mauritanien, Nouakchott, avril 2009.
- 230 Entretien avec une source internationale, Nouakchott, avril 2009 ; entretien avec une source malienne, Washington D.C., mars 2009.
- 231 Ould Oumere, 2008b ; correspondance par e-mail avec un journaliste mauritanien, juin 2009. Seules 23 des 41 personnes arrêtées étaient des membres avérés d'*Al-Ansar Allah al-Murabitun* (correspondance par e-mail avec Mohamed Fall Ould Oumere, rédacteur en chef de *La Tribune*, juin 2009).
- 232 Correspondance par e-mail avec un journaliste mauritanien, juin 2009 ; correspondance par e-mail avec Mohamed Fall Ould Oumere, rédacteur en chef de *La Tribune*, juin 2009 ; Schmidle, 2009.
- 233 Correspondance par e-mail avec un journaliste mauritanien, juin 2009.

- 234 Source : blog « The Moor Next Door », post « AQMI-Mauritania : Quite Saharan, in fact » du 21 septembre 2008. <<http://themoornextdoor.wordpress.com/2008/09/21/aqim-mauritania-quite-saharan-in-fact/>>.
- 235 Entretien avec Moussa Ould Samba Sy, directeur de publication du *Quotidien de Nouakchott*, Nouakchott, avril 2009.
- 236 Source : blog « The Moor Next Door », post « AQMI-Mauritania : Quite Saharan, in fact » du 21 septembre 2008. <<http://themoornextdoor.wordpress.com/2008/09/21/aqim-mauritania-quite-saharan-in-fact/>>.
- 237 Certains textes publiés par l'UNODC, notamment les Guides législatifs pour l'application de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, pourraient fournir des indications utiles, même s'ils ne concernent qu'une partie des questions liées aux armes à feu, principalement leur commerce illicite : <[http://www.unodc.org/pdf/crime/legislative\\_guides/French%20Legislative%20guide\\_Full%20version.pdf](http://www.unodc.org/pdf/crime/legislative_guides/French%20Legislative%20guide_Full%20version.pdf)>.
- 238 Voir para. 8(d) de l'*Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites*. <[http://disarmament2.un.org/cab/Markingandtracing/ITI\\_French.pdf](http://disarmament2.un.org/cab/Markingandtracing/ITI_French.pdf)>.
- 239 Les victimes sont 29 soldats mauritaniens, leur guide civil et 4 touristes français.
- 240 Chiffres compilés à partir de la base de données « Worldwide Incident Tracking System » du National Counterterrorism Center du gouvernement américain. Le dernier incident enregistré pour le GSPC date du 10 décembre 2006, le premier pour AQMI date du 13 avril 2007. Pour une raison inconnue, l'incident de Lemgheity n'est pas mentionné dans les incidents attribués au GSPC. <<http://wits.nctc.gov/>>.
- 241 Source : *The Economist*, 2008.
- 242 Voir ICG, 2005a, p. 20.

# Bibliographie

- Adams, Jonathan. 2008. 'Mauritania hunts al Qaeda militants'. *The Christian Science Monitor*. 19 septembre. <<http://www.csmonitor.com/2008/0918/p99s01-duts.html>>
- AFP (Agence France Presse). 2007. 'Attentats à Alger : 67 morts dont 10 employés de l'ONU'. 11 décembre. <[http://www.lexpress.fr/actualite/monde/attentats-a-alger-67-morts-dont-10-employes-de-l-ONU\\_468578.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/attentats-a-alger-67-morts-dont-10-employes-de-l-ONU_468578.html)>
- . 2008a. 'Al-Qaeda-linked group kills 12 Mauritanian soldiers : security source'. 15 septembre. <<http://afp.google.com/article/ALeqM5itqL4lpePqhFOWAR2ElGp1mfonaQ>>
- . 2008b. 'Mauritanian army on the hunt for ambush suspects'. 16 septembre. <<http://afp.google.com/article/ALeqM5hQoejWSGMPk3tEEelfVDzx4QrdAA>>
- . 2008c. 'Qaeda calls for jihad in North Africa : SITE'. 22 septembre. <<http://afp.google.com/article/ALeqM5g-TlmzQmTxXMBGBvBOi27kh7w-dA>>
- . 2008d. 'Mauritania invited to Arab summit'. 12 novembre. <<http://www.brfm.co.za/newsarticle.asp?NewsID=137595>>
- . 2008e. 'Terrorism kills off tourism in Mauritania'. 18 novembre. <<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hLzGGVktFzLDES8FEM5voN9mwfog>>
- . 2008f. 'Crise au nord-Mali : bandits armés à Koula'. 28 décembre. <<http://www.afribone.net/ml/spip.php?article16677>>
- . 2009a. 'Mauritania Government : China To Invest \$282 Million In Port Expansion'. 12 janvier. <[http://www.easybourse.com/bourse-actualite/marches/mauritania-government-china-to-invest-\\$282-million-in-594969](http://www.easybourse.com/bourse-actualite/marches/mauritania-government-china-to-invest-$282-million-in-594969)>
- . 2009b. 'Mauritania govt plans action over Gaza demo clashes'. 12 janvier. <<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5j6oXxik3nrjGc5kQmIEEQjSg-7jg>>
- . 2009c. 'Mauritanian Junta Leader Heads to Doha for Gaza Summit'. 15 janvier. <<http://www.easybourse.com/bourse-actualite/marches/mauritanian-junta-leader-heads-to-doha-for-gaza-summit-597277>>
- . 2009d. 'African Union slaps sanctions on Mauritania junta'. 5 février. <<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jiaytKdwOOCLovE-j-b8KpM4c1BUw>>
- . 2009e. 'Africa's Sahel states to hold security summit'. 16 février. <<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5juktV-o8tEohbEOw7fQwJ-pk8FMA>>
- . 2009f. 'Des centaines de rebelles touareg déposent les armes'. 17 février. <<http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20090217T125512Z/-paix-armee-touareg-Ibrahim-Ag-Bahanga-Des-centaines-de-rebelles-touareg-deposent-les-armes.html>>
- . 2009g. 'La CEN-SAD appelle à des élections transparentes en Mauritanie'. 30 mai. <[http://www.jeuneafrique.com/depeche\\_afp\\_20090530T174525Z20090530T174521Z\\_La-Cen-Sad-appelle-a-des-elections-transparentes-en-Mauritanie.html](http://www.jeuneafrique.com/depeche_afp_20090530T174525Z20090530T174521Z_La-Cen-Sad-appelle-a-des-elections-transparentes-en-Mauritanie.html)>
- . 2009h. 'Suspected Al-Qaeda members kill Malian army officer'. 11 juin. <<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5gz4ujV6A9HkVfyopCeANSi-RgKaQ>>

- . 2009i. 'Mali army attacks Al-Qaeda in northern raid'. 17 juin. <<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jZUjGslRj8rnE8omxDxoLhWz-eUQ>>
- . 2009j. 'Gunmen slay American in Mauritanian capital'. 23 juin. <[http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jiqKms\\_QbFFtkDbYhKxWZ2fXH4aQ](http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jiqKms_QbFFtkDbYhKxWZ2fXH4aQ)>
- . 2009k. 'Des dizaines de militaires en route pour "traquer" Al-Qaïda'. 8 juillet. <<http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAPP20090710T202552Z/-drogue-terrorisme-AI-Qaïda-AQMI-Des-dizaines-de-militaires-en-route-pour--traquer--AI-Qaïda.html>>
- . 2009l. 'Mali announces joint operations against Al-Qaeda'. 20 juillet. <<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hq83Ecx2xUMxf-y-YIGsy-WY7AHQQ>>
- . 2009m. 'Four African countries draw up anti-terror plan : sources'. 6 septembre. <[http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jy4\\_g7vq7kx8na-Xb8YwtjuEgnhA](http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jy4_g7vq7kx8na-Xb8YwtjuEgnhA)>
- . 2009n. 'France to Aid Mauritanian Army'. 13 octobre. <[http://www.news24.com/Content/Africa/News/965/0284856320e444528790f1991f8cc563/13-10-2009-05-24/France\\_to\\_aid\\_Mauritanian\\_army](http://www.news24.com/Content/Africa/News/965/0284856320e444528790f1991f8cc563/13-10-2009-05-24/France_to_aid_Mauritanian_army)>
- . 2009o. 'Mauritania introduces anti-terror legislation'. 15 décembre. <[http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jE6OS34rvDw\\_sn\\_Ms73-qzQXB8iQ](http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jE6OS34rvDw_sn_Ms73-qzQXB8iQ)>
- Afrik.com. 2008. 'Israeli embassy attack in Mauritania thwarted by police'. 31 décembre. <<http://en.afrik.com/news12510.html>>
- Afrique en ligne. 2009. '9 suspected drug traffickers nabbed in Mauritania'. 28 janvier. <<http://www.afriquejet.com/news/africa-news/mauritania-9-suspected-drug-traffickers-nabbed-in-mauritania-2009012820640.html>>
- AGONU 'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies'. 1997. *Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre*. Reproduit dans un document de l'ONU A/52/298. 27 août.
- . 2001. *Programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ('Programme d'action')*. Reproduit dans un document de l'ONU A/CONF.192/15. 20 juillet. <<http://www.smallarmssurvey.org/files/portal/issueareas/measures/interun.html#unconf>>
- Amnesty International. 1990. *Violations des droits de l'homme dans la vallée du fleuve Sénégal*. AFR 38/10/90. 2 octobre. <<http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR38/010/1990/en/b7ccb8aa8-ee68-11dd-96f1-9fdd7e6f4873/af380101990fr.pdf>>
- ANI (Agence Nouakchott d'Information). 2008. 'Exclusif : ANI livre des précisions sur l'arrestation de Ould Sidna et Ould Semane et des noms d'arrêtés'. 15 février. <<http://fr.groups.yahoo.com/group/flamnet/message/31511>>
- . 2009a. 'Mauritanie : Le député RFD Ould Mini – « Nous avons organisé ce sit-in parce qu'ils ont refusé de discuter de crise politique actuelle au cours de cette session ». 11 mai. <<http://fr.allafrica.com/stories/200905120229.html>>
- . 2009b. 'Mauritanie : Les parlementaires de la majorité dénoncent le comportement des députés de l'opposition'. 11 mai. <<http://fr.allafrica.com/stories/200905120230.html>>
- AOF (Afrique occidentale française). 1947. *Décret du 19 novembre 1947 portant interdiction de la fabrication des armes perfectionnées et des armes de traite en AOF*. 19 novembre.
- AP (Associated Press). 2007. 'Mauritania Accuses One Terror-Case Defendant of Close Ties to Osama Bin Laden'. 23 mai.

- . 2008a. 'Dakar rally cancelled as organizers fear terror attacks'. 5 janvier. <<http://www.iht.com/articles/ap/2008/01/05/sports/EU-SPT-CAR-Dakar-Rally.php?page=1>>
- . 2009a. '16 al-Qaeda militants killed in Algeria'. 3 mars. <<http://news.theage.com.au/breaking-news-world/16-alqaeda-militants-killed-in-algeria-20090303-8niq.html>>
- . 2009b. 'Mauritania election postponed to July 18'. 2 juin. <<http://blog.taragana.com/n/mauritania-election-postponed-to-july-18-70121/>>
- Arfaoui, Jamel. 2009. 'Western Mediterranean defence ministers approve joint security measures'. *Magharebia* (Alger). 20 mai. <[http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/en\\_GB/features/awi/features/2009/05/20/feature-01](http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/en_GB/features/awi/features/2009/05/20/feature-01)>
- Aziakou, Gérard. 2009. 'Africa's Sahel rebels use drug trade to fund operations : UN'. 8 décembre. <<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jGpaxU9ncxLfsPezMotgX-BxK1vg>>
- Aziri, M. 2009. 'L'ambassade d'Israël en Mauritanie ferme ses portes'. *El Watan* (Alger). 7 mars. <<http://www.elwatan.com/L-ambassade-d-Israel-en-Mauritanie>>
- Baduel, Pierre Robert. 1994. 'La Mauritanie dans l'ordre international'. *Politique Africaine : La Mauritanie : Un tournant démocratique ?*, n° 55, octobre 1994, pp. 11–19.
- Bamba, Zhao Ahmed. 2009. 'Frontière Malie-Guinée : Cinq pistolets automatiques et 250 cartouches 9 mm saisis à Kourémalé'. *L'Indépendant*. 4 juin. <<http://www.maliweb.net/category.php?NID=45566&intr=>>>
- Banque mondiale. 2008. 'Mauritania : Country Brief'. Site web de la Banque mondiale, mis à jour en octobre 2008. <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/MAURITANIAEXTN/0,,menuPK:362350~pagePK:141132~piPK:141107~theSitePK:362340,00.html>>
- Barbier, Maurice. 1982. *Le Conflit du Sahara occidental*. Paris : L'Harmattan.
- Barrouhi, Abdelaziz. 2005. 'Bénédictio ou malédiction ?'. *Jeune Afrique*. 12 juin.
- BBC (British Broadcasting Corporation). 2007. 'Timeline : Mauritania'. 13 avril. <[http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle\\_east/country\\_profiles/2483315.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/country_profiles/2483315.stm)>
- . 2008a. 'Mauritania soldiers bodies found'. 20 septembre. <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/7627624.stm>>
- . 2008b. 'Mauritians jailed over al-Qaeda'. 24 novembre. <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/7745451.stm>>
- . 2009a. 'Sanctions Put on Mauritania Junta'. 6 février. <<http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/7874066.stm>>
- . 2009b. 'Algeria and Mali target al-Qaeda'. 6 mai. <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8035952.stm>>
- . 2009c. 'Algerian named in Briton killing'. 4 juin. <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8083099.stm>>
- . 2009d. 'African al-Qaeda "killed" US man'. 25 juin. <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8118328.stm>>
- . 2009e. 'Mauritania election chief quits'. 23 juillet. <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8165979.stm>>
- . 2009f. 'US aid workers leave Mauritania'. 17 août. <[http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5g9R3AvIf4cD\\_OKHjxvs\\_ufFh1eqQ](http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5g9R3AvIf4cD_OKHjxvs_ufFh1eqQ)>
- . 2009g. 'US arrests three Africans in "al-Qaeda cocaine sting"'. 19 décembre. <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/8422010.stm>>

- Benmehdi, Hassan. 2009. 'First Africa Race Concludes Without Incident'. *Magharebia*. 14 janvier. <[http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/en\\_GB/features/awi/features/2009/01/14/feature-03](http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/en_GB/features/awi/features/2009/01/14/feature-03)>
- Bisson, Vincent. 2007. 'Quand la Mauritanie devient pionnière de la démocratie'. *Le Temps* (Genève). 25 juin.
- Biting the Bullet et IANSA (International Action Network on Small Arms). 2006. *Reviewing Action on Small Arms 2006 : Assessing the First Five Years of the UN Programme of Action*. London/Bradford. <[http://www.international-alert.org/pdfs/red\\_book\\_2006.pdf](http://www.international-alert.org/pdfs/red_book_2006.pdf)>
- Black, Andrew. 2008. 'AQIM's Expanding Internationalist Agenda'. *CTC Sentinel*, Vol. 1, No. 5, avril. <<http://ctc.usma.edu/sentinel/CTCSentinel-Vol1Iss5.pdf>>
- . 2009. 'Mokhtar Belmokhtar : The Algerian Jihad's Southern Amir'. *Terrorism Monitor* (The Jamestown Foundation), Vol. 7, No. 12, 8 mai. <[http://www.jamestown.org/single/?no\\_cache=1&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=34964&tx\\_ttnews%5BbackPid%5D=7&cHash=05540ccc62](http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=34964&tx_ttnews%5BbackPid%5D=7&cHash=05540ccc62)>
- Botha, Anneli. 2008. *Terrorism in the Maghreb : The transnationalisation of domestic terrorism*. ISS monograph No. 144, juin. <[http://www.iss.co.za/dynamic/administration/file\\_manager/file\\_links/MONO144FULL.PDF?link\\_id=3&slink\\_id=6358&link\\_type=12&slink\\_type=13&tmpl\\_id=3](http://www.iss.co.za/dynamic/administration/file_manager/file_links/MONO144FULL.PDF?link_id=3&slink_id=6358&link_type=12&slink_type=13&tmpl_id=3)>
- Bounira, Moussa. 2009. 'Would I be considered terrorist if I fought the French in Algeria ?' *Ennahar* (Algérie). 13 mai. <<http://www.ennaharonline.com/en/news/1175.html>>
- Brice, Arthur. 2009. 'Latin American drug cartels find home in West Africa'. CNN.com. 21 septembre. <<http://www.cnn.com/2009/WORLD/africa/09/21/africa.drug.cartels/>>
- Bullard, Alice et Bakary Tandia. 2003. 'Images and realities of Mauritania's attempted coup'. MERIP (Middle East Report Online). 22 juillet. <<http://www.merip.org/mero/mero072203.html>>
- Callies de Salies, Bruno. 1997. 'Algeria in the Grip of Terror'. *Le Monde Diplomatique*. Octobre. <<http://mondediplo.com/1997/10/alger1>>
- Carroll, Rory. 2003. 'Mauritania army units in coup bid'. *The Guardian*. 9 juin. <<http://www.guardian.co.uk/world/2003/jun/09/rorycarroll>>
- CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique occidentale). 2000. « Chapitre II – Mise en œuvre du programme de travail de la Communauté : Questions institutionnelles ». *Rapport du secrétaire exécutif*. <<http://www.sec.ecowas.int/sitecedeo/francais/es-rep2000-3-5.htm>>
- . 2006. *ECOWAS Convention on Small Arms and Light Weapons, their Ammunition and Other Related Materials*. Abuja, Nigeria. 14 juin.
- CTC (Center for Countering Terrorism). 2007. *Al-Qa'ida's foreign fighters in Iraq : A first look at the Sinjar records*. Project Harmony, Center for Combating Terrorism at West Point. 19 décembre. <<http://www.ctc.usma.edu/harmony/pdf/CTCForeignFighter.19.Dec07.pdf>>
- Chopin, Armelle. 2008. 'La Mauritanie à l'épreuve de l'islamisme et des menaces terroristes'. *EchoGéo*. 29 avril. <<http://echogeo.revues.org/index4363.html>>
- CIA (US Central Intelligence Agency). 2009. 'Mauritania'. *The World Factbook*.
- Cissé, Hélène N. V. 2005. *Afrique de l'ouest : L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères : Critères de convergence appliqués au Sénégal, au Mali et au Niger*. Rapport du GRIP 2005/5. Bruxelles : Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP).
- Daniel, Serge. 2009. 'Contacts to free Europeans held by Al-Qaeda in Africa'. Agence France Presse (AFP). 18 décembre. <<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hR7ZE0zMeHzoCnAPAYhOyNWdrhg>>

- Daou, B. 2009. 'Des combattants "Mujahedeen" libérés en échange des diplomates'. *Le Républicain* (Bamako). 30 avril.  
<<http://www.afriquejet.com/afrique-de-l'ouest/mali/des-combattants-%E2%80%99Cmujahedeen%E2%80%99D-liberes-en-echange-des-diplomates-2009043026624.html>>
- Daragahi, Borzou. 2009. 'Libya's coup : Turning militants against Al Qaeda'. *Los Angeles Times*. 15 décembre. <<http://www.latimes.com/news/nation-and-world/la-fg-libya-fighters15-2009dec15,0,4401357,full.story>>
- Dehhani, Hajar. 2007. 'Trafic de drogue : le fils d'un ex-président mauritanien arrêté au Maroc'. *Aujourd'hui le Maroc* (Casablanca). 20 juillet.  
<<http://www.aujourd'hui.ma/societe-details55846.html>>
- De la Grange, Arnaud. 2007. 'Le Pentagone réinvestit le continent africain'. *Le Figaro*. 15 octobre.  
<[http://www.lefigaro.fr/international/2007/02/08/01003-20070208ARTFIG90171-le\\_pentagone\\_reinvestit\\_le\\_continent\\_africain.php](http://www.lefigaro.fr/international/2007/02/08/01003-20070208ARTFIG90171-le_pentagone_reinvestit_le_continent_africain.php)>
- Diakité, Abdoulaye. 2009. 'Conflit intercommunautaire à Ansongo : Que veut réellement le leader du mouvement "Gandaïso" ?' *L'Indicateur Renouveau* (Bamako). 26 juin.  
<<http://www.maliweb.net/category.php?NID=46654>>
- Diarra, N'Tji. 2009. 'Face à la menace Al Quaida... L'armée malienne et les ex rebelles touaregs font cause commune'. *Aurore* (Bamako). 20 juillet.
- Djaouane, Zaïre. 2006. 'Les insurgés attendent une médiation étrangère'. *Afrik.com*. 29 mai.  
<<http://www.afrik.com/article9890.html>>
- Edwards, Steven. 2009. 'Mujahedeen veteran among men released for diplomats : sources'. *Can-west News Service*. 28 avril.  
<<http://www.nationalpost.com/news/canada/story.html?id=1543288>>
- El Khabar* (Alger). 2009. 'Al Qaida se paye des armes avec la rançon des otages autrichiens'. 25 février. <<http://www.temoust.org/al-qaida-se-payee-des-armes-avec-la,7725>>
- Ellis, Stephen. 2004. 'Briefing : The Pan-Sahel Initiative'. *African Affairs*. 103/412, pp. 459-464.
- El Mahjoub, Rouane. 2008. 'Selon une source policière : démantèlement d'une dangereuse structure terroriste'. *Le Matin* (Casablanca). 29 août.  
<<http://www.lematin.ma/Actualite/Journal/Article.asp?origine=jrn&idr=110&id=97363>>
- El Universal* (Caracas). 2009. 'Venezuela to build a refinery in Mauritania'. 15 septembre. <[http://english.eluniversal.com/2009/09/15/en\\_eco\\_esp\\_venezuela-to-build-a\\_15A2741691.shtml](http://english.eluniversal.com/2009/09/15/en_eco_esp_venezuela-to-build-a_15A2741691.shtml)>
- Ennahar* (Alger). 2009. 'Mauritania : Meeting of intelligence officials of the AMU countries'. 24 février. <<http://www.ennaharonline.com/en/international/459.html>>
- Fall, Birama. 2009. 'Trafic d'armes de guerre : Saisie d'un arsenal de guerre'. *Le Républicain* (Bamako). 22 février. <[http://www.malijet.com/a\\_la\\_une\\_du\\_mali/trafic\\_d\\_armes\\_de\\_guerre.html](http://www.malijet.com/a_la_une_du_mali/trafic_d_armes_de_guerre.html)>
- Fattani, Tahar. 2009. '500 rebelles touaregs déposent les armes dans le nord du Mali'. *L'Expression* (Alger). 18 février.
- Fertey, Vincent. 2008. 'Interview : Mauritania says will turn to Arabs if West shuns it'. *Reuters*. 30 septembre. <[http://www.reuters.com/article/homepageCrisis/idUSLU217449\\_CH\\_2400](http://www.reuters.com/article/homepageCrisis/idUSLU217449_CH_2400)>
- Fichter, Joëlle. 2007. *Bref essai socio anthropologique sur l'histoire, l'organisation sociale et l'économie de la Mauritanie*. Document d'information non publié. Genève : Small Arms Survey.
- FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme). 2005. 'Mauritanie : Affaire Ely Ould Dah : Ely Ould Dah condamné !' Novembre.  
<[http://www.fidh.org/IMG/pdf/GAJ\\_Ely\\_Ould\\_Dah\\_nov2005\\_OK.pdf](http://www.fidh.org/IMG/pdf/GAJ_Ely_Ould_Dah_nov2005_OK.pdf)>

- . 2007. 'Mauritanie : L'affaire des "Islamistes" : la torture au nom de la lutte "anti-terroriste"'. Mission internationale d'enquête. Septembre. <<http://www.fidh.org/IMG/pdf/mr479f.pdf>>
- Filiu, Jean-Pierre. 2009. 'The Local and Global Jihad of al-Qa'ida in the Islamic Maghrib'. *Middle East Journal*, Vol. 63, No. 2, Spring.
- Fingal, Victor. 2009. 'L'otage suisse risque le pire'. *Le Matin* (Lausanne). 3 juin. <<http://www.lematin.ch/actu/suisse/otage-suisse-risque-pire-128312>>
- Florquin, Nicolas et Stéphanie Pézard. 2006. 'Insurrection, désarmement et insécurité dans le nord du Mali, 1990–2004'. Dans : Florquin, Nicolas et Eric G. Berman, éd. *Armés mais désœuvrés : Groupes armés, armes légères et sécurité humaine dans la région de la CEDEAO*. Genève : Small Arms Survey. <[http://www.smallarmssurvey.org/files/sas/publications/b\\_series\\_pdf/AA/A&A\\_French\\_version.pdf](http://www.smallarmssurvey.org/files/sas/publications/b_series_pdf/AA/A&A_French_version.pdf)>
- Geneva Call. 2008. *Annual Report 2008*. <<http://genevacall.org/resources/annual-reports/f-annual-reports/2001-2010/gc-annual-report-2008.pdf>>
- Guichaoua et Bouhleb-Hardy. 2007. 'Le MNJ et la crise d'identité des sociétés touarègues'. Dans : 'Crises touarègues au Niger et au Mali', séminaire de l'IFRI (Institut français de relations internationales). 27 novembre. <[http://www.ifri.org/files/Afrique/Sem\\_crisestouaregues\\_FR.pdf](http://www.ifri.org/files/Afrique/Sem_crisestouaregues_FR.pdf)>
- HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés). 2008. 'Boost for the reintegration of Mauritanian returnees'. 26 novembre. <<http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/UNHCR/5d245fce60e134f41279c5d4bb192128.htm>>
- . 2009. 'Mauritania : Final phase of organized repatriation from Senegal to Mauritania'. ReliefWeb website. 23 octobre. <<http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/SKEA-7X4FKB?OpenDocument>>
- ICG (International Crisis Group). 2005a. *Islamist Terrorism in the Sahel : Fact or Fiction ?* Africa Report No. 92. 31 mars.
- . 2005b. *L'Islamisme en Afrique du Nord IV : Contestation islamiste en Mauritanie : Menace ou bouc émissaire?* Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord No. 41. 11 mai.
- . 2006. *La transition politique en Mauritanie : Bilan et perspectives*. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord No. 53. 24 avril.
- . 2007a. *Sahara occidental : le coût du conflit*. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord No. 65. 11 juin.
- . 2007b. *Sahara occidental : sortir de l'impasse*. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord No. 66. 11 juin.
- IISS (International Institute for Strategic Studies). 2007. *Armed Conflict Database*. Londres : IISS. <<http://www.iiss.org/publications/armed-conflict-database>>
- IRIN (Integrated Regional Information Networks). 2008a. 'Mauritania-Sénégal : First refugees returning from Senegal get mixed welcome'. 29 janvier.
- . 2008b. 'Mali-Niger : Insecurity persists despite militia leader's arrest'. 29 septembre. <<http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportID=80660>>
- . 2008c. 'Mauritania : Donors on standby as EU considers next step'. 20 novembre. <<http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=81585>>
- . 2008d. 'Mauritania : Thousands of returnees await legal status'. 26 novembre. <<http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=81682>>
- . 2008e. 'Mauritania : Military launches anti-terror units amid donor cutbacks'. 28 novembre. <<http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=81725>>

- . 2009. 'Mauritania : Rape victims seek justice, find jail'. 8 mai. <<http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=84302>>
- Jameh Said. 2008. 'Al Qaida revendique les derniers attentats en Algérie'. *Magharebia* (Alger). 22 août. <<http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2008/08/22/feature-01>>
- Jamestown Foundation. 2009. 'War with Al Qaeda heats up in North Mali after assassination of intelligence officer'. *Terrorism Monitor*. Vol. VII, No. 18. 26 juin. <[http://www.jamestown.org/uploads/media/TM\\_007\\_42.pdf](http://www.jamestown.org/uploads/media/TM_007_42.pdf)>
- Jane's (Jane's Information Group). 2005. 'GSPC Blamed for Mauritania Attack'. *Jane's Terrorism & Security Monitor*. 22 juillet.
- . 2007. 'Tuareg Rebels Resurge in Mali and Niger'. *Jane's Terrorism & Security Monitor*. 10 octobre.
- . 2008a. 'Mauritania : African and Arab Islam meet'. *Jane's Islamic Affairs Analyst*. 1<sup>er</sup> février.
- . 2008b. 'AQMI bolsters regional renown'. *Jane's Terrorism & Security Monitor*. 4 avril.
- . 2008c. 'AQMI's revenge offensive'. *Jane's Terrorism & Security Monitor*. 5 septembre.
- . 2008d. 'Frente Popular Para la Liberación de Saguía el Hamra y Río de Oro (Polisario)'. *Jane's World Insurgency and Terrorism*. 15 octobre.
- . 2009a. 'Malian Tuareg Groups'. *Jane's World Insurgency and Terrorism*. 23 février.
- . 2009b. 'World armies, Mauritania'. *Jane's World Armies*. 25 février.
- . 2009c. 'Mali peace accord could counter AQMI's reach'. *Jane's Intelligence Digest*. 2 mars.
- . 2009d. 'Groupe Islamique Combattant Marocain (GICM)'. *Jane's World Insurgency and Terrorism*. 2 mars.
- . 2009e. 'Algeria and France : the quiet Salafists'. *Jane's Islamic Affairs Analyst*. 1<sup>er</sup> mai.
- . 2009f. 'Al-Qaeda in the Islamic Maghreb (AQIM)'. *Jane's World Insurgency and Terrorism*. 20 juillet.
- . 2009g. 'Libyan Islamic Fighting Group'. *Jane's World Insurgency and Terrorism*. 24 juillet.
- . 2009h. 'Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ)'. *Jane's World Insurgency and Terrorism*. 8 octobre.
- Johnson, Carrie. 2009. 'U.S. holds 3 in alleged narcoterrorism case'. *The Washington Post*. 19 décembre. <<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2009/12/18/AR2009121804042.html?hpid=topnews>>
- Jonsson, Michael et Christian Nils Larson. 2008. 'Illegal tender—funding Al-Qaeda in the Islamic Maghreb'. *Jane's Intelligence Review*. 16 septembre.
- Jourde, Cédric. 2007. 'Constructing Representations of the "Global War on Terror" in the Islamic Republic of Mauritania'. *Journal of Contemporary African Studies*. Vol. 25, No. 1, pp. 77–100.
- Kennedy-Boudali, Lianne. 2009. 'Examining U.S. Counterterrorism Priorities and Strategy Across Africa's Sahel Region'. Témoignage présenté devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain, sous-commission pour les affaires africaines, 17 novembre. <<http://foreign.senate.gov/testimony/2009/Kennedy-BoudaliTestimony091117a.pdf>>
- Kilcullen, David. 2009. *The Accidental Guerrilla : Fighting Small Wars in the Midst of a Big One*. Oxford : Oxford University Press.
- Knight, Michael. 2008. 'Baby boomers – A new generation of Libyan jihadists'. *Jane's Intelligence Review*, 1<sup>er</sup> mars.
- Kytömäki, Elli et Valerie Yankey-Wayne. 2006. 'Five Years of Implementing the United Nations Programme of Action on Small Arms and Light Weapons : Regional Analysis of National

- Reports'. Genève : Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). <[http://www.smallarmssurvey.org/files/portal/issueareas/measures/Measur\\_pdf/UNIDIR%20PoA%202006.pdf](http://www.smallarmssurvey.org/files/portal/issueareas/measures/Measur_pdf/UNIDIR%20PoA%202006.pdf)>
- Laghcha, Hassan. 2009. 'Le grand retour du Maroc sur la scène africaine'. *Le Reporter* (Casablanca). 15 février. <[http://www.lereporter.ma/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1566:le-grand-retour-du-maroc-sur-la-scene-africaine&catid=81:politique&Itemid=198](http://www.lereporter.ma/index.php?option=com_content&view=article&id=1566:le-grand-retour-du-maroc-sur-la-scene-africaine&catid=81:politique&Itemid=198)>
- Lamazou, Zoe. 2008. 'Un "Guantánamo" en Mauritanie'. *Le Monde diplomatique*. Octobre. <<http://www.monde-diplomatique.fr/2008/10/LAMAZOU/16372>>
- Landmine Monitor. 2008. 'Mauritania'. <<http://www.icbl.org/lm/2008/countries/mauritania.php>>
- Lazarevic, Jasna. 2009. *Mauritania's Imports and Exports of Small Arms, Light Weapons and their Parts and Ammunitions*. Rapport non publié. Genève : Small Arms Survey.
- Lecocq, Baz et Paul Schrijver. 2007. 'The War on Terror in a Haze of Dust : Potholes and Pitfalls on the Saharan Front'. *Journal of Contemporary African Studies*, Vol. 25, No. 1, pp. 141-166.
- Le Matin* (Casablanca). 2009. 'Terrorisme : Des peines de 15 à 3 ans de prison contre 18 personnes'. 27 février. <<http://www.lematin.ma/Actualite/Express/Article.asp?origine=exp&id=103&id=108671>>
- Le Monde diplomatique* (Paris). 2005. 'Mauritanie : Points de repère'. Novembre, p. 8. <<http://www.monde-diplomatique.fr/2005/11/A/12891>>
- Ligue arabe. 2003. 'The Implementation, by the Arab States, of the UN Programme of Action on the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons'. Résumé du coprésident de la conférence commune entre l'ONU et la Ligue arabe tenue au Caire, en Égypte, du 16 au 18 décembre 2003. <[www.fas.org/asmp/campaigns/smallarms/ArabStatesSALWConferenceReport.pdf](http://www.fas.org/asmp/campaigns/smallarms/ArabStatesSALWConferenceReport.pdf)>
- . 2006. 'Resolution (6625) on Arab Coordination for Combating the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons'. 4 mars. <[http://www.smallarmssurvey.org/files/portal/issueareas/measures/Measur\\_pdf/Arab%20League%20Res%206625.pdf](http://www.smallarmssurvey.org/files/portal/issueareas/measures/Measur_pdf/Arab%20League%20Res%206625.pdf)>
- Lmrabet, Ali. 2008. 'Al Qaeda seduce a los Tuareg'. *El Mundo*. 15 septembre. <<http://www.elmundo.es/papel/2008/09/15/mundo/2495359.html>>
- Lupacchino, Daria. 2009. 'Sealed complaint' dans l'affaire 'United States of America vs. Oumar Issa, Harouna Touré, Idriss Abelrahman'. 15 décembre. <<http://graphics8.nytimes.com/packages/images/nytint/docs/criminal-complaint-against-oumar-issa-harouna-toure-and-idriss-abelrahman/original.pdf>>
- Ly, Djibril. 2007. *La Réglementation sur les armes légères en Mauritanie*. Document d'information non publié. Genève : Small Arms Survey.
- Marchesin, Philippe. 1992. *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*. Paris : Karthala.
- Marret, Jean-Luc. 2008. 'Al-Qaeda in Islamic Maghreb : A "Glocal" Organization'. *Studies in Conflict and Terrorism*. Vol. 31, No. 6, pp. 541-552.
- McLeod, Ian. 2009. 'Abductions highlight Al-Qaida's African influence'. *The Ottawa Citizen*. 20 février. <<http://www.leaderpost.com/news/Abduction+highlights+Qaida+African+influence/1312802/story.html>>
- Mekhennet, Souad, *et al.* 2008. 'Ragtag Insurgency Gains a Lifeline From Al Qaeda'. *The New York Times*. 1<sup>er</sup> juillet. <<http://www.nytimes.com/2008/07/01/world/africa/01algeria.html>>

- Meunier, Marianne. 2009. 'Délivrés de Guantanamo'. *Jeune Afrique*. 11 septembre.  
 <<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2548p054-055.xml2/-liberation-Al-Qaida-prison-Guantanamo-Delivres-de-Guantanamo.html>>
- MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental). n.d. (non daté). 'Milestones in the Western Sahara Conflict'.  
 <<http://www.minurso.unlb.org/milestones.pdf>>
- Mouhieddine, Abdessamad. 2009. 'Polisario : fin de partie'. *La Gazette du Maroc* (Casablanca). 6 mars.  
 <[http://www.lagazettedumaroc.com/articles.php?r=2&sr=1026&n=614&id\\_artl=19676](http://www.lagazettedumaroc.com/articles.php?r=2&sr=1026&n=614&id_artl=19676)>
- Naudé, Pierre-François. 2009. 'Le Mali passe à l'attaque'. *Jeune Afrique*. 16 juillet.  
 <<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2531p034-035-bis.xml4/-terrorisme-AQMI-armee-Le-Mali-passe-a-l-attaque.html>>
- N'Diaye, Boubacar. 2006. 'Mauritania, August 2005 : justice and democracy, or just another coup ?' *African Affairs*, 105/420, pp. 421-441.
- NEFA Foundation. 2009. 'Al-Qaida's Committee in the Islamic Maghreb (AQIM) : "Claim of Responsibility for the French Embassy Operation in Nouakchott"'. Transcription en anglais du communiqué original. 15 août.  
 <<http://www.nefafoundation.org/miscellaneous/nefaaqimfrenchembo809.pdf>>
- ODNI (Office of the Director of National Intelligence). 2009. *Annual Threat Assessment of the Intelligence Community for the House Permanent Select Committee on Intelligence*. 25 février.  
 <[http://www.dni.gov/testimonies/20090225\\_testimony.pdf](http://www.dni.gov/testimonies/20090225_testimony.pdf)>
- OUA (Organisation de l'unité africaine). 2000. *Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (déclaration de Bamako)*. Bamako, Mali. 1<sup>er</sup> décembre.
- Ouazani, Cherif. 2009. 'Le retour du chef rebelle'. *Jeune Afrique*. 28 septembre.  
 <<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2542p042-043.xml3/-rebellion-exil-touareg-Ibrahim-Ag-Bahanga-Le-retour-du-chef-rebelle.html>>
- Ould Abdel Wedoud, Mohamed Yahya et Mohamed Ould Khattat. 2009. 'Mauritanian counter-terrorism effort gains ground in Adrar'. *Magharebia* (Alger). 27 novembre. <[http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/en\\_GB/features/awi/features/2009/11/27/feature-01](http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/en_GB/features/awi/features/2009/11/27/feature-01)>
- Ould Khattat, Mohamed. 2004. 'Découverte de caches d'armes à Nouakchott : Des preuves accablantes contre le Burkina et la Libye'. *Nouakchott Info*. 10 octobre.
- Ould Mohamedou, Mohammad-Mahmoud. 2005. 'L'armée affirme vouloir relancer la démocratie : Variation sur l'usage du coup d'État en Mauritanie (version développée)'. *Le Monde diplomatique*. Novembre.
- Ould-Mey, Mohameden. 2008. 'Mauritania between the Hammer of Economic Globalization and the Anvil of Multiparty Factionalism'. Dans : Yahia Zoubir et Haizam Amirah-Fernández, éd. *North Africa: Politics, Region, and the Limits of Transformation*. London: Routledge, pp. 71-89.
- Ould Nenni, Cheikhna. 2004. 'Mode de recrutement de la filière putschiste'. *Nouakchott Info* No. 657. 3 septembre.
- Ould Oumere Mohamed Fall. 2008a. 'Terrorisme : la Mauritanie se retrouve au cœur de la tourmente'. *La Tribune* (Nouakchott). 8 janvier. <<http://barrada.unblog.fr/2008/01/08/terrorisme-la-mauritanie-se-retrouve-au-coeur-de-la-tourmente/>>

- . 2008b. 'Terrorisme : De Lemghayti à Tourine, la guerre ouverte d'Al Qaeda contre la Mauritanie'. *La Tribune* (Nouakchott). 22 septembre. <[http://www.taquadoumy-fr.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=455&Itemid=31](http://www.taquadoumy-fr.com/index.php?option=com_content&task=view&id=455&Itemid=31)>
- . 2008c. 'Le monde révélé d'un projet (avorté) de terroriste'. *La Tribune* (Nouakchott). 23 septembre. <[http://www.taquadoumy-fr.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=455&Itemid=31](http://www.taquadoumy-fr.com/index.php?option=com_content&task=view&id=455&Itemid=31)>
- Ould Salem, Lemine. 2007. 'En Mauritanie, un trafic de cocaïne éclabousse des notables : La police mauritanienne a intercepté, à Nouadhibou, 630 kilos de drogue. Le fils d'un ancien président serait impliqué'. *Libération*. 25 mai. <<http://www.liberation.fr/monde/0101103190-en-mauritanie-un-traffic-de-cocaine-eclabousse-des-notables>>
- Panapress. 2007a. 'Mauritania, ECOWAS to Clinch Free Trade Deal'. 6 juin. <<http://www.panapress.com/newslatf.asp?code=eng019968&dte=06/06/2007>>
- . 2007b. 'Mauritanie : un agent d'Interpol arrêté pour trafic de drogue'. 10 juillet. <[http://infostrat.numeriblog.fr/mon\\_weblog/2007/07/mauritanie-un-a.html](http://infostrat.numeriblog.fr/mon_weblog/2007/07/mauritanie-un-a.html)>
- . 2008. 'Un groupe terroriste signalé dans le nord de Nouakchott'. 11 avril. <<http://www.afriquejet.com/afrique-du-nord/mauritanie/un-groupe-terroriste-signalé-dans-le-nord-de-nouakchott-200804111707.html>>
- . 2009a. '18th session of CEN-SAD Executive Council opens in Tripoli'. 26 mai. <<http://www.afriquejet.com/news/africa-news/18th-session-of-cen-sad-executive-council-opens-in-tripoli-2009052628375.html>>
- . 2009b. 'Sentences of two Mauritanian terrorists increased'. 13 juillet. <<http://www.afriquejet.com/news/africa-news/sentences-of-two-mauritanian-terrorists-increased-2009071431558.html>>
- . 2009c. 'Mauritania arrests two suspected terrorists'. 22 juillet. <<http://www.afriquejet.com/news/africa-news/mauritania-arrests-two-suspected-terrorists-2009072232133.html>>
- . 2009d. 'Mauritania beefs up security against suicide bombing ahead of Ramadan'. 20 août. <<http://www.afriquejet.com/news/africa-news/mauritania-beefs-up-security-against-suicide-bombing-ahead-of-ramadan-2009082033693.html>>
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2005. *Rapport de l'atelier sur la lutte contre le trafic illicite des armes légères*. Nouakchott. 8–10 novembre.
- . 2006. *Rapport mondial sur le développement humain 2006 : Au-delà de la pénurie: pouvoir, pauvreté, et crise mondiale de l'eau*. New York : PNUD.
- . 2008. *Rapport mondial sur le développement humain 2007–2008 : La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*. New York : PNUD.
- . Sans date. *Dossier d'assistance : Directives pour rendre compte de l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*. Bureau pour la prévention des crises et le relèvement (BPCR) du PNUD. <<http://www.undp.org/bcpr/smallarms/PoA.htm>>
- Porter, Geoff. 2007. 'Splits Revealed Inside Al-Qaeda in the Islamic Maghreb'. *Terrorism Monitor*. Vol. 5, No. 17. 14 septembre. <[http://www.jamestown.org/programs/gta/single/?tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=4397&tx\\_ttnews%5BbackPid%5D=182&no\\_cache=1](http://www.jamestown.org/programs/gta/single/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=4397&tx_ttnews%5BbackPid%5D=182&no_cache=1)>
- RAND. 2007. *Ungoverned Territories : Understanding and Reducing Terrorism Risks*. Santa Monica : RAND. <[http://www.rand.org/pubs/monographs/2007/RAND\\_MG561.pdf](http://www.rand.org/pubs/monographs/2007/RAND_MG561.pdf)>

- Rashbaum, William K. 2009. 'U.S. Charges 3 Malians in Drug Plot'. *The New York Times*. 18 décembre. <<http://www.nytimes.com/2009/12/19/world/africa/19narco.html>>
- République du Bénin. 2003. *Rapport national sur l'application du Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sur tous ses aspects*. Présidence de la République : Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères. Cotonou. 13 juin. <<http://disarmament2.un.org/cab/nationalreports/2002/Benin.pdf>>
- République Islamique de Mauritanie. 1960. Décret n° 60.072 du 20 avril 1960 fixant le régime des armes à feu et munitions en R.I.M.
- . 1974. Loi n° 74-177 du 29 juillet 1974 portant interdiction de la détention des armes de chasse et de leurs munitions.
- . 2005. *Rapport de suivi des Autorités Mauritanienues au sujet du Commerce illicite des armes légères*. New York : mission permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations unies. 4 mai.
- République du Niger. 1963. Décret n° 63-074 du 23 avril 1963 réglementant les conditions de détention, d'introduction, de cession et de commerce d'armes. 23 avril.
- Reuters. 2006a. 'Mali Tuaregs say Algerian militant killed in clash'. 1<sup>er</sup> octobre. <[http://www.algeria-watch.org/en/articles/2006/mali\\_tuaregs.htm](http://www.algeria-watch.org/en/articles/2006/mali_tuaregs.htm)>
- . 2006b. 'Algerian militants ambush Malian Tuaregs, kill 9'. 24 octobre. <<http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/L24313095.htm>>
- . 2007. 'Mali Says Rebels Fired on U.S. Military Plane Ferrying Supplies'. 14 septembre. <<http://www.nytimes.com/2007/09/14/world/africa/14mali.html?scp=4&sq=mali%20attack&st=cse>>
- . 2008a. 'Tuareg Rebels Kill 14 Soldiers in Mali'. 20 décembre. <[http://www.nytimes.com/2008/12/21/world/africa/21mali.html?\\_r=1&scp=9&sq=mauritania&st=cse](http://www.nytimes.com/2008/12/21/world/africa/21mali.html?_r=1&scp=9&sq=mauritania&st=cse)>
- . 2008b. 'Timeline : Mauritanian junta releases ousted president'. 21 décembre. <<http://in.reuters.com/article/oilRpt/idINLL41886520081221?pageNumber=2&virtualBrandChannel=0>>
- . 2009a. 'Africa die-hards keep Dakar Rally spirit alive'. 9 janvier. <<http://www.ihf.com/articles/reuters/2009/01/09/sports/OUKSP-UK-RALLYING-AFRICA-RACE.php>>
- . 2009b. 'Al Qaeda in talks on freeing European hostages : paper'. 11 mai. <<http://www.reuters.com/article/newsMaps/idUSTRE54A3AA20090511>>
- . 2009c. 'African Union lifts sanctions on Mauritania'. 1<sup>er</sup> juillet. <<http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/L1723602.htm>>
- . 2009d. 'French embassy targeted in Mauritania attack'. 8 août. <<http://www.reuters.com/article/worldNews/idUSTRE5771Z820090808>>
- . 2009e. 'IMF announces 3-yr, \$100 mln aid deal for Mauritania'. 17 décembre. <<http://af.reuters.com/article/topNews/idAFJOE5BG0I520091217>>
- . 2009f. 'Italian couple kidnapped in Mauritania'. 19 décembre. <<http://www.reuters.com/article/idUSTRE5BI1K320091219>>
- RFI (Radio France Internationale). 2007a. 'À nouveau président, nouvelle justice'. 21 mai. <[http://www.rfi.fr/actufr/articles/089/article\\_52006.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/089/article_52006.asp)>

- . 2007b. 'Mauritanie : saisie record de drogue à Nouakchott'. 14 août. <[http://www.rfi.fr/actufr/articles/092/article\\_55234.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/092/article_55234.asp)>
- . 2008. 'Arrestation d'un des assassins présumés des Français'. 11 avril. <[http://www.rfi.fr/actufr/articles/100/article\\_64926.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/100/article_64926.asp)>
- . 2009. 'L'opposition rejette des résultats "fabriqués"'. 19 juillet. <[http://www.rfi.fr/actufr/articles/115/article\\_82842.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/115/article_82842.asp)>
- Robertson, Nic et Paul Cruickshank. 2009. 'Libyan group denounces bin Laden's ideology'. CNN.com, 16 novembre. <<http://www.cnn.com/2009/WORLD/africa/11/16/libya.alqaeda.robertson/index.html>>
- Schmidle, Nicholas. 2009. 'The Saharan Conundrum'. *The New York Times*. 13 février. <<http://www.nytimes.com/2009/02/15/magazine/15Africa-t.html>>
- Sillah, Ebrima. 2009. 'Politique-Mauritanie : Résultats des élections contestés'. IPS (Inter Press Service). 22 juillet. <[http://ipsinternational.org/fr/\\_note.asp?idnews=5415](http://ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=5415)>
- Small Arms Survey. 2006. *Small Arms Survey 2006 : Unfinished Business*. Oxford : Oxford University Press.
- Stearns, Scott. 2009a. 'AU Sanctions Mauritania'. Voice of America News. 6 février. <<http://www.voanews.com/english/2009-02-06-voa39.cfm>>
- . 2009b. 'Mauritania to Form Transitional Government'. Voice of America News. 3 juin. <<http://www.voanews.com/english/archive/2009-06/2009-06-03-voa46.cfm?CFID=299327535&CFTOKEN=30950889&jsessionid=6630fo3114af3b15b490682750255761e743>>
- Tamboura, Abdoulaye. 2007. 'La crise touarègue au Nord Mali', dans 'Crises touarègues au Niger et au Mali'. Séminaire de l'IFRI (Institut français de relations internationales). 27 novembre. <[http://www.ifri.org/files/Afrique/Sem\\_crisestouaregues\\_FR.pdf](http://www.ifri.org/files/Afrique/Sem_crisestouaregues_FR.pdf)>
- The Economist*. 2008. 'A real network of terror ?' 11 septembre. <[http://www.economist.com/world/mideast-africa/displaystory.cfm?story\\_id=12209036](http://www.economist.com/world/mideast-africa/displaystory.cfm?story_id=12209036)>
- The National* (Abu Dhabi). 2009. 'The new jihadists : Hotspots'. 7 mars. <<http://www.thenational.ae/apps/pbcs.dll/article?AID=/20090307/WEEKENDER/671421553/1002>>
- The New York Times*. 2008. 'An Interview With Abdelmalek Droukdal'. 1<sup>er</sup> juillet. <<http://www.nytimes.com/2008/07/01/world/africa/01transcript-droukdal.html?scp=1&sq=Droukdal&st=cse>>
- Times of Malta* (La Valette). 2009. 'Malta assumes presidency of 5+5 defence western Mediterranean initiative'. 17 mai. <<http://www.timesofmalta.com/articles/view/20090517/local/malta-assumes-presidency-of-5-5-defence-western-mediterranean-initiative>>
- UA (Union africaine). 2000. *Acte constitutif de l'Union africaine*. Lomé, Togo. 11 juillet. <[http://www.africa-union.org/About\\_AU/fmacteconstitutif.htm](http://www.africa-union.org/About_AU/fmacteconstitutif.htm)>
- . 2008. Communiqué. 5 septembre. <<http://allafrica.com/stories/200809050596.html>>
- UN Comtrade. Département des affaires économiques et sociales/Division Statistiques. 2007. Base de données des statistiques sur le commerce des produits de base de l'ONU. <<http://comtrade.un.org/db/>>
- UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime). 2007. *Cocaine Trafficking in Western Africa : Situation Report*. Octobre. <<http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Cocaine-trafficking-Africa-en.pdf>>
- . 2008. *Drug Trafficking as a Security Threat in West Africa*. Novembre. <<http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Studies/Drug-Trafficking-WestAfrica-English.pdf>>

- U.S. Naval Forces Europe-U.S. Naval Forces Africa Public Affairs. 2009. 'HSV Swift Visits Nouakchott, Mauritania'. AFRICOM website. 6 novembre.  
<<http://www.africom.mil/getArticle.asp?art=3687>>
- USNSC (United States National Security Council). 2006. *The National Security Strategy of the United States of America*. Mars. <<http://www.iwar.org.uk/military/resources/nss-2006/nss2006.pdf>>
- Vandermotten, Céline. 2004. *Géopolitique de la vallée du Sénégal : Les flots de la discorde*. Paris : L'Harmattan.
- Weaver, Matthew. 2009. 'British hostage Edwin Dyer "killed by al-Qaida"'. *The Guardian*. 3 juin. <<http://www.guardian.co.uk/uk/2009/jun/03/edwin-dyer-hostage-killed-al-qaida>>
- Wille, Christina. 2008. *Violence in Mauritania as reported in seven newspapers for the period January 2003 to January 2007*. Non publié.
- . À paraître. *Mapping the Extent and Nature of Violence Using Event Reports : Description of a Method for Measuring Violence Based on the Structure and Scale of Violent Events*. Insecurity Insight. <[www.insecurityinsight.org](http://www.insecurityinsight.org)>.

